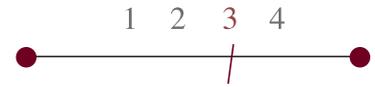


ÉCOLE
NORMALE
SUPÉRIEURE
DE LYON



2023

*Budget
rectificatif
2023*



Sommaire

1.	Préambule	2
2.	Principaux chiffres du budget rectificatif 2023	5
2.1	Synthèse	5
2.2	Recettes prévisionnelles du budget rectificatif 2023.....	6
2.3	Dépenses prévisionnelles du budget rectificatif 2023.....	7
3.	Recettes et dépenses globalisées du budget rectificatif 2023	11
3.1	Recettes globalisées du budget rectificatif 2023	11
3.1.1	La subvention pour charges de service public – SCSP	12
3.1.2	Les recettes globalisées générées par l'établissement	14
3.1.3	Les recettes globalisées pré-affectées	15
3.2	Dépenses globalisées du budget rectificatif 2023	16
3.2.1	Les dépenses de fonctionnement.....	16
3.2.2	Les dépenses d'investissement.....	18
3.2.3	La masse salariale	21
4.	Recettes et dépenses fléchées du budget rectificatif 2023	41
4.1	Recettes fléchées du budget rectificatif 2023	41
4.2	Dépenses fléchées du budget rectificatif 2023	42
4.2.1	Les dépenses de fonctionnement.....	42
4.2.2	Les dépenses d'investissement.....	43
4.2.3	La masse salariale	44
5.	Indicateurs et ratios budgétaires et comptables	45
5.1.1	Le solde budgétaire du BR 2023	46
5.1.2	La trésorerie du BR 2023	47
5.1.3	Les restes-à-payer	47
5.1.4	Les ratios en comptabilité budgétaire	48
5.2.1	Le résultat du BR 2023.....	50
5.2.2	La capacité d'autofinancement (CAF) du BR 2023	52
5.2.3	Le fonds de roulement du BR 2023.....	53
5.2.4	Les ratios en comptabilité générale.....	55
6.	Annexes réglementaires	57
6.1	Annexe 1 : tableau des emplois.....	57
6.2	Annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.....	58
6.3	Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine.....	59
6.4	Annexe 4 : tableau d'équilibre financier	61
6.5	Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers.....	62
6.6	Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale	63
6.7	Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie	64
6.8	Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées	65
6.9	Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles	66
6.10	Annexe 9bis : tableau de suivi des opérations immobilières	68
6.11	Annexe 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles	69
6.12	Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche	71
6.13	Tableau de synthèse budgétaire et comptable	72
6.14	Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de paiement (DPGECP).....	73
6.15	Projet annuel de performance (PAP).....	76
7.	Structure budgétaire 2023	78
8.	Critères des recettes fléchées	79
9.	Glossaire	81

1. Préambule

Voté habituellement en juillet, le budget rectificatif 2023 est décalé par rapport aux années précédentes. Il est proposé au conseil d'administration du 19 octobre. Ce report de calendrier est volontaire au regard de la prise de fonction d'Emmanuel Trizac, nouveau Président de l'ENS de Lyon nommé par décret du Président de la République le 24 mai 2023.

Le périmètre d'élaboration du budget rectificatif s'est concentré sur les enjeux financiers les plus significatifs tels que les opérations immobilières, la masse salariale et les contrats de recherche notamment. La notification intermédiaire de la subvention pour charges de service public a été reçue le 10 juillet dernier et intégrée au budget rectificatif, ce qui donne ainsi à l'établissement une meilleure visibilité sur la dotation de l'Etat dans un contexte budgétaire très incertain.

Pour rappel, un déficit du compte de résultat de 0,8M€ a été constaté sur l'exercice 2022 en raison principalement de la revalorisation non compensée du point d'indice mais aussi des hausses cumulées du SMIC concernant majoritairement les normaliens élèves. Ces dispositifs ont entraîné une charge importante pour l'Ecole, qui a dû mobiliser son fonds de roulement à hauteur de 1,2M€ pour compenser ce surcoût.

Le BR 2023 prévoit un déficit de 6,8M€, identique aux prévisions initiales, dû au contexte inflationniste des coûts de l'énergie et aux nouvelles mesures salariales décidées par le gouvernement à l'été 2023.

Les **dépenses énergétiques** augmentent de +3,15M€ en comparaison des dépenses réalisées en 2021 qui est l'année de référence avant inflation, soit +87%. L'électricité constitue la part la plus significative de cette hausse avec 2,83M€, malgré les dispositifs de l'Etat pour la contenir et dont l'ENS bénéficie en 2023 : amortisseur électricité, bouclier tarifaire électricité et prix garanti à 230€/MWh. La forte hausse des tarifs est la raison majeure expliquant ce surcoût des dépenses. L'ENS de Lyon a pris sa part et parvient en effet à maîtriser ses consommations, passant de 19 584MWh d'électricité en 2021 à 19 700MWh en prévision 2023 malgré des surfaces supplémentaires : 3410m² de surface augmentée en 2022 pour le bâtiment M8 (+3% de surfaces). L'École a élaboré un plan de sobriété énergétique qui s'est inscrit dans une démarche plus large conduite dès 2019 pour inscrire ses activités dans une démarche durable et responsable. A titre d'exemple, l'installation de luminaires LED sur le site Descartes a permis de réduire les consommations de 25%, passant de 110MWh/mois à 85MWh/mois en moyenne. Cela constitue une économie de 100k€ en 2023. Les efforts de l'établissement et l'application du plan de sobriété permettent également une baisse significative des consommations en chauffage (-30%), eau (-13%) et gaz (-20%) entre 2021 et la prévision 2023.

L'inflation soutenue a engendré deux nouvelles revalorisations automatiques du **SMIC** en 2023. Le cumul des hausses successives depuis 2021 constitue une dépense de 2,1M€

sur 12 mois, dont 1,5M€ concernent les élèves normaliens. Le MESR compense partiellement en attribuant à l'École une dotation de 400k€, ce qui laisse un reste à charge de 1,7M€.

Le 12 juin 2023, le ministère de la transformation et de la fonction publiques a annoncé de **nouvelles mesures salariales** afin de soutenir plus particulièrement les moyens et bas salaires. Parmi les plus significatives, le point d'indice a été relevé de +1,5% dès le 1^{er} juillet soit une dépense de 707k€ pour l'École. Une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, au montant forfaitaire allant de 300€ à 800€ par agent, doit être versée aux personnels éligibles avant la fin d'année 2023. Elle constitue une charge de 1,22M€. **Au total, ces nouvelles mesures entraînent des dépenses supplémentaires sur la masse salariale Etat de 4,17M€ dont 2,5M€ concernent les normaliens élèves.** Des discussions entre les quatre ENS et le MESR ont lieu afin que les spécificités des Ecoles normales supérieures soient prises en compte.

L'ensemble de ces charges exogènes (dépenses d'énergie, revalorisations du SMIC et mesures salariales 2023) s'établit à 7,3M€ au total en 2023. Aucune compensation n'a été annoncée à ce stade par le MESR.

Lors du congrès de rentrée de France Universités le 30 août dernier, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a annoncé que le budget du MESR « *ne permettra pas de couvrir l'ensemble de ces mesures, ni en 2023 ni en 2024* ». La ministre demande un effort de contribution aux établissements, en expliquant que « *la situation financière de nos établissements qui affiche un niveau global de fonds de roulement et de trésorerie disponible important, interroge* » puis de préciser que « *il nous faudra regarder ensemble comment mobiliser vos réserves non fléchées et vos fonds de roulement* ». La ministre a toutefois enjoint les établissements à ne pas renoncer à leurs projets en cours, notamment ceux en investissement déjà votés par les conseils d'administration.

Ce contexte pèse fortement sur les équilibres budgétaires de l'ENS de Lyon en 2023, et pèsera sur l'année 2024 de manière encore plus significative si l'Etat n'apporte aucune compensation à ces mesures. La perte comptable présentée au compte de résultat nécessite, comme lors du budget initial, l'autorisation par le recteur de région académique de prélever sur nos réserves afin de réaliser l'équilibre réel conformément aux dispositions de l'article R 719-61 du code de l'éducation. Le fonds de roulement et la trésorerie de l'établissement doivent être mobilisés afin d'absorber ces surcoûts, ce qui contraint l'École dans ses projets à venir et pourrait l'obliger à revoir ou limiter ses opérations immobilières dès 2024.

Il est également à noter que d'autres nouvelles mesures gouvernementales non compensées viennent alourdir le budget de l'établissement, comme par exemple l'arrêté du 20 septembre 2023 qui rehausse les plafonds relatifs aux indemnités de repas et d'hébergement pour les frais de mission.

Malgré cette conjoncture budgétaire incertaine, l'ENS de Lyon est contrainte de poursuivre ses opérations immobilières dans ce contexte en 2023 telles que l'étanchéité

et la rénovation intérieure de la BDL ou encore l'aménagement de locaux d'enseignement sur le site Monod dans le cadre de la mise en place du cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES). L'amphithéâtre Mérieux, victime d'un incendie en décembre, a été réhabilité et devrait pouvoir rouvrir ses portes à l'automne.

Le budget rectificatif intègre les surcoûts évoqués précédemment sur la masse salariale Etat mais aussi ceux relatifs à la réorganisation d'épreuves du concours d'entrée. Pour précision, l'organisation du concours d'entrée a bénéficié en 2022 d'un soutien financier exceptionnel du MESR de 500k€ compensant le reste-à-charge constaté par l'Ecole.

Au vu de l'ensemble des éléments évoqués, les principaux chiffres et indicateurs prévisionnels 2023 sont les suivants :

- Un volume de 168,2M€ d'autorisations d'engagement dont 112,1M€ de masse salariale
- 164,1M€ de crédits de paiement
- Des recettes encaissables estimées à 152,1M€
- Un solde budgétaire déficitaire de 12M€
- Un niveau de trésorerie à hauteur de 21,4M€
- Un résultat déficitaire de 6,8M€ entraînant une insuffisance d'autofinancement de 3,3M€
- Un prélèvement sur fonds de roulement de 9M€, portant le niveau de fonds de roulement à 11,5M€ représentant 27 jours de fonctionnement.

De quoi parle-t-on ?

Le BI signifie le **Budget Initial**. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Le BR signifie le **Budget Rectificatif**. En cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'établissement peut être amené à revoir les prévisions inscrites au budget primitif. Il le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget rectificatif, lors du CA de juillet au sein de l'ENS de Lyon

2. Principaux chiffres du budget rectificatif 2023

2.1 Synthèse

BR 2023 : RECETTES

Recettes en encaissements	
Recettes globalisées	137 217 831 €
Recettes fléchées	14 878 729 €
TOTAL	152 096 560 €

Solde budgétaire	-12 031 401 €
-------------------------	----------------------

BR 2023 : DÉPENSES

Dépenses en crédits de paiement (CP)	
Dépenses de masse salariale	112 106 359 €
Dépenses de fonctionnement	41 963 470 €
Dépenses d'investissement	10 058 132 €
TOTAL	164 127 961 €

Détail recettes globalisées	
Subvention pour charges de service public (SCSP)	125 911 093 €
Recettes propres générées par l'établissement	6 343 724 €
Recettes globalisées pré-affectées	4 963 014 €
TOTAL recettes globalisées	137 217 831 €

Solde budgétaire globalisé	-12 667 690 €
-----------------------------------	----------------------

Dépenses globalisées en CP	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Masse salariale Etat + reversements CDSN	104 352 716 €	13 812 657 €		118 165 373 €
Charges courantes de l'établissement		12 927 475 €		12 927 475 €
Fonctionnement des services		7 402 338 €		7 402 338 €
Investissements Direction patrimoine			3 111 940 €	3 111 940 €
Autres dépenses	1 630 094 €	3 572 660 €	3 075 641 €	8 278 395 €
TOTAL dépenses globalisées	105 982 810 €	37 715 130 €	6 187 581 €	149 885 521 €

Détail recettes fléchées	
ANR PIA	3 515 190 €
ANR hors PIA	3 633 983 €
Union européenne	3 988 278 €
Région	1 249 756 €
Autres	2 491 522 €
TOTAL recettes fléchées	14 878 729 €

Solde budgétaire fléché	636 289 €
--------------------------------	------------------

Dépenses fléchées en CP	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
ANR PIA	682 089 €	443 340 €	1 808 770 €	2 934 199 €
ANR hors PIA	2 821 768 €	1 586 469 €	335 414 €	4 743 651 €
Union européenne	1 138 008 €	839 505 €	796 157 €	2 773 670 €
Région	182 647 €	370 380 €	27 492 €	580 519 €
Autres	1 299 037 €	1 008 646 €	902 718 €	3 210 401 €
TOTAL dépenses fléchées	6 123 549 €	4 248 340 €	3 870 551 €	14 242 440 €

Le solde budgétaire est la différence entre les encaissements et les crédits de paiement. Les recettes et dépenses globalisées et les recettes et dépenses fléchées entraîneront un solde déficitaire (prélèvement de la trésorerie).

2.2 Recettes prévisionnelles du budget rectificatif 2023

Recettes en encaissements	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	Variation BR 2023/BI 2023
Recettes globalisées	127 347 439 €	128 967 192 €	132 048 338 €	133 444 486 €	137 217 831 €	3 773 345 € 2,9%
Recettes fléchées	9 976 001 €	10 945 374 €	10 433 861 €	10 621 723 €	14 878 729 €	4 257 006 € 40,8%
TOTAL recettes en encaissements	137 323 440 €	139 912 566 €	142 482 199 €	144 066 209 €	152 096 560 €	8 030 351 € 5,6%

Tableau 1 – Recettes en encaissement inscrites au budget rectificatif 2023

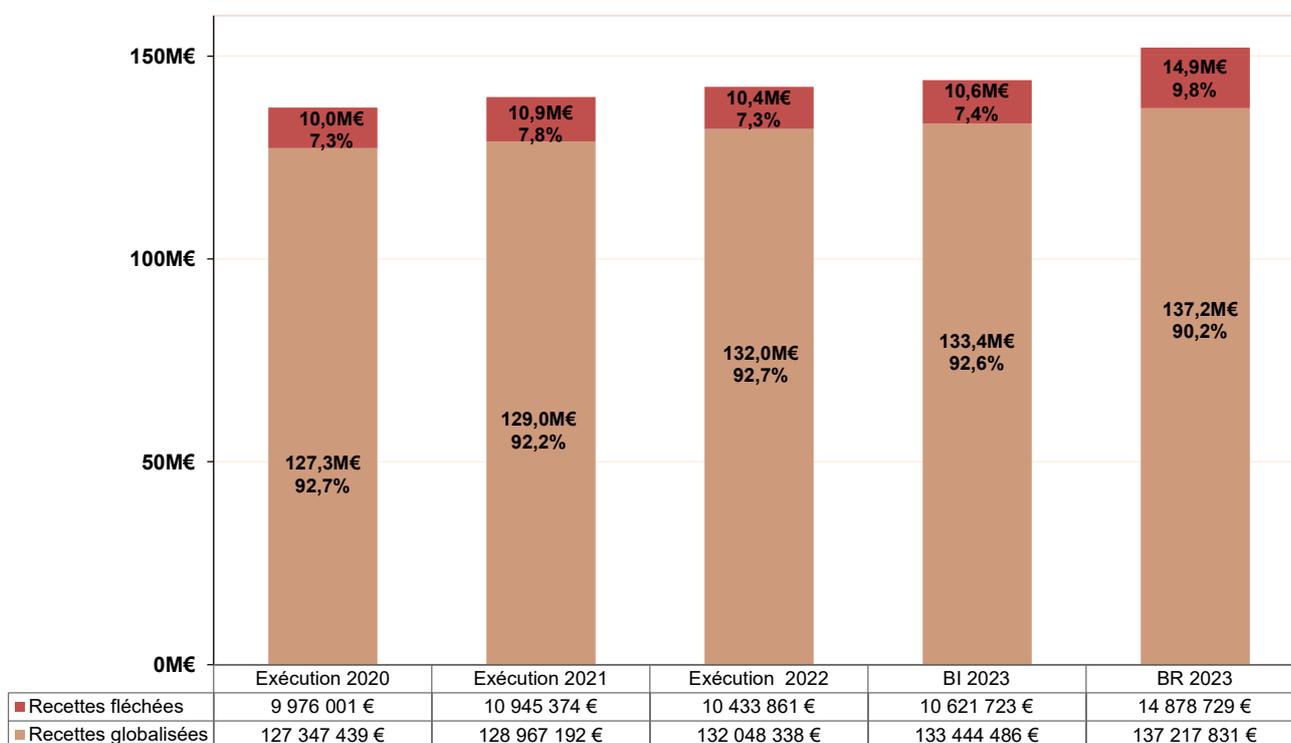


Figure 1 – Evolution des recettes globalisées et fléchées encaissées depuis 2020 (données prévisionnelles pour 2023)

Les recettes à l'encaissement prévues au BR 2023 sont en hausse par rapport aux prévisions initiales. Elles sont estimées à **152,1M€**.

Elles sont réparties entre les recettes globalisées pour 137,2M€ et les recettes fléchées pour 14,9M€.

2.3 Dépenses prévisionnelles du budget rectificatif 2023

2.3.1.1 Autorisations d'engagement

De quoi parle-t-on ?

Les **autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Autorisations d'engagement (AE)	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	Variation BR 2023/BI 2023	
Masse salariale	98 951 977 €	99 974 022 €	105 343 869 €	107 981 065 €	112 106 359 €	4 125 294 €	3,9%
Fonctionnement	28 230 688 €	25 754 983 €	34 130 277 €	38 422 933 €	48 119 621 €	9 696 688 €	28,4%
Investissement	5 354 737 €	7 695 016 €	8 336 652 €	6 773 813 €	7 975 810 €	1 201 997 €	14,4%
TOTAL autorisations d'engagement	132 537 402 €	133 424 021 €	147 810 798 €	153 177 811 €	168 201 790 €	15 023 979 €	10,2%

Tableau 2 – Autorisations d'engagement par masse inscrites au budget rectificatif 2023

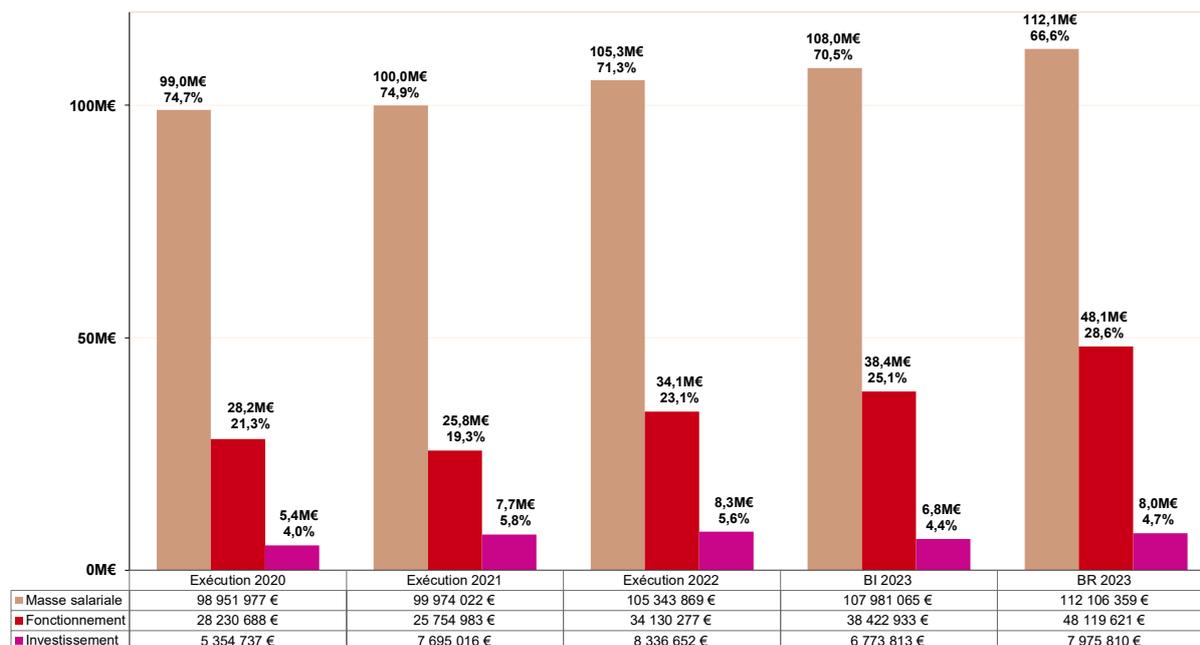


Figure 2 : évolution des autorisations d'engagement depuis 2020 par nature (données prévisionnelles en 2023)

Les dépenses en **autorisations d'engagement** sont réajustées pour 168,2M€ au budget rectificatif, en hausse de 15M€ par rapport à la prévision initiale.

Cela s'explique en fonctionnement par une reprogrammation de 12,8M€ d'AE relatives aux versements CDSN pour les promotions 2021 et 2022, les engagements n'ayant pas pu être faits en 2022 en raison des conventions non signées. De plus, des crédits supplémentaires sont ouverts pour répondre aux besoins des activités de l'établissement suite à l'ouverture de seulement 80% des moyens établissement au BI. En parallèle, les engagements pour les dépenses énergétiques ont été revus à la baisse de 2,6M€ par rapport aux prévisions du budget initial.

En masse salariale, ce sont +4,1M€ d'AE qui sont inscrites au budget rectificatif en raison surtout des nouvelles mesures salariales qui entraînent des dépenses supplémentaires.

La masse salariale mobilise 66,6% des AE inscrites à ce BR 2023, le fonctionnement 28,6% et enfin l'investissement 4,7%.

Nous verrons dans les paragraphes suivants l'analyse détaillée de ces prévisions.

2.3.1.1.2 Crédits de paiement

De quoi parle-t-on ?

Les **crédits de paiement (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.

Crédits de paiement (CP)	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	Variation BR 2023/BI 2023	
Masse salariale	98 897 740 €	99 986 473 €	105 347 247 €	107 981 065 €	112 106 359 €	4 125 294 €	3,9%
Fonctionnement	29 798 156 €	29 041 730 €	31 785 073 €	39 362 583 €	41 963 470 €	2 600 887 €	8,2%
Investissement	5 071 859 €	6 832 808 €	4 681 677 €	8 362 500 €	10 058 132 €	1 695 632 €	36,2%
TOTAL crédits de paiement	133 767 755 €	135 861 012 €	141 813 997 €	155 706 148 €	164 127 961 €	8 421 813 €	5,9%

Tableau 3 – Crédits de paiement par masse inscrits au budget rectificatif 2023

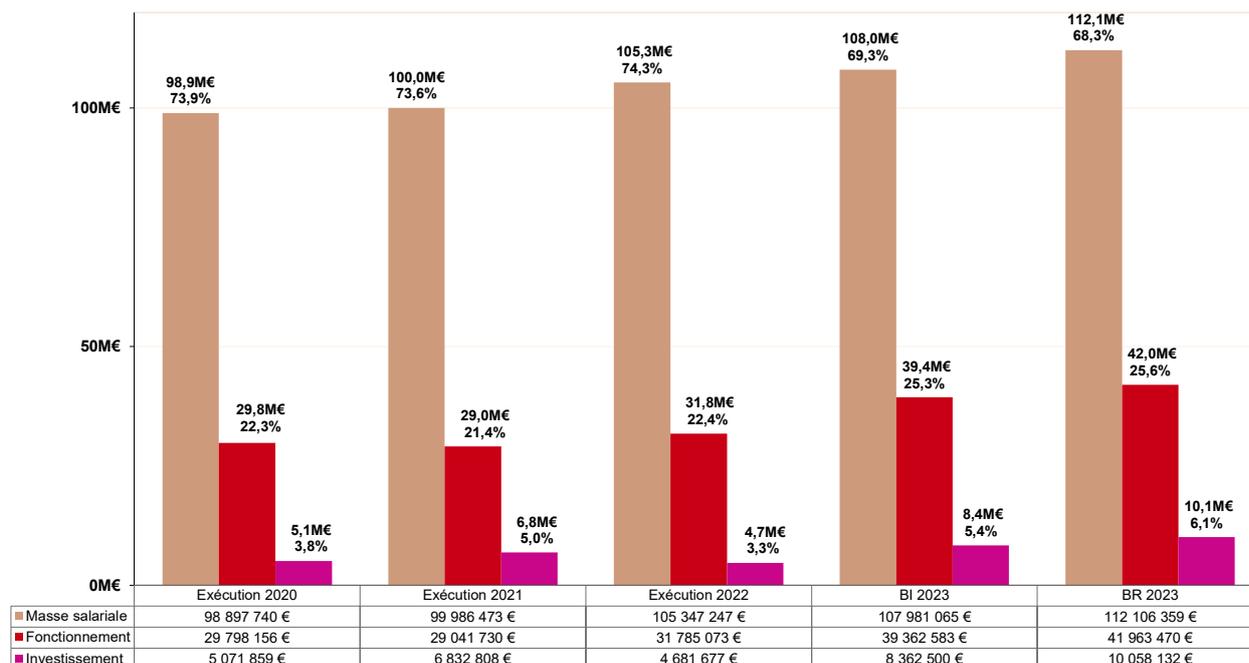


Figure 3 : évolution des crédits de paiement depuis 2020 par nature de dépenses (données prévisionnelles en 2023)

Les crédits de paiement inscrits au BR 2023 sont en hausse de 8,4M€ en comparaison de la prévision du budget initial.

Cette augmentation s’explique par des dépenses de masse salariale de +4,12M€, en raison des nouvelles mesures gouvernementales telles que la revalorisation du point d’indice, les primes pouvoir d’achat mais aussi les nouvelles évolutions du SMIC. En fonctionnement et en investissement, les hausses sont dues à des décalages de paiement qui ont eu lieu en début d’exercice pour des engagements pris en 2022.

La masse salariale représente 68,3% des crédits de paiement 2023, le fonctionnement 25,6% et enfin l’investissement 6,1%.

Les actions LOLF précisent la destination des crédits consommés, permettant ainsi de mettre en lumière les moyens affectés par l’établissement sur ses missions principales. Pour ce budget rectificatif 2023, la répartition de l’ensemble des crédits de paiement est la suivante :

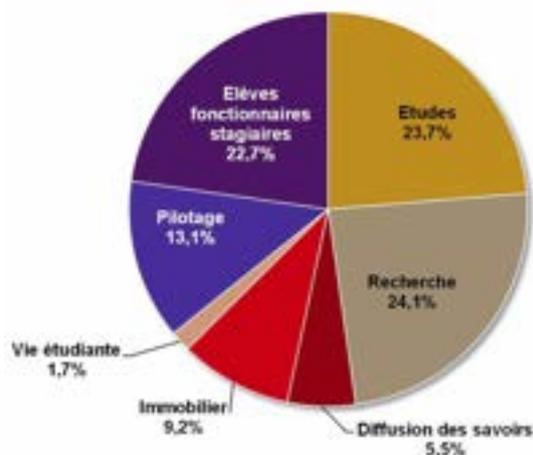


Figure 4 – Répartition des crédits de paiement par destination

3. Recettes et dépenses globalisées du budget rectificatif 2023

3.1 Recettes globalisées du budget rectificatif 2023

De quoi parle-t-on ?

Les **recettes globalisées** comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Par principe, toutes les recettes sont censées être globalisées. La subvention pour charges de service public (SCSP) est ainsi dans cette catégorie.

Les recettes globalisées à l'encaissement sont estimées à **137 217 831€** soit 90,2% des recettes totales inscrites à ce budget rectificatif 2023.

Recettes globalisées	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	Variation BR 2023/BI 2023
Subvention pour charges de services public - SCSP	118 673 852 €	119 839 800 €	123 139 733 €	123 910 629 €	125 911 093 €	2 771 360 €
Recettes propres générées par l'établissement	5 224 856 €	4 841 686 €	5 045 282 €	5 425 115 €	6 343 724 €	1 298 443 €
Recettes globalisées pré-affectées	3 448 731 €	4 285 706 €	3 863 324 €	4 108 742 €	4 963 014 €	1 099 690 €
TOTAL recettes globalisées	127 347 439 €	128 967 192 €	132 048 338 €	133 444 486 €	137 217 831 €	5 169 493 €

3.1.1 La subvention pour charges de service public – SCSP

Subvention pour charges de service public		BI 2023	BR 2023	Variation BI 2023/BR 2023
Dotation de masse salariale (1)		110 668 330 €	112 639 611 €	1 971 281 €
Socle	Masse salariale	88 748 002 €	88 418 657 €	-329 345 €
Socle	Contrats doctoraux spécifiques normaliens - CDSN	13 499 640 €	13 499 640 €	0 €
Socle	Contrats doctoraux ordinaires sur appels d'offre - CDO	1 734 400 €	1 734 400 €	0 €
Socle	Compensation surcoût revalorisation contrats doctoraux	865 315 €	865 315 €	0 €
Socle	Compensation indemnité CSG	481 078 €	481 078 €	0 €
Socle	Compensation glissement vieillesse technicité (GVT)	0 €	0 €	0 €
Socle	Recrutement psychologues 2021 - crise sanitaire COVID 19	111 918 €	126 077 €	14 159 €
Socle	Nouveau référentiel des rémunérations des médecins du travail 2021	29 539 €	29 539 €	0 €
Socle	Compensation congé pour projet pédagogique	10 000 €	10 000 €	0 €
Socle	LPR 2021 - Classement des jeunes Chercheurs	4 305 €	4 305 €	0 €
Socle	LPR 2022 - création 340 nouveaux contrats (année pleine)	31 947 €	31 947 €	0 €
Socle	LPR 2023 - création 340 nouveaux contrats (extension année pleine)	0 €	22 044 €	22 044 €
Socle	LPR 2023 - revalorisation des contrats doctoraux - cohortes 2020 et 2021 (année pleine)	0 €	884 472 €	884 472 €
Socle	Contrats doctoraux ENS -X - ajustement hausse de la valeur du point (juillet 2022)	0 €	370 474 €	370 474 €
Socle	Compensation SMC	0 €	400 000 €	400 000 €
Socle	Compensation PERSEE	500 000 €	500 000 €	0 €
Socle	Compensation hausse du point d'indice	2 926 308 €	2 926 308 €	0 €
Socle	LPR 2021-2022 - loi de programmation de la recherche	558 020 €	512 421 €	-45 599 €
Socle	LPR 2022 - création 340 nouveaux contrats (extension année pleine)	63 895 €	63 895 €	0 €
Socle	Compensation révision IFSE	72 905 €	72 905 €	0 €
Socle	Compensation PPCR 2021	43 950 €	43 950 €	0 €
Socle	Compensation PPCR 2022	8 408 €	8 408 €	0 €
Socle	LPR 2022 - revalorisation indemnitaire ITRF et personnels de bibliothèque	25 781 €	25 781 €	0 €
Socle	LPR 2023 - refonte indemnitaire enseignants-chercheurs	188 336 €	188 336 €	0 €
Socle	Compensation protection sociale complémentaire	123 388 €	123 388 €	0 €
Socle	Revalorisation indemnitaire 2022 - personnels de la filière administrative	137 216 €	137 216 €	0 €
Socle	Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratifs (cat C)	80 305 €	80 305 €	0 €
Socle	Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C)	6 118 €	6 118 €	0 €
Socle	CRD 2023 - nouveaux contrats doctoraux (tiers d'année)	0 €	11 022 €	11 022 €
Socle	LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors	0 €	19 221 €	19 221 €
Actions spécifiques	Dialogue de performance 2023	0 €	400 000 €	400 000 €
Actions spécifiques	Egalité des chances - CPES Bachelor sciences et société	256 000 €	448 000 €	192 000 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : compensations IUF	82 029 €	82 029 €	0 €
Actions spécifiques	Plan bibliothèques ouvertes + (PBO +)	74 527 €	74 527 €	0 €
Actions spécifiques	GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence	0 €	27 833 €	27 833 €
Actions spécifiques	LPR 2023 - Compensation congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) - SHS	5 000 €	5 000 €	0 €
Actions spécifiques	LPR 2023 - congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) - hors SHS	0 €	5 000 €	5 000 €
Dotation de fonctionnement (2)		13 351 049 €	13 380 232 €	29 183 €
Socle	Dotation globalisée de fonctionnement	12 444 215 €	12 444 215 €	0 €
Socle	Contrat de vie étudiante (culture, santé, sport)	30 000 €	30 000 €	0 €
Socle	Opérations immobilières - dotation sûreté	45 000 €	45 000 €	0 €
Socle	Groupement de commandes 2019-2022 avec Elsevier - contribution 2022	-76 899 €	-76 515 €	384 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : participation concours communs session 2023	498 983 €	498 983 €	0 €
Actions spécifiques	Egalité des chances - diversité et réussite étudiante - part des boursiers dans les filières sélectives	200 000 €	200 000 €	0 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : IUF crédits scientifiques	108 750 €	108 750 €	0 €
Actions spécifiques	LPR 2023 - dotation au démarrage	26 000 €	30 300 €	4 300 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : dotation Persée	50 000 €	72 000 €	22 000 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : indemnités et frais de déplacement des membres du CNU et du CNAP	15 000 €	12 785 €	-2 215 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : concours ITRF 2023	5 000 €	3 714 €	-1 286 €
Actions spécifiques	Aides spécifiques aux étudiants en situation de handicap 2023	5 000 €	11 000 €	6 000 €
Total subvention pour charges de service public (1+2)		124 019 379 €	126 019 843 €	2 000 464 €

La prévision de la subvention pour charges de service public (SCSP) est revue à la hausse de +2M€ au budget rectificatif. Elle tient compte des éléments de la notification intermédiaire du MESR datée du 10 juillet 2023.

La SCSP représente 82,9% de l'ensemble des recettes de l'établissement prévues au BR. Dans le tableau ci-dessus sont indiqués 108 750€ de crédits scientifiques IUF qui sont inscrits parmi les recettes fléchées à ce budget rectificatif, soit un total de 126 019 843€ pour la SCSP comme on l'observe dans l'annexe n°3 recensant les recettes par origine.

La revalorisation 2022 du **point d'indice** (+3,5%) est compensée depuis janvier 2023 à hauteur de **2,93M€**. Cette compensation ne couvre pas intégralement les dépenses de l'établissement pour cette revalorisation : le **reste à charge** est de **217k€** en 2023. Pour rappel, cette revalorisation n'a pas été financée par l'Etat en 2022 et a pesé de 1,57M€ supplémentaire sur le budget de l'établissement.

Une **nouvelle revalorisation indiciaire** de +1,5% a été annoncée par le ministère de la transformation et de l'action publiques en juin 2023 et est effective depuis le 1^{er} juillet dernier. Cela génère une dépense supplémentaire de 707k€ dont 274k€ pour les élèves normaliens. Aucune compensation n'a été annoncée par le MESR sur l'exercice budgétaire. L'ENS de Lyon ne peut pas afficher de recette en face de cette nouvelle mesure qui vient alourdir le budget de l'établissement de manière significative.

Depuis l'automne 2021, le **SMIC** connaît des hausses successives liées à l'inflation. En 2023, deux nouvelles revalorisations ont eu lieu en janvier et juin. Ces multiples hausses pèsent sur la masse salariale à hauteur de 2,07M€, dont 1,87M€ concernent la rémunération des élèves normaliens. Fin 2022, le MESR a versé une recette de **400k€** qui est désormais intégrée au socle de la SCSP en 2023. Le **reste à charge** pour l'École s'élève donc à **1,67M€**.

Comme depuis 2020, il n'est pas non plus prévu de compensation par l'État du glissement-vieillesse-technicité **GVT** qui reste une charge annuelle mécanique pour l'établissement d'environ 350k€ pour l'année 2023.

Les recettes du socle de masse salariale État incluent **1,25M€** supplémentaires relatifs à la compensation partielle du surcoût généré par les **revalorisations des rémunérations des doctorants**, que ce soit les contrats doctoraux spécifiques normaliens (CDSN) ou les contrats doctoraux ordinaires (CDO).

Comme annoncé dans la circulaire du 22 mars 2023, le MESR a instauré un **dialogue de performance** pour les établissements ne concluant pas de contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) en 2023. Ce dialogue est destiné à soutenir les établissements dans la préparation de leur COMP pour 2024 ou 2025. L'ENS de Lyon bénéficie d'un soutien financier non pérenne de **400k€** en 2023 fléché par le rectorat pour 2 objectifs précis : rénovation de l'amphithéâtre Mérieux suite à l'incendie et mise en place du cycle pluridisciplinaire d'études supérieures – CPES.

La dotation de masse salariale comprend également une recette de **448k€** pour le dispositif **CPES / Bachelor sciences et société**, qui est pour rappel le nouveau cycle pluridisciplinaire

d'études supérieures permettant la délivrance d'un diplôme de niveau licence mis en place à la rentrée de septembre 2022.

En fonctionnement, il est à noter la reconduction de la subvention relative au dispositif **Egalité des chances** pour la diversité et la réussite étudiante pour **200k€**. Pour précision, l'ENS de Lyon avait perçu un ajustement supplémentaire à hauteur de 66,7k€ en 2022.

3.1.2 Les recettes globalisées générées par l'établissement

Les recettes propres générées par l'établissement sont estimées à **6,34M€** au BR 2023. Il s'agit des recettes liées au cycle d'exploitation de l'ENS de Lyon.

	Exécution 2019	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	Variation BR 2023/BI 2023
Hébergement Résidences Descartes et Monod	1 588 457 €	1 298 360 €	1 541 358 €	1 568 160 €	1 600 000 €	1 600 000 €	0 €
Recettes liées à des dépenses RH (mises à disposition)	1 089 048 €	831 482 €	712 499 €	966 234 €	1 104 690 €	1 187 930 €	83 240 €
Droits de scolarité	680 841 €	722 461 €	651 181 €	582 548 €	660 000 €	660 000 €	0 €
Engagement décennal	578 284 €	563 169 €	700 626 €	559 487 €	350 000 €	350 000 €	0 €
Convention UdL participation déménagement M8			0 €	0 €	497 649 €	497 649 €	0 €
Recettes de la VPE	231 803 €	207 094 €	108 774 €	225 228 €	175 506 €	217 891 €	42 385 €
Refacturations restaurants CROUS	155 537 €	105 180 €	66 245 €	239 727 €	200 000 €	200 000 €	0 €
Indemnisation assurance pour sinistres	457 324 €	270 141 €	46 899 €	92 314 €	50 000 €	500 000 €	450 000 €
CVEC	149 165 €	136 758 €	141 031 €	105 427 €	140 000 €	160 273 €	20 273 €
Location de salles / amphis	133 878 €	42 534 €	40 150 €	114 515 €	130 000 €	100 000 €	-30 000 €
Recettes de la BDL	96 530 €	106 473 €	94 872 €	108 336 €	36 000 €	38 500 €	2 500 €
Autres recettes Présidence et DGS	55 274 €	29 978 €	99 886 €	208 095 €	60 270 €	100 975 €	40 705 €
Antennes des opérateurs de téléphonie	80 015 €	83 747 €	63 031 €	48 629 €	56 000 €	56 000 €	0 €
Autres recettes diverses	562 661 €	827 479 €	575 135 €	226 581 €	365 000 €	674 506 €	309 506 €
TOTAL recettes générées par l'établissement	5 858 816 €	5 224 856 €	4 841 686 €	5 045 282 €	5 425 115 €	6 343 724 €	918 609 €

Le périmètre du budget rectificatif a également été revu pour l'ajustement des prévisions des recettes propres. Seules les variations significatives dans les prévisions d'encaissement par rapport à celles du budget initial ont été prises en compte.

Les **loyers** des résidences étudiantes représentent **1,6M€**, soit 25,2% du volume total des recettes propres générées par l'établissement. Les recettes liées aux **mises à disposition** sortantes de personnels sont revues à la hausse pour **1,2M€** soit +0,8M€ en comparaison de la prévision initiale.

Les **droits d'inscription** sont estimés à **660k€** en 2023. Pour rappel, ce montant tient compte de la baisse engendrée par la modification du tarif du diplôme de l'ENS de Lyon pour les Normaliens étudiants non boursiers, votée par le conseil d'administration du 25 mai 2021. Ce tarif est passé de 213€ à 107€ depuis la rentrée universitaire 2021.

Une **convention avec l'UdL** a été signée en 2015 dans le cadre du plan Campus. Cette convention prévoit un financement plafond de **497k€** pour couvrir une partie du coût du déménagement des laboratoires dans le nouveau bâtiment M8. L'encaissement de ce financement devrait avoir lieu en 2023.

Parmi les encaissements significatifs prévus au BR 2023, il est à noter une **indemnisation** des assurances à hauteur de **500k€**. Il s'agit de l'indemnisation suite à l'incendie de

l'amphithéâtre Mérieux en décembre 2022, dont les travaux de réhabilitation se sont achevés en septembre 2023.

L'encaissement du solde de la MOP Descartes (plan Campus), dont la facture finale a été faite en 2022, est intervenu en début d'année 2023. Cela explique la variation des encaissements prévisionnels des autres recettes diverses de l'établissement.

3.1.3 Les recettes globalisées pré-affectées

Parmi les recettes globalisées, certaines recettes sont considérées comme pré-affectées dès lors que leur usage ou leur affectation est prédéterminé. Elles sont évaluées à **4,96M€** en encaissement à ce budget rectificatif 2023.

	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	Variation BR 2023/BI 2023
Prestations/refacturations/autres recettes structures de recherche	1 527 679 €	1 978 711 €	1 844 215 €	1 360 838 €	1 470 862 €	110 024 €
Colloques organisés via cellule congrès		52 695 €	118 895 €	960 326 €	1 278 494 €	318 168 €
Préciput ANR	518 056 €	741 685 €	953 591 €	744 835 €	1 032 311 €	287 476 €
Fonds recherche : contributions des EPST (CNRS, INRIA...)	850 103 €	1 016 003 €	547 337 €	657 000 €	717 418 €	60 418 €
ENS Editions dont ventes d'ouvrage	191 962 €	185 497 €	229 173 €	225 500 €	200 000 €	-25 500 €
Hébergement start-ups, licences, rémunérations d'inventions	104 444 €	122 891 €	79 363 €	84 122 €	137 731 €	53 609 €
Laboratoires SHS : subventions, redevances...	98 560 €	92 725 €	45 407 €	39 650 €	60 559 €	20 909 €
Institut Français de l'Education	157 927 €	95 500 €	45 343 €	36 471 €	65 639 €	29 168 €
Total recettes globalisées pré-affectées	3 448 731 €	4 285 706 €	3 863 324 €	4 108 742 €	4 963 014 €	854 272 €

Un grand nombre de laboratoires en sciences exactes et expérimentales réalise des recettes propres liées à leur activité : prestations de recherche, refacturations aux utilisateurs de plateformes scientifiques etc. Elles sont estimées à **1,47M€** à ce BR 2023.

La cellule congrès et manifestations coordonne l'organisation de plusieurs **colloques** en 2023. Les recettes prévues s'établissent à **1,28M€**, dont notamment 322k€ pour le Congrès international de l'Association internationale de linguistique appliquée – AILA 2023 qui concerne l'Institut de génomique fonctionnelle de Lyon IGFL ou encore 190k€ relatif au Congress on Ionic Liquids (COIL) piloté par des chercheurs du laboratoire de chimie.

Les recettes du **préciput ANR** et les contributions des **EPST** sont évaluées à 1,75M€ au total soit + 348k€ par rapport au BI. La hausse constante du préciput depuis 2021 s'explique principalement par la loi de programmation de la recherche (LPR) qui a fixé pour objectif de financer l'ANR de 1Md€ supplémentaire entre 2021 et 2027.

3.2 Dépenses globalisées du budget rectificatif 2023

3.2.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement globalisées sont inscrites au BR 2023 pour 43,99M€ en autorisations d'engagement et **37,72M€** en crédits de paiement.

Ce tableau présente de manière non exhaustive la répartition de ces dépenses selon les montants en crédits de paiement les plus significatifs.

Dépenses globalisées : fonctionnement	Exécution 2021 (en crédits de paiement)	Exécution 2022 (en crédits de paiement)	BI 2023 (en crédits de paiement)	BR 2023 (en crédits de paiement)	Variation BR 2023/BI 2023
Reversements CDSN aux établissements d'accueil	10 058 681 €	9 038 498 €	11 568 494 €	13 812 657 €	2 244 163 €
Dépenses courantes de l'établissement	8 216 406 €	10 392 072 €	15 036 900 €	12 927 475 €	-2 109 425 €
Fonctionnement des structures	5 691 019 €	6 308 069 €	6 051 624 €	7 402 338 €	1 350 714 €
Projets financés par fonds recherche	1 180 508 €	1 728 175 €	1 052 543 €	942 296 €	-110 247 €
Colloques		255 250 €	935 684 €	1 279 859 €	344 175 €
Documentation BDL	807 502 €	808 090 €	658 400 €	758 400 €	100 000 €
Reversements RH (mises à disposition)	552 943 €	466 902 €	403 997 €	465 622 €	61 625 €
Projets SI	377 396 €	146 862 €	175 000 €	126 483 €	-48 517 €
TOTAL	26 884 455 €	29 143 918 €	35 882 642 €	37 715 130 €	1 832 488 €

Les reversements CDSN aux établissements d'accueil sont prévus pour **13,8M€** de crédits de paiement en 2023. Les autorisations d'engagement sont quant à elles estimées à 19,88M€ et correspondent aux derniers engagements relatifs aux promotions 2021-2024 et 2022-2025, ainsi qu'aux nouveaux engagements que l'établissement doit prendre pour la promotion 2023-2026 à la rentrée universitaire 2023.

Cohorte	Nombre de doctorants	Montant total des reversements pour l'ensemble de la période	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement				
			AE consommées en 2020	AE consommées en 2021	AE consommées en 2022	AE prévues au BR 2023	TOTAL AE par cohorte	CP consommés en 2020	CP consommés en 2021	CP consommés en 2022	CP prévues au BR 2023	TOTAL CP par cohorte
Cohorte 2020-2023	129	10 554 264 €	6 299 832 €	4 254 432 €			10 554 264 €	497 732 €	3 960 478 €	3 418 092 €	2 677 962 €	10 554 264 €
Cohorte 2021-2024	132	11 953 038 €		0 €	9 779 759 €	2 173 279 €	11 953 038 €		0 €	2 950 529 €	5 735 044 €	8 685 573 €
Cohorte 2022-2025	138	12 673 368 €			2 020 392 €	10 652 976 €	12 673 368 €			79 081 €	4 849 451 €	4 928 532 €
Cohorte 2023-2026	131	12 401 508 €				7 056 315 €	7 056 315 €				550 200 €	550 200 €
Total	530	47 582 178 €	6 299 832 €	4 254 432 €	11 800 151 €	19 882 570 €	42 236 985 €	497 732 €	3 960 478 €	6 447 702 €	13 812 657 €	24 718 569 €

Les **dépenses courantes** de l'École diminuent de 2,1M€ en comparaison de la prévision initiale 2023, mais demeurent supérieures de +2,5M€ par rapport à l'exécution 2022. Elles atteignent **12,9M€** et regroupent les principales charges de l'établissement telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses courantes de l'établissement	Exécution 2021 (en crédits de paiement)	Exécution 2022 (en crédits de paiement)	BI 2023 (en crédits de paiement)	BR 2023 (en crédits de paiement)	Variation BR 2023/BI 2023
Fluides : eau, gaz, électricité, chauffage	3 258 709 €	4 635 120 €	9 395 000 €	6 780 000 €	-2 615 000 €
Frais de maintenance	1 300 016 €	1 443 391 €	1 400 000 €	1 745 513 €	345 513 €
Loyer contrat de partenariat	926 112 €	1 455 203 €	1 400 000 €	1 400 000 €	0 €
Gardiennage	947 531 €	974 103 €	1 000 000 €	1 078 944 €	78 944 €
Nettoyage et entretien	817 576 €	848 778 €	860 000 €	872 823 €	12 823 €
Autres loyers	646 634 €	701 511 €	650 000 €	717 000 €	67 000 €
Accueil physique et téléphonique	111 734 €	114 011 €	115 000 €	117 000 €	2 000 €
Environnement et gestion des déchets	109 401 €	101 348 €	95 000 €	94 295 €	-705 €
Marchés transversaux	98 693 €	118 608 €	121 900 €	121 900 €	0 €
TOTAL	8 216 406 €	10 392 072 €	15 036 900 €	12 927 475 €	-2 109 425 €

Les dépenses de **fluides** sont réévaluées à **6,8M€** soit +2,1M€ en comparaison des dépenses 2022. Cette très forte hausse est due au contexte international et à l'augmentation générale des prix de l'énergie. L'ajustement de la prévision 2023 tient compte des dispositifs de l'Etat qui permettent de contenir les dépenses à la marge : amortisseur électricité, bouclier tarifaire électricité et prix garanti à 230€/MWh. La forte hausse des tarifs est la raison majeure expliquant ce surcoût des dépenses.

L'ENS de Lyon parvient en effet à maîtriser ses consommations, passant de 19 584MWh d'électricité en 2021 à 19 700MWh en prévision 2023 malgré des surfaces supplémentaires : 3410m² de surface augmentée en 2022 pour le bâtiment M8. L'École a élaboré un plan de sobriété énergétique qui s'est inscrit dans une démarche plus large conduite dès 2019 pour inscrire ses activités dans une démarche durable et responsable. A titre d'exemple, l'installation de luminaires LED sur le site Descartes a permis de réduire les consommations de 25%, passant de 110MWh/mois à 85MWh/mois en moyenne. Cela constitue une économie de 100k€ en 2023.

Malgré les aides de l'Etat et les efforts de consommation réalisés, l'impact financier est majeur pour l'École qui ne peut pas couvrir cette hausse avec ses ressources annuelles. Le fonds de roulement de l'établissement doit à nouveau être exceptionnellement mobilisé en 2023 pour notamment faire face à ce surcoût important.

Les frais de **maintenance** concernent les maintenances obligatoires réalisées par la direction du patrimoine, la DSI et également par le service Accueil et Sécurité. Ils sont évalués à **1,75M€** en 2023, en forte hausse par rapport à 2022 en raison notamment de l'inflation.

Le fonctionnement des structures est évalué à **7,4M€** en 2023 : organisation du concours d'entrée, fonctionnement des départements d'enseignement et des laboratoires de

recherche, des services centraux etc.

L'Ecole, par le biais de certains de ses laboratoires, organise des **colloques** et manifestations scientifiques en 2023 : AILA 2023, COIL-9... Ces événements sont pilotés par la cellule congrès de la vice-présidence Recherche. Les dépenses totales prévues au BR sont estimées à **1,3M€**.

Les dépenses pour le loyer du **contrat de partenariat** sont prévues pour un volume estimé à **1,4M€**. Ces crédits de paiement programmés en 2023 tiennent compte de la révision du loyer annuel et de l'impact des travaux modificatifs réalisés.

Les prestations de **gardienage** augmentent de 79k€ en comparaison des prévisions du BI 2023, soit des dépenses totales atteignant **1,08M€**. Cette hausse se justifie essentiellement par des effectifs supplémentaires nécessaires lors des blocages de l'établissement dans le cadre de la réforme des retraites, mais aussi lors des émeutes urbaines de fin juin ou de l'incendie de l'amphithéâtre Mérieux.

3.2.2 Les dépenses d'investissement

3.2.2.1 Dépenses du BR 2023

Les dépenses d'investissement globalisées sont prévues au BI 2023 pour **5,4M€** en autorisations d'engagement. En crédits de paiement, elles s'élèvent à **6,2M€**.

Ce tableau présente la répartition des prévisions de dépenses d'investissement par service et/ou vice-présidence.

Dépenses globalisées : investissements	Exécution 2021 (en crédits de paiement)	Exécution 2022 (en crédits de paiement)	BI 2023 (en crédits de paiement)	BR 2023 (en crédits de paiement)	Variation BR 2023/BI 2023
Travaux et aménagements portés par la Direction du patrimoine	1 535 782 €	1 625 218 €	2 970 600 €	3 111 940 €	141 340 €
<i>dont travaux et aménagements pour activités de formation</i>	20 393 €	295 850 €	1 000 000 €	1 162 060 €	162 060 €
<i>dont travaux et aménagements pour activités de la BDL</i>	477 586 €	80 557 €	695 000 €	614 391 €	-80 609 €
<i>dont travaux et aménagements pour activités de recherche</i>	478 568 €	641 382 €	605 000 €	207 460 €	-397 540 €
<i>dont autres travaux et aménagements</i>	559 235 €	607 430 €	670 600 €	1 128 029 €	457 429 €
Investissements Recherche via le PPI	1 013 151 €	458 437 €	1 000 000 €	768 000 €	-232 000 €
Direction des systèmes d'informations	940 776 €	81 235 €	770 000 €	722 950 €	-47 050 €
Fonds recherche	582 200 €	197 796 €	206 000 €	206 882 €	882 €
Laboratoires sur recettes préaffectées	1 092 112 €	175 366 €	652 918 €	906 408 €	253 490 €
Accueil et sécurité	54 626 €	8 231 €	50 000 €	185 838 €	135 838 €
Investissements départements de formation et vie étudiante	125 808 €	86 781 €	77 000 €	107 303 €	30 303 €
ENS Médias	44 107 €	124 743 €	48 000 €	48 000 €	0 €
Direction des moyens généraux	13 127 €	117 903 €	54 000 €	48 863 €	-5 137 €
DUNES	34 077 €	10 837 €	23 000 €	41 897 €	18 897 €
Bibliothèque Diderot de Lyon	47 483 €	29 220 €	17 500 €	17 500 €	0 €
Prévention et santé au travail	16 039 €	8 383 €	16 000 €	16 000 €	0 €
Institut français de l'éducation	17 700 €	12 568 €	6 000 €	6 000 €	0 €
Présidence	3 319 €	7 144 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	5 520 307 €	2 943 861 €	5 891 018 €	6 187 581 €	296 563 €

C'est la direction du patrimoine qui dispose du plus gros volume budgétaire avec 3,11M€ soit 50% de l'ensemble des dépenses globalisées, afin de mener des travaux et aménagements.

La création de nouvelles **salles de cours** destinées aux étudiants issus du Bachelor Sciences et société a nécessité des travaux sur le site Monod à hauteur de **700k€** (prévision de 900k€ au BI).

Les travaux d'**étanchéité de l'aile C de la BDL** site Descartes et la réfection intérieure des locaux endommagés par les intempéries, débutés en 2022, se poursuivent en 2023. Ce sont 800k€ d'autorisations d'engagement qui sont prévues au budget 2023, pour environ **600k€** de dépenses cette année.

L'incendie de l'**amphithéâtre Mérieux** fin décembre 2022 a engendré de gros travaux de réhabilitation, de remise aux normes et réaménagement. Le coût de ces travaux a été évalué à 565k€, dont 83k€ en fonctionnement, auxquels s'ajoutent aussi des aménagements pour réaliser la déconnexion ERP (établissement recevant du public) du bâtiment pour qu'il ne fasse plus partie de l'ERP du site Monod. Les assurances devraient indemniser l'Ecole pour une grande partie de ces coûts.

L'aménagement du **sous-sol du bâtiment M6** pour installer un compresseur, des soutes et de nouvelles salles d'expérimentation pour le laboratoire de Chimie prévoit 120k€ en 2023 pour engager un marché de maîtrise d'œuvre.

L'installation de **luminaires LED** se poursuit dans l'établissement en 2023 avec des dépenses estimées à **285k€** pour équiper les bâtiments D2 – D3 – D4 et D8, dans une démarche d'amélioration énergétique. Les précédentes installations de LED ont déjà permis à l'établissement d'économiser 100k€ de dépenses énergétiques en 2023, en comparaison des années précédentes.

La **vice-présidence Recherche** prévoit des investissements à hauteur de **1M€** via le PPI et le fonds recherche, essentiellement pour des achats d'équipements scientifiques par les laboratoires.

La direction des systèmes d'information a commandé en 2022 de nouvelles **baies de stockage** pour la Recherche à hauteur de **400k€**. Celles-ci ont été reçues et installées au cours du 1^{er} semestre 2023.

3.2.2.1.2 Projection pluriannuelle des investissements

Le tableau ci-dessous présente les projets d'investissement ayant des impacts budgétaires pluriannuels pour l'Ecole :

Investissements pluriannuels	Montant total du projet	Répartition pluriannuelle prévisionnelle des dépenses (en CP)				
		2022	2023	2024	2025	2026
Travaux réhabilitation résidence étudiante site Descartes	7 334 646 €	3 300 €	18 990 €	1 830 000 €	2 750 000 €	2 732 356 €
Travaux réhabilitation amphis et salles de cours	674 000 €	98 412 €	65 320 €	285 000 €	225 268 €	
BDL : travaux d'étanchéité et rénovation intérieure - aile C	1 383 038 €	43 591 €	600 000 €	739 447 €		
Travaux aménagement sous-sol M6	1 100 000 €	22 400 €	120 000 €	530 000 €	427 600 €	
TOTAL	10 491 684 €	167 703 €	804 310 €	3 384 447 €	3 402 868 €	2 732 356 €

Ces quatre projets figurent dans les annexes n°9, n°9bis et n°10 de la liasse budgétaire du BR 2023. Il s'agit d'opérations immobilières portées par la direction du patrimoine ayant débuté en 2022 et pour lesquelles les dépenses se poursuivent en 2023.

3.2.2.1.3 Fonds de roulement mobilisable

Parmi ces projets d'investissements, certains sont totalement financés par l'établissement mais d'autres bénéficient en partie de recettes externes déjà obtenues et/ou demandées.

Par exemple, les travaux d'aménagement du sous-sol du M6 ont bénéficié d'un financement de 250k€ versé par le MESRI dans le cadre de la phase 2 du dialogue stratégique et de gestion (DSG) en 2022. Pour les travaux de réhabilitation de la résidence étudiante Bonnamour du site Descartes, une recherche de financement est en cours auprès du MESR, du FEDER, ou d'autres sources de financement à déterminer.

	Montant total du projet	Financements externes	Financement ENS de Lyon	dont financement ENS de Lyon en 2023
Travaux réhabilitation résidence étudiante site Descartes	7 334 646 €	0 €	7 334 646 €	18 990 €
Travaux réhabilitation amphis et salles de cours	674 000 €	0 €	674 000 €	65 320 €
BDL : travaux d'étanchéité et rénovation intérieure - aile C	1 383 038 €	0 €	1 383 038 €	600 000 €
Travaux aménagement sous-sol M6	1 100 000 €	600 000 €	500 000 €	0 €
TOTAL	10 491 684 €	600 000 €	9 891 684 €	684 310 €

Compte-tenu du niveau du fonds de roulement prévisionnel inscrit au BR 2023 et du seuil prudentiel de 15 jours de fonctionnement à conforter, l'ensemble des projets listés dans le tableau ci-dessus mobilise pleinement le fonds de roulement disponible de l'établissement.

3.2.3 La masse salariale

De quoi parle-t-on ?

Les **dépenses de personnel** : rémunérations principales, cotisations patronales, rémunérations accessoires et prestations sociales obligatoires.

Masse salariale État : crédits transférés à partir du titre 2 du budget de l'État lors du passage aux compétences et responsabilités élargies en 2010.

Ressources Propres : toutes les autres charges de personnels hors crédits transférés : contrats de recherche, vacations et jury de concours.

3.2.3.1 Masse salariale globale

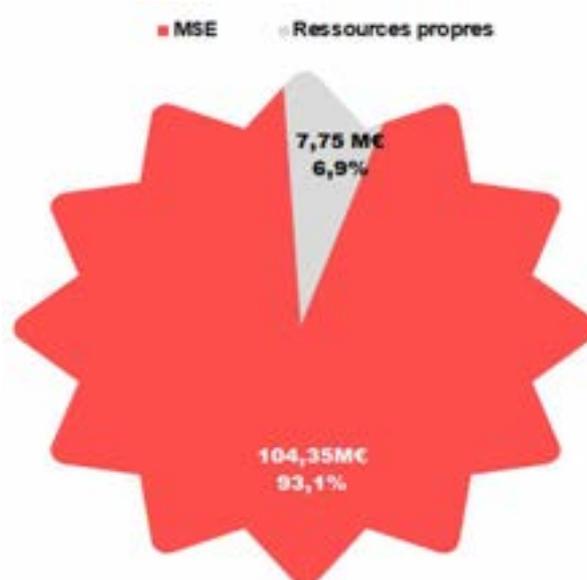


Figure 5 – Part relative de la masse salariale en fonction du support budgétaire

Support budgétaire	BI 2023	BR 2023	€	▲
MSE	100 388 360 €	104 352 716 €	3,96 M€	3,9%
RP	7 592 705 €	7 753 642 €	0,16 M€	2,1%
Total	107 981 065 €	112 106 359 €	4,13 M€	3,8%

Entre la prévision initiale et rectificative, les coûts salariaux augmentent de + **4,13M€ (+3,8%)**.

Si les charges de personnels sont en hausse, tous supports budgétaires confondus, une augmentation sensible est à noter sur la MSE **+3,96M€ (+3,9%)**, contre **+0,16M€ (+2,1%)** sur les ressources propres.

Depuis 2022, la France connaît un contexte de forte inflation qui a impacté de manière significative la masse salariale de l'École, et au-delà, ses marges de manœuvres (fongibilité asymétrique), sachant que la MSE mobilise les $\frac{3}{4}$ du budget.

Taux d'inflation <i>Données INSEE</i>	2021	2022	2023	Total <i>Cumul</i>
	1,6%	5,2%	5%	11,8%

Pour redynamiser les rémunérations des agents publics et contrer les effets de cette spirale inflationniste (+11.8% en 3 ans), différentes mesures RH ont été mis en place par l'État. Ces dispositifs demeurent cependant non compensés (ou partiellement) dans leur grande majorité.

Ce reste à charge dégrade la situation financière de l'ENS de Lyon : - 4,5M€, dont - 2,5M€ correspondent à des dépenses liées aux rémunérations des élèves.

N°	Dispositifs Ministériels	Recettes	Dépenses	Total	
				Global	Dont Élèves
1	SMIC - effet cumulé au 31/12/2023	400 000 €	2 065 775 €	- 1 665 775 €	- 1 473 862 €
2	Prime de pouvoir d'achat (dispositif ponctuel) : 300€ à 800€	- €	1 223 173 €	- 1 223 173 €	- 720 570 €
3	Revalorisation indiciaire 01/07/2023 : +1,5%	- €	707 182 €	- 707 182 €	- 274 222 €
4	GVT+ - Annuel	- €	350 000 €	- 350 000 €	- €
5	Solde recettes / dépenses - Revalorisation indiciaire 01/07/2022 : +3,5%	2 926 308 €	3 143 446 €	- 217 138 €	- €
6	Contributions / charges sociales - VT	- €	117 864 €	- 117 864 €	- 42 431 €
7	Forfait Mobilité Durable	- €	80 400 €	- 80 400 €	- 18 500 €
8	Forfait Télétravail	- €	40 261 €	- 40 261 €	- €
9	Revalorisation des grilles de rémunérations - Catégorie C / Echelons 2 à 9	- €	37 431 €	- 37 431 €	- €
10	Indemnité de Fin de Contrat	- €	30 000 €	- 30 000 €	- €
11	Relèvement du remboursement du forfait de transport de 50% à 75%	- €	15 804 €	- 15 804 €	- 632 €
12	Forfait social	- €	15 591 €	- 15 591 €	- 5 613 €
13	Revalorisation des grilles de rémunérations - Catégorie B / Echelons 1 à 5	- €	15 336 €	- 15 336 €	- €
Total État 2023		3 326 308 €	7 842 262 €	- 4 515 954 €	- 2 535 830 €

Du fait de leur singularité, les ENS sont d'autant plus affectées par ce contexte inflationniste puisque les tensions sur la masse salariale concernent non seulement ses personnels (comme dans l'ensemble des universités) mais également ses élèves fonctionnaires stagiaires.

Ainsi, au-delà des effets financiers des mesures salariales de juin 2023 (+1,3M€), la MSE est également contrainte par le SMIC, un dispositif qui impacte principalement les élèves normaliens environ 91%.

En raison d'un mécanisme de revalorisation automatique, le SMIC a augmenté 7 fois en 29 mois (soit près d'une fois tous les 4 mois) entre le 01/01/2021 et le 01/05/2023.

Année	SMIC Date d'entrée en vigueur
2 021	01/01/2021
2 021	01/10/2021
2 022	01/01/2022
2 022	01/05/2022
2022	01/08/2022
2 023	01/01/2023
2 023	01/05/2023

Or, chacune de ces hausses s'est accompagnée d'une augmentation du coût des rémunérations des élèves fonctionnaires stagiaires : **+1,87M€** cumulés au 31/12/2023 sur un total de +2,07M€ de hausse globale cumulée (94% du total établissement).

A ce jour, ce dispositif étant financé à hauteur de 400k€ par l'État soit un reste à charge global de -1,67M€, cette compensation partielle dégrade fortement le solde budgétaire de la MSE (recettes – dépenses).

A ce stade, le MESR n'a pas annoncé de compensation de ces mesures en 2023. Les recettes de la SCSP ne couvrent donc plus les dépenses salariales sur support budgétaire État.

Si l'on se réjouit de ces mesures en faveur des personnels et élèves, les ENS sensibilisent le MESR quant à la structure de sa masse salariale et leurs particularités dès lors que les mesures de revalorisation touchent les salaires les plus bas dont ceux des élèves-fonctionnaires-stagiaires.

3.2.3.2 Masse salariale État

A- Principaux éléments de variation de la masse salariale État entre la prévision rectificative et initiale

De quoi parle-t-on ?

Le **GVT** se décline en trois composantes :

- **l'effet glissement** : impact des flux entrants et sortants, c'est-à-dire du renouvellement du personnel sur l'évolution de la masse salariale. Les entrants sont en moyenne plus jeunes et moins « primés » et par, conséquent, rémunérés à un niveau moins élevé. En règle générale, l'effet des entrants est négatif sur les dépenses salariales.
- **l'effet vieillesse** : impact sur la masse salariale des changements de salaire, dus au déroulement normal de carrière dans le métier suite à l'ancienneté : avancement sur grille indiciaire
- **l'effet technicité** : impact des changements de grade ou de corps, et/ou de l'acquisition de compétences nouvelles, généralement validés suite à un concours ou un examen professionnel.



Figure 6 : Évolution des coûts de rémunérations sur emplois budgétaires entre la prévision initiale et rectificative

MSE	BI 2023	BR 2023	€	▲
Global	100 388 360 €	104 352 716 €	3 964 357 €	3,9%

Entre ces deux prévisions, les dépenses de rémunérations de l'établissement augmentent de **+3,96M€ (+3,9%)**.

La décomposition de ces dépenses prévisionnelles par facteur d'évolution présente l'effet financier de chaque dispositif sur l'exercice en cours.

Ces éléments de rémunérations sont également regroupés par type, permettant de distinguer les mesures **réglementaires** (obligatoires), de celles relevant de **décisions de l'établissement**.

➔ **Réglementaires : + 3 187 k€**

Facteurs d'évolution	€
Mesures salariales de juin 2023	1 311 548 €
Revalorisation indiciaire +1,5%	707 182 €
SMIC	704 525 €
LPR 2023 - Alignement Doctorants	328 819 €
Forfait Mobilité Durable	80 400 €
Divers	54 605 €
Total	3 187 079 €

▶ **Mesures salariales de juin 2023 : +1 311k€**

Mesures salariales de juin 2023	€	
	Global	Dt Élèves
Prime de pouvoir d'achat	1 223 173 €	720 570 €
Revalorisation des grilles - Catégorie B & C	52 766 €	- €
Forfait de transport de 50% à 75%	15 804 €	- €
GIPA	19 804 €	- €
Total	1 311 547 €	720 570 €

- ▶ Une **prime de pouvoir d'achat** allant jusqu'à 800 euros bruts sera versée avant fin 2023 à l'ensemble des agents dont la rémunération est inférieure à 3 250 euros bruts ;
- ▶ **Gain indiciaire** entre chaque échelon du bas des **catégories C et B** pour rétablir la progressivité des rémunérations, en raison des effets de la hausse du SMIC sur les grilles salariales (tassement) ;
- ▶ La prise en charge des **frais de transport** est augmentée : cette mesure prévoit un remboursement de 75% du forfait de transport collectif des agents à compter du 01/09/2023, contre 50% auparavant ;
- ▶ Reconduction de la **GIPA** (indemnitaire compensant la perte de pouvoir d'achat de la rémunération indiciaire des agents).

► **Revalorisation indiciaire +1,5% du 01/07/2023 : +707k€**

Un an après la revalorisation de 3,5%, l'État a de nouveau rehaussé le point d'indice au 1^{er} juillet 2023 : +1,5%.

Cette mesure salariale augmente la MSE de 707k€ sur ce 2^{ème} semestre 2023 (soit 1,4M€ en année pleine).

	Population / Type	Revalorisation indiciaire +1,5% du 01/07/2023
Elèves	Elèves	274 222 €
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	180 674 €
	Contractuels	13 728 €
	Doctorants	40 038 €
	Sous total Elèves & E/C	508 662 €
Biatss	Titulaires	170 564 €
	Contractuels	27 956 €
	Sous total BIATSS	198 520 €
	Total - Rémunérations	707 182 €

► **SMIC : +704k€**

Suite aux 2 hausses du SMIC sur l'exercice 2023, la MSE a augmenté de 704k€ sur 2023.

	Population / Type	SMIC 2023
Elèves	Elèves	635 926 €
Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	- €
	Contractuels	13 537 €
	Doctorants	- €
	Sous total Elèves & E/C	649 463 €
Biatss	Titulaires	25 517 €
	Contractuels	29 545 €
	Sous total BIATSS	55 062 €
	Total - Rémunérations	704 525 €

En cumul, les effets du SMIC sur les dépenses salariales s'élèvent à **2M€** au 31/12/2023, dont **1,87M€** pour les seuls élèves fonctionnaires stagiaires.

► **LPR 2023 - alignement des contrats doctoraux : +328k€**

Au 01/01/2023, la revalorisation des contrats doctoraux prévue par la LPR à compter du 1er septembre 2022, a été étendue à l'ensemble des contrats en cours. Jusqu'alors, l'augmentation de la rémunération minimale prévue par pallier ne bénéficiait qu'aux nouveaux doctorants (créant un système avec 3 niveaux de rémunérations).

La rémunération de l'ensemble des contractuels doctorants sur MSE a été portée à 2 044,12€.

► **Forfait Mobilité Durable : + 80k€**

Les agents qui ont fait le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, co-voiturage) peuvent bénéficier d'un forfait de 300 euros par an : 289 agents ont bénéficié de ce dispositif.

► **Divers : + 54k€**

Divers	€
Protection sociale complémentaire	39 014 €
Forfait Social	15 591 €
Total	54 605 €

- **Protection sociale complémentaire (PSC)** : en se basant sur nos dépenses réelles constatées en 2023, la prise en charge des frais de mutuelle est ajustée : +39k€
Ce dispositif est intégralement financé par l'État ;
- Le **forfait social** : contribution patronale mise en place sur les contributions destinées au financement des prestations complémentaires de santé /prévoyance versées au bénéfice de leurs agents : +15k€

➔ A l'initiative de l'établissement : +777€

ENS de Lyon	€
Ajustement de MS - EAP 2022	354 867 €
Schéma d'emplois	- 458 267 €
Divers	609 373 €
CIA	390 000 €
Hors - Psop	43 243 €
Vacations	- 161 939 €
Total	777 277 €

▶ Flux de personnels : -103k€

Flux de personnel	€
Ajustement de MS - EAP 2022	354 867 €
Schéma d'emplois	- 458 267 €
Total	- 103 400 €

Les montants inscrits au titre du Schéma d'emplois retranscrivent financièrement les entrées et sorties prévisionnelles comptabilisées sur l'exercice 2023 (intégrant notamment les arbitrages de la campagne d'emplois).

	Population / Type	BR / BI 2023	
		Schéma d'emplois	ETPT
Elèves	Elèves	- 107 333 €	-3,1
Enseignants & Enseignants Chercheurs	EC & E/C	- 44 267 €	0,6
	Doctorants	- 70 833 €	-2,1
	Sous total Elèves & E/C	- 222 433 €	-4,5
Biats	BIATSS	- 235 833 €	-4,0
	Sous total BIATSS	- 235 833 €	-4,0
	Total - Rémunérations	- 458 267 €	-8,5

Pour précision, ces chiffres résultent de l'écart entre de 2 prévisions (BI et BR). En exécution, il est prévu une hausse de 17,1 ETPT entre 2022 et 2023.

Par ailleurs, les effets financiers de l'extension en année pleine des mouvements de personnels sont réajustés dans ce BR2023 : +354k€

Le budget initial étant élaboré par référence à la prévision d'exécution a été construit sur base de 1 849.8 ETP contre 1 856,8 en exécution soit : +7 ETP, entraînant une minoration des EAP de personnels 2022 sur 2023.

	Population / Type	BR - BI 2023 ETP 31/12/22
Elèves	Elèves	0,0
Enseignants & Enseignants	EC & E/C	1,0
	Doctorants	4,0
	Sous total Elèves & E/C	5,0
Biats	BIATSS	2,0
	Sous total BIATSS	2,0
	Total - Rémunérations	7,0

► **Divers** : 609k€

Divers	€
Régularisation paie 2022	193 542 €
Ajustement Pensions Civiles	114 133 €
Traitement brut CLD	98 250 €
Ajustement indemnitaire EC Dont C3	78 583 €
ARE	50 633 €
Indemnité télétravail	37 296 €
Charges patronales transport	32 136 €
Transformation de 3 lecteurs en ML	4 800 €
Total	609 373 €

- **Rappels de salaires 2022** : cela concerne principalement des régularisations en paie de situations d'élèves fonctionnaires stagiaires (+100k€) ;
- La contribution employeur au **CAS Pension** est ajustée dans ce budget : **+114k€** (pour un montant total de 32,4M€)
- **Traitement brut CLD** : +98k€ de dépenses salariales prévisionnelles inscrites dans ce BR2023 ;
- Le **régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs** (RIPEC) fait l'objet d'un rééquilibrage : +78k€, notamment le montant de la composante individuelle (RIPEC C3) ;

- ▶ **L'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE)** : une enveloppe prévisionnelle de 50k€ est consacrée au financement de cette allocation versée par Pôle emploi pour les anciens personnels de l'ENS de Lyon ;
- ▶ **L'Indemnité télétravail** : la masse salariale dédiée à ce forfait est réajusté, 40k€ contre 3k€ inscrit au BI.
- ▶ **Charges patronales transport** : cette contribution employeur est revue à la hausse (+32k€) ;
- ▶ **3 postes** de lecteurs de langue étrangère sont **requilifiés en maîtres de langue étrangère** (+4,8K€ en 1/3 d'année).

▶ **CIA : 390k€**

Une enveloppe prévisionnelle de 390k€ est dédiée à la mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA).

▶ **Dépenses hors-psop**

Hors-psop	BI 2023	BR 2023	€	▲
Action sociale	500 000 €	543 243 €	43 243 €	8,6%
FSDIE	42 000 €	42 000 €	- €	0%
Total	542 000 €	585 243 €	43 243 €	8,0%

Les prévisions de dépenses « hors paye sans ordonnancement préalable » augmentent de **+43k€**.

Cette hausse concerne la part de MS consacrée au financement de l'Action Sociale qui est ajustée en raison de l'augmentation du prix des repas facturé par le CROUS.

▶ **Vacations**

L'enveloppe globale de masse salariale État inscrite au budget, intègre également les dépenses salariales relatives aux **vacations**, ces crédits de personnels ne décomptent pas le plafond d'emplois.

Vacations	BI 2023	BR 2023	€	▲
Enseignement	494 718 €	350 000 €	- 144 718 €	-29,3%
Administratives	317 221 €	300 000 €	- 17 221 €	-5,4%
CPES	12 000 €	12 000 €	- €	0%
Gpeec	17 600 €	17 600 €	- €	0%
Total	841 539 €	679 600 €	- 161 939 €	-19,2%

Ces prévisions de crédits de personnels diminuent sensiblement : **-19,2%**

A noter la baisse du coût des **vacations d'enseignement** (-144k€). Alors que l'exercice précédent a été marqué par une actualisation des paiements de prestations réalisées lors d'exercices antérieures, ces situations ont été majoritairement régularisées, expliquant cette prévision de sous consommation en 2023.

3.2.3.3 Répartition globale de la masse salariale État par population et type de dépenses

Le montant total des dépenses salariales État prévues est de **104 352 716 €** pour ce BR 2023.

Elles se répartissent de la manière suivante selon la population ou le type de dépense:

		Population / Type	BI 2023	BR 2023	Écarts	▲	%
Rémunérations	Elèves	Elèves	35 572 132	37 300 215	1 728 083	4,9%	35,7%
	Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	24 453 160	25 216 850	763 690	3,1%	24,2%
		Contractuels	1 990 624	2 286 836	296 211	14,9%	2,2%
		Doctorants	5 637 560	6 008 868	371 307	6,6%	5,8%
	Sous total Elèves & E/C		67 653 477	70 812 769	3 159 292	4,7%	67,9%
	Biats	Titulaires	26 459 212	27 089 263	630 051	2,4%	26,0%
		Contractuels	4 892 132	5 185 842	293 709	6,0%	5,0%
		Sous total BIATSS	31 351 345	32 275 105	923 760	2,9%	30,9%
	Total - Rémunérations		99 004 821	103 087 874	4 083 052	4,1%	98,8%
	Vacations	Administratives	317 221	300 000	- 17 221	-5,4%	0,3%
Gpec		12 000	12 000	-	0%	0,01%	
Enseignement		494 718	350 000	- 144 718	-29,3%	0,3%	
CPEs		17 600	17 600	-	0%	0,02%	
Total - Vacations		841 539	679 600	- 161 939	-19,2%	0,7%	
Hors-psop	Action sociale	500 000	543 243	43 243	8,6%	0,5%	
	FSDIE	42 000	42 000	-	0%	0,04%	
Total dépenses H-psop		542 000	585 243	43 243	8,0%	0,6%	
Total		100 388 360	104 352 716	3 964 357	3,9%	100%	

➔ Principaux facteurs d'évolution par population

▶ Élèves fonctionnaires stagiaires :

Population	BI 2023	BI 2023	BI 2020	BI 2019	€	▲	% Impact mesures ministérielles
Élèves fonctionnaires stagiaires	35 572 132 €	37 300 215 €	33 905 949 €	33 219 731 €	1 728 083 €	4,84%	95%

Les dépenses de salaires des **élèves fonctionnaires stagiaires** représentent **près de 36%** de la MSE.

Cette prévision de dépenses est en augmentation de **+1 728k€**, résultant **principalement** de l'impact des mesures gouvernementales (**95%** ; **1,68M€**) :

Principaux facteurs d'évolution	€
Mesures salariales de juin 2023	728 163 €
SMIC	635 926 €
Revalorisation indiciare	274 222 €
Divers	23 236 €
Forfait Mobilité Durables	20 700 €
Schéma d'emplois	- 107 000 €
Divers ENS	150 000 €

A noter que les flux des élèves normaliens demeurent difficilement prévisibles lors de l'élaboration du budget initial. Les chiffres liés aux retours et départs en année de césure (congé sans traitement) ne sont connus qu'au cours du dernier trimestre.

Ainsi, l'hypothèse d'un solde neutre entre ces flux entrants et sortants retenue dans la prévision initiale évolue, puisque qu'un solde négatif -15 est inscrit dans ce BR (plus de départs que de réintégrations observés en cette rentrée).

► **Enseignants et enseignants-chercheurs – Doctorants contractuels**

Population	BI 2023	BR 2023	€	▲	% Impact mesures ministérielles
Enseignants et E/C - Doctorants	32 081 345 €	33 512 554 €	1 431 209 €	4,46%	61%

La prévision de masse salariale des **enseignants et enseignants-chercheurs et doctorants contractuels** augmente : **+1,4M€**.

⇒ **61%** de cette hausse provient notamment des effets financiers des dispositifs RH ministériels (**+875k€**) :

Principaux facteurs d'évolution	€
LPR 2023 - Alignement Doctorants	328 819 €
Mesures salariales de juin 2023	252 674 €
Revalorisation indiciaire	234 440 €
Forfait Mobilité Durables	33 900 €
SMIC	13 537 €
Divers	12 338 €
Schéma d'emplois	- 116 000 €
Ajustement EAP	220 000 €
Divers ENS	385 000 €

► **BIATSS :**

Population	BI 2023	BR 2023	€	▲	% Impact mesures ministérielles
BIATSS	31 351 345 €	32 275 105 €	923 760 €	2,95%	68%

Les dépenses de rémunérations des personnels **BIATSS** sont en hausse **+923k€**. Près de **70%** de cette augmentation résulte de la mise en œuvre des mesures de l'État (**+630k€**).

Principaux facteurs d'évolution	€
SMIC	55 062 €
Mesures salariales de juin 2023	330 712 €
Revalorisation indiciaire	198 520 €
Forfait Mobilité Durables	25 800 €
Divers	19 032 €
CIA	390 000 €
Schéma d'emplois	- 235 833 €
Ajustement EAP	110 000 €
Divers ENS	30 600 €

A- Périodicité : évolution mensuelle des dépenses de rémunérations sur support budgétaire État

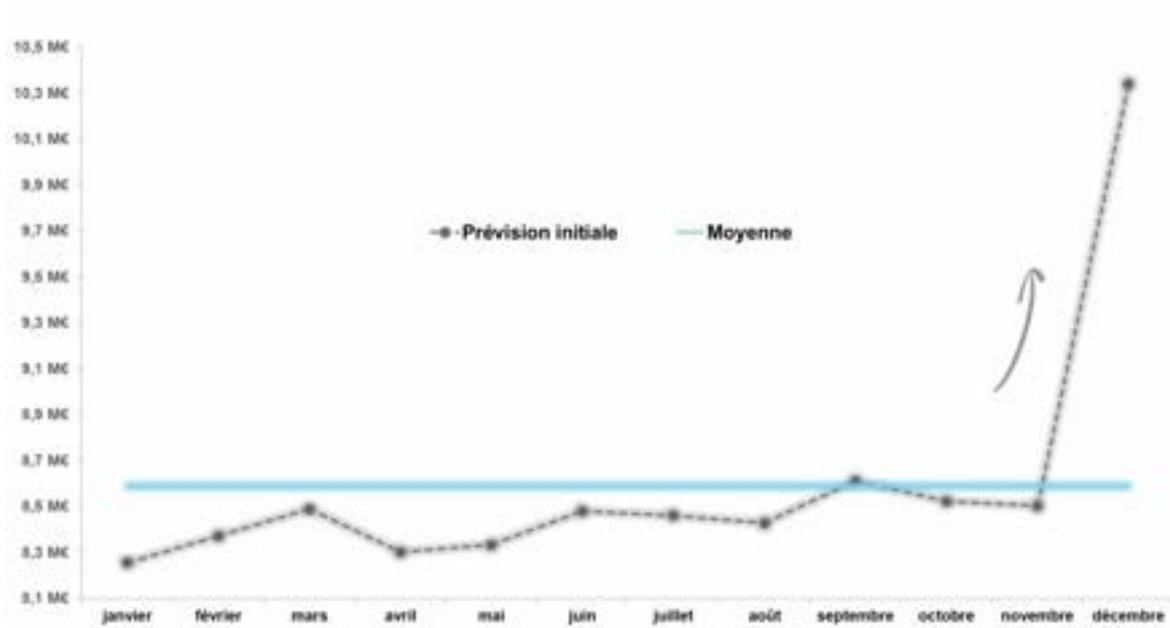


Figure 7– Evolution mensuelle des dépenses prévisionnelles 2023 consommant le plafond d'emploi

La masse salariale sur emplois budgétaires de l'État est évaluée à **103 087 874€** pour l'exercice 2023. Ces dépenses salariales présentent l'ensemble des emplois rémunérés (valorisés en ETPT).

En 2023, la moyenne de masse salariale État mensuelle prévue est de **8,5M€** soit **55 493€** de CTE moyen.

L'aspect discontinu de ces dépenses mensuelles de personnel se justifie principalement par des éléments de rémunération dont la mise en paiement n'est pas systématique (primes non mensualisées par exemple), et l'impact des flux de personnels.

La spécificité du mois de décembre est à souligner. Celle-ci résulte de l'intégration de dépenses salariales dont le mois d'impact est encore inconnu lors de la phase de budgétisation, telles que les mesures salariales de juin 2023 (+1,3M€), le CIA...

B- Plafond d'emplois

Pour information, le plafond d'emplois sur supports budgétaires de l'État est fixé à **1 981 ETPT** (cf. annexe « Tableau des emplois »). L'Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est l'unité de décompte du plafond d'emplois. Cette comptabilisation tient compte de la quotité de temps de travail et de la période d'activité de chaque agent.

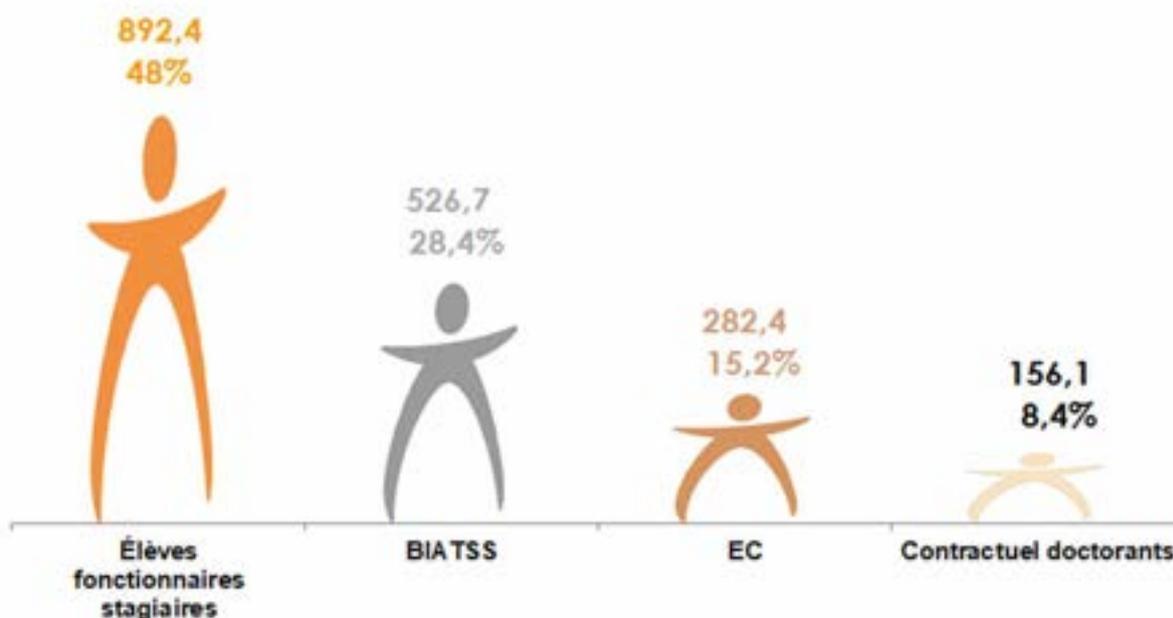


Figure 8 : Répartition des ETPT par population sur emplois budgétaires de l'Etat en 2023

		BI 2023	BR 2023		
	Emplois				
Élèves & E/C	Élèves fonctionnaires stagiaires	895,5	892,4	-	3,1 -0,3%
	E/C	281,8	282,4	0,6	0,2%
	Doctorants	158,2	156,1	-	2,1 -1,3%
Biatss	BIATSS	530,7	526,7	-	4,0 -0,7%
	MS État	1 866,2	1 857,7	-	8,5 -0,5%

La prévision de consommation des ETPT sur emplois budgétaires s'établit à **1 857,7 ETPT**. Cette moyenne annualisée prend en considération les arrivées et départs prévus sur l'exercice 2023. La prévision diminue légèrement (**-8,5 ETPT ; -0,5%**) par rapport au BI 2023. Le plafond autorisé d'emploi fixe le volume maximum d'emplois utilisable par année budgétaire. **L'ENS de Lyon consomme 93% de ces 1981 emplois, 87% en excluant les élèves fonctionnaires stagiaires.**

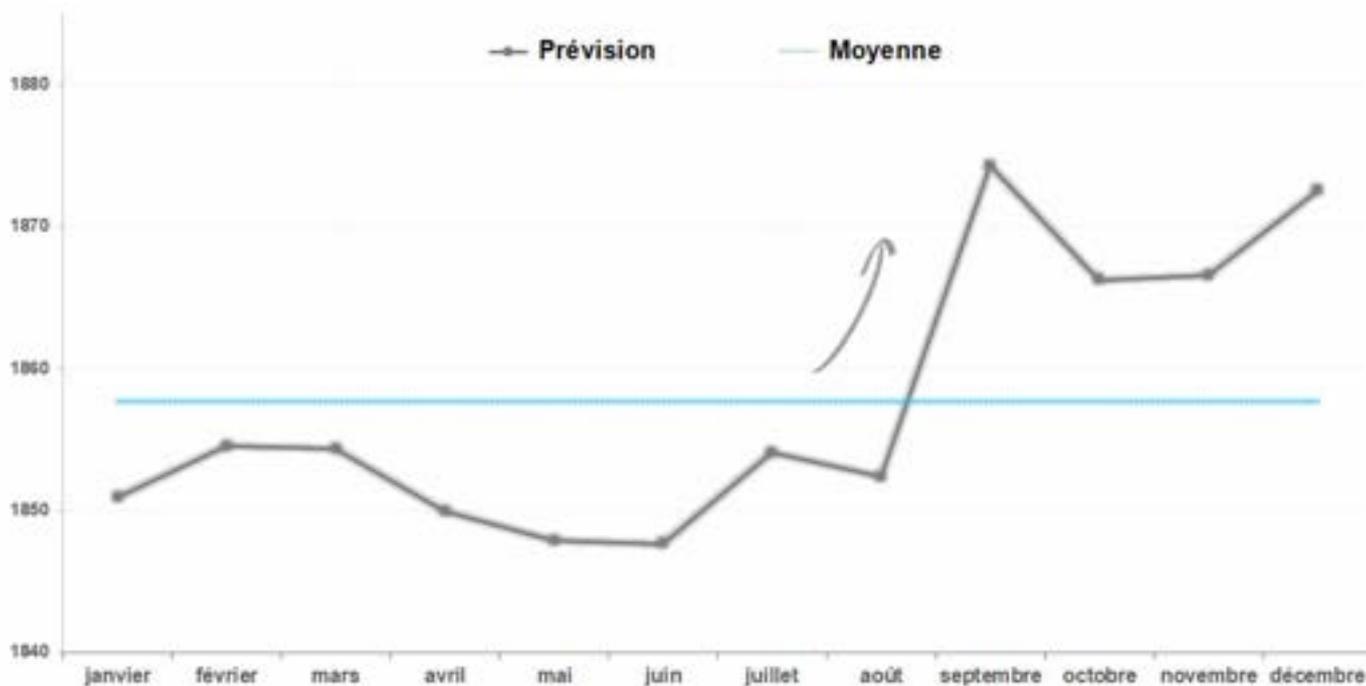


Figure 9 - Courbe de consommation prévisionnelle mensuelle des emplois 2023 sur supports budgétaires État

Une variation sensible des emplois est observée entre août et septembre. L'évolution d'ETPT coïncide principalement avec le calendrier des campagnes d'emplois et les mouvements attendus lors de la rentrée universitaire 2023 (cohorte de doctorants, mutations, détachements, intégrations...).

3.2.3.1 Masse salariale globale et ETPT proposés au vote du conseil d'administration

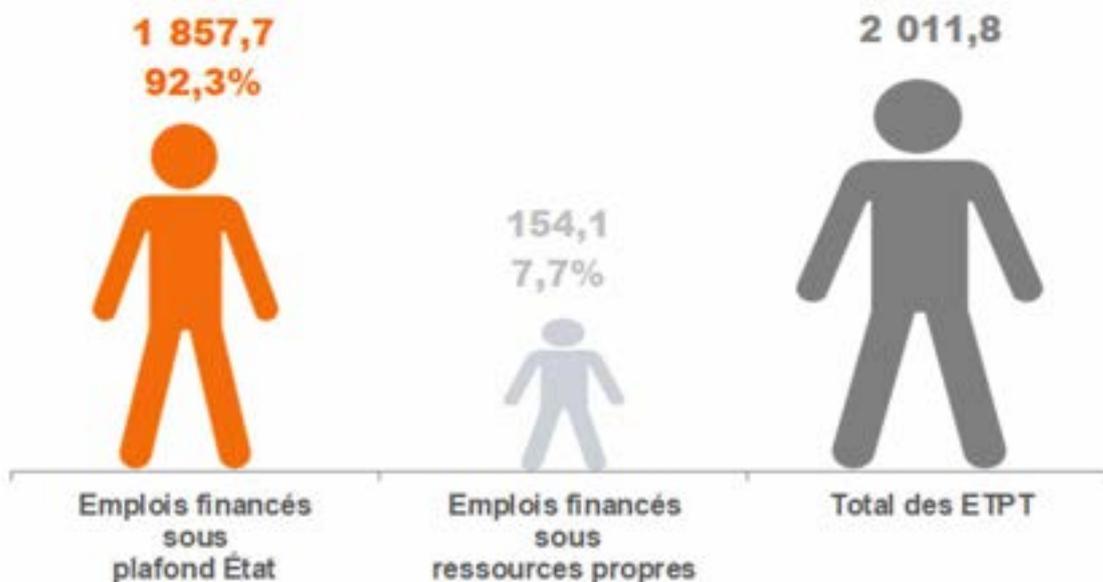


Figure 10 - Décomposition du plafond d'emplois prévisionnel (en ETPT)

Le plafond d'emplois se mesure en moyenne annualisée (ETPT). Les emplois État (**1 857,7 ETPT**) et sur ressources propres (**154,1 ETPT**) se cumulent et forment le plafond d'emplois de l'établissement : **2 011,8 ETPT**.

Pour rappel, un plafond global de 2 029,1 ETPT a été voté dans le précédent budget. Si les ETPT financés sous plafond État demeurent plutôt stables (-0,5%), à l'inverse les emplois sur ressources propres diminuent légèrement : **-8,8 ETPT** (-5,4%).

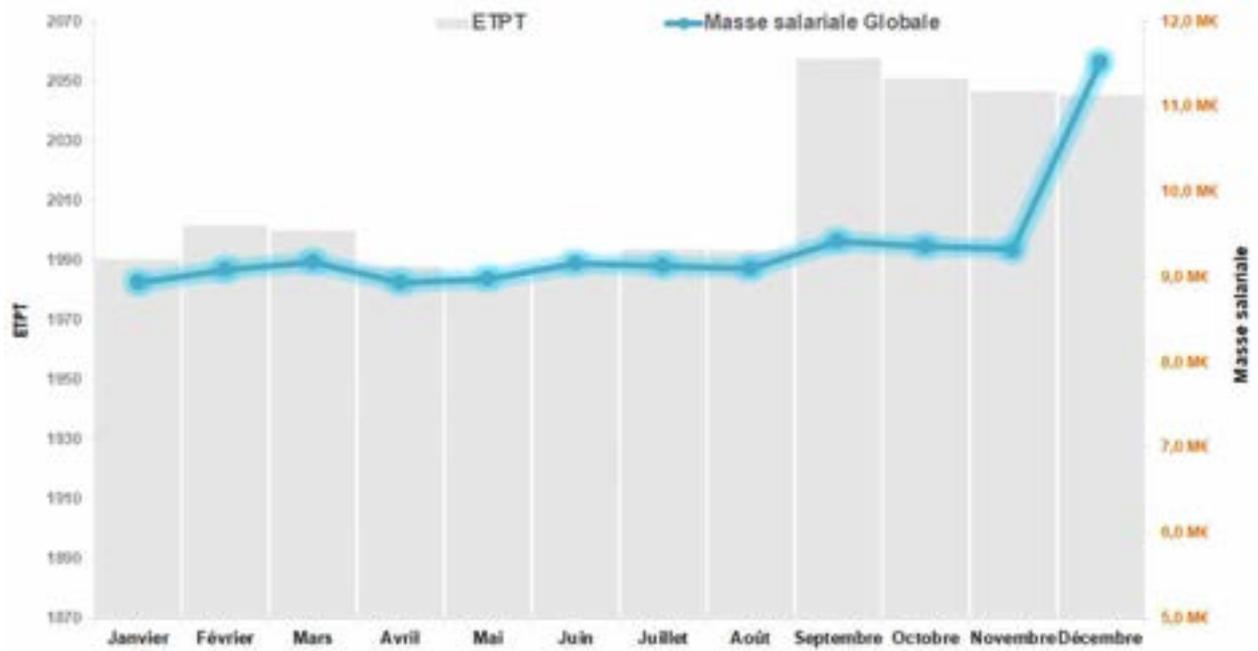


Figure 11 - Consommation mensuelle totale en ETPT et masse salariale globale

Les dépenses salariales de l'établissement atteignent plus de à **9M€** par mois en 2023.

L'enveloppe de masse salariale globale de l'ENS de Lyon proposée au vote du conseil d'administration pour le budget initial 2023 s'élève à **112 106 359€** pour **2 011,8 ETPT**, dont :

Support budgétaire	MS	ETPT
État	104 352 716 €	1 857,7
Ressources propres	7 753 642 €	154,1
ENSL	112 106 359 €	2 011,8

3.2.3.2 Autres dépenses de masse salariale globalisée

Les dépenses globalisées de masse salariale sont constituées très majoritairement de la masse salariale Etat, mais également de dépenses financées via des ressources propres.

Ces dépenses sont évaluées à **1,63M€** au budget rectificatif 2023.

Elles comprennent les rémunérations des jurys du concours d'entrée pour environ **690k€**.

Les principales autres rémunérations sont prévues pour des recrutements de doctorants, post-doctorants, ou encore des ingénieurs et techniciens en CDD dans les **structures de recherche**. Le montant total atteint **863k€** au BR 2023.

Les autres dépenses de masse salariale sur ressources propres (6,1M€) sont portées par des contrats de recherche fléchés (cf paragraphe 4.2.3).

4. Recettes et dépenses fléchées du budget rectificatif 2023

De quoi parle-t-on ?

Les **recettes fléchées** constituent une exception au principe de globalisation des recettes et ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Elles sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Ex : contrats de recherche.

4.1 Recettes fléchées du budget rectificatif 2023

Les recettes fléchées inscrites au BR 2023 sont estimées à **14,88M€**.

Les encaissements prévus se répartissent ainsi selon le type de financeur :

	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	BR 2023	Variation BI 2023/BR 2022
ANR PIA IDEX	1 071 870 €	876 701 €	1 028 751 €	534 989 €	465 482 €	-69 507 €
ANR PIA hors IDEX	461 018 €	372 035 €	2 476 806 €	1 681 577 €	3 049 708 €	1 368 131 €
Total ANR PIA	1 532 888 €	1 248 736 €	3 505 557 €	2 216 566 €	3 515 190 €	1 298 624 €
ANR hors PIA	2 580 974 €	3 338 117 €	3 023 381 €	3 184 540 €	3 633 983 €	449 443 €
Union Européenne	1 840 511 €	3 614 204 €	1 449 936 €	2 875 159 €	3 988 278 €	1 113 119 €
Région	179 367 €	137 381 €	1 105 567 €	1 149 785 €	1 249 756 €	99 971 €
Autres recettes	3 316 938 €	2 606 936 €	2 370 318 €	1 195 673 €	2 491 522 €	1 295 849 €
Total recettes fléchées	9 450 678 €	10 945 374 €	11 454 759 €	10 621 723 €	14 878 729 €	4 257 006 €

Les encaissements estimés en 2023 sont en hausse de 4,26M€ par rapport au budget initial, notamment en raison de nouveaux gros projets qui démarrent sur l'année.

On peut préciser que le versement des soldes de certains financements terminés et justifiés tarde à être régularisés (exemple du dispositif IDEX arrivé au terme de son exécution, pour 225k€).

Le solde de 4 contrats Pack Ambition Recherche sont également prévus pour environ 637k€ de recettes encaissées.

Dans le cadre des Investissements d'Avenir, de gros contrats ont démarré, avec des versements annuels importants : 307k€ sur EQUIPEX, 280k€ sur PEPR.

De nouveaux projets internationaux viennent d'être obtenus, avec des versements initiaux conséquents : 200k€ avec US Army, 332k€ sur l'ERC DEEP SEA, 2 nouveaux projets Européens MSCA pour 274k€.

4.2 Dépenses fléchées du budget rectificatif 2023

4.2.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sur contrats fléchés s'élèvent à **4,25M€** au BR 2023 en crédits de paiement.

Selon la typologie de contrats, elles se répartissent comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	BR 2023	Variation BI 2023/BR 2022
ANR PIA IDEX	151 622 €	355 398 €	36 587 €	0 €	27 959 €	27 959 €
ANR PIA hors IDEX	25 767 €	38 275 €	483 673 €	370 766 €	415 381 €	44 615 €
Total ANR PIA	177 389 €	393 673 €	520 260 €	370 766 €	443 340 €	72 574 €
ANR hors PIA	60 340 €	513 928 €	1 211 113 €	1 396 684 €	1 586 469 €	189 785 €
Union Européenne	133 660 €	350 352 €	842 486 €	673 132 €	839 505 €	166 373 €
Région	77 454 €	170 696 €	481 678 €	279 384 €	370 380 €	90 996 €
Autres	550 825 €	728 626 €	1 173 218 €	759 975 €	1 008 646 €	248 671 €
Fonctionnement fléché en crédits de paiement	999 667 €	2 157 275 €	4 228 755 €	3 479 941 €	4 248 340 €	768 399 €

Les dépenses fléchées prévues en fonctionnement en 2023 ont été réajustées à l'exécution effective et de façon à permettre le démarrage des nouveaux gros contrats obtenus en 2023 (Ex ; contrat BIOSANTEXC en partenariat avec l'Inde)

Un certain nombre de contrats ont fait l'objet de dépenses moindres sur les années antérieures ; se terminant en 2023, il a fallu mettre à disposition des bénéficiaires les budgets disponibles restant à consommer (750k€).

Enfin, il a fallu régulariser un certain nombre d'opérations de remboursement de trop perçus, des reversements à des partenaires suite au transfert de contrats dont les titulaires ont changé d'établissement (450k€).

4.2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sur contrats fléchés sont évaluées à **3,9M€** en crédits de paiement pour ce budget rectificatif.

	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	BR 2023	Variation BI 2023/BR 2022
ANR PIA IDEX	95 524 €	469 485 €	1 912 €	0 €	0 €	0 €
ANR PIA hors IDEX	54 521 €	499 584 €	2 026 427 €	721 800 €	1 808 770 €	1 086 970 €
Total ANR PIA	150 045 €	969 069 €	2 028 339 €	721 800 €	1 808 770 €	1 086 970 €
ANR hors PIA	320 044 €	162 941 €	327 479 €	404 874 €	335 414 €	-69 460 €
Union Européenne	629 835 €	23 592 €	553 039 €	672 062 €	796 157 €	124 096 €
Région	118 218 €	52 225 €	24 578 €	5 760 €	27 492 €	21 732 €
Autres	566 413 €	104 675 €	1 195 378 €	666 987 €	902 718 €	235 732 €
Investissement fléché en crédits de paiement	1 784 555 €	1 312 502 €	4 128 813 €	2 471 482 €	3 870 551 €	1 399 069 €

Les dépenses d'investissements sur 2023 sont notamment caractérisées par la fin de réalisation du projet FEDER PLEXMICO (1M€)

Par ailleurs, les nouveaux projets accordés comportent de grosses acquisitions d'équipements scientifiques : 63.5k€ sur le projet US Army, 95k€ sur le projet PYTHIA avec BPI, 75k€ pour un nouveau spectromètre.

On peut également préciser que de gros équipements seront financés par l'établissement (60k€ sur l'ERC DEEP SEA, 730k€ sur le projet Idemo dont le marché doit être engagé en Octobre) ; En contrepartie, les financements alloués prendront en charge l'amortissement de ces biens.

4.2.3 La masse salariale

Les dépenses de masse salariale sur contrats fléchés sont inscrites à hauteur de **6,1M€** au BR 2023.

	Exécution 2020	Exécution 2021	BR 2022	BI 2023	BR 2023	Variation BI 2023/BR 2022
ANR PIA IDEX	446 825 €	1 110 350 €	348 949 €	90 739 €	69 367 €	-21 372 €
ANR PIA hors IDEX	612 168 €	87 067 €	352 950 €	624 520 €	612 722 €	-11 798 €
Total ANR PIA	1 058 993 €	1 197 417 €	701 899 €	715 259 €	682 089 €	-33 170 €
ANR hors PIA	1 030 887 €	1 095 454 €	2 044 759 €	2 763 256 €	2 821 768 €	58 512 €
Union Européenne	805 116 €	921 540 €	1 052 800 €	1 157 524 €	1 138 008 €	-19 516 €
Région	322 621 €	236 552 €	349 784 €	202 663 €	182 647 €	-20 016 €
Autres	1 308 127 €	1 640 884 €	1 469 910 €	1 102 469 €	1 299 036 €	196 567 €
Masse salariale fléchée	4 525 744 €	5 091 847 €	5 619 152 €	5 941 171 €	6 123 548 €	182 377 €

Des recrutements de contractuels financés sur contrats fléchés sont prévus pour environ 133 ETPT (équivalents temps plein travaillé) sur l'ensemble de l'année 2023. Ce sont très majoritairement des doctorants et post-doctorants qui travaillent sur les projets de recherche financés par les contrats de recherche fléchés. Cette valeur reste stable ; cela étant, on note une augmentation du volume financier en lien avec un certain nombre d'actions telles que les revalorisations de salaires des doctorants et postdoctorants, le dégel du point d'indice, divers rappels, ainsi que l'augmentation difficilement prévisible des primes de précarité.

On constate une augmentation des dépenses prévues par rapport au BI 2023 qui sont liées à l'obtention de nombreux nouveaux contrats.

5. Indicateurs et ratios budgétaires et comptables

	Exécution 2020	Exécution 2021	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	Variation BR 2023/BI 2023
Résultat	3 272 574 €	2 864 259 €	-813 475 €	-6 840 353 €	-6 769 991 €	70 362 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	6 178 587 €	5 893 570 €	2 543 033 €	-3 726 547 €	-3 355 268 €	371 279 €
Fonds de roulement	21 435 333 €	21 716 042 €	20 497 788 €	11 556 204 €	11 486 043 €	-70 161 €
Solde budgétaire	3 555 685 €	4 051 555 €	668 203 €	-11 639 939 €	-12 031 401 €	-391 462 €
Trésorerie	28 951 226 €	33 186 154 €	34 177 747 €	19 327 580 €	21 446 346 €	2 118 766 €

Le résultat, la capacité d'autofinancement et le niveau de fonds de roulement sont calculés en droits constatés. Les dépenses non décaissables (sans impact sur la trésorerie) sont prises en compte : amortissements, provisions, cautions des résidences étudiantes, dépenses réalisées en attente de factures.

En recettes, ce sont les éléments non encaissables qui sont intégrés en droits constatés et couvrent ainsi : les recettes d'amortissement, les reprises sur provision, et les recettes en attente d'encaissement. Tous ces indicateurs sont présentés dans l'annexe 6 : tableau de situation patrimoniale.

Quant au solde budgétaire, il s'agit d'un indicateur GBCP présenté dans l'annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.

5.1.1 Le solde budgétaire du BR 2023

De quoi parle-t-on ?

Le **solde budgétaire** correspond à l'écart entre les recettes encaissées et les crédits de paiement (=dépenses décaissées). Il s'agit du flux de trésorerie généré par l'activité de l'établissement.

Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement à l'équilibre : il peut être excédentaire ou déficitaire.

Le solde budgétaire est déficitaire de **12 031 401€** pour ce BR 2023 soit -390k€ par rapport à celui estimé en prévision initiale.

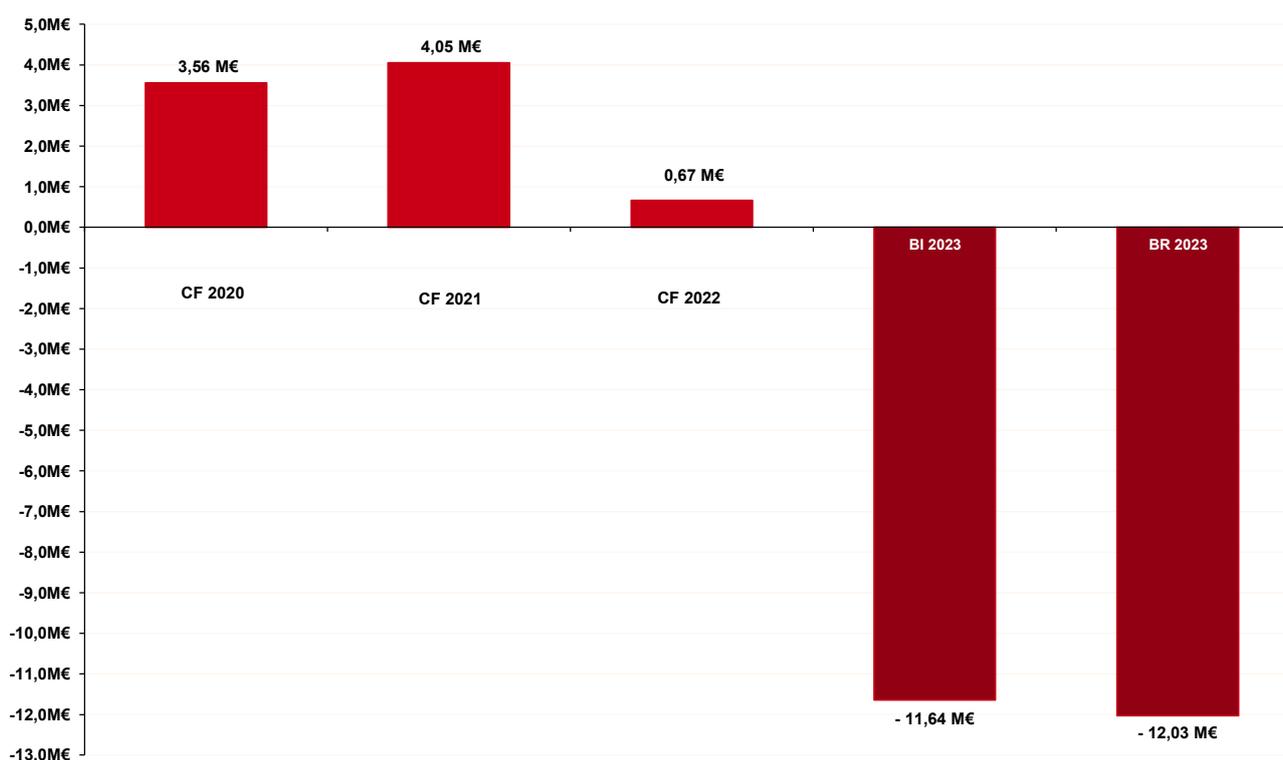


Figure 12 : évolution du solde budgétaire depuis le compte financier 2020 (données prévisionnelles en 2023)

Le solde budgétaire est déficitaire pour -12,67M€ sur les opérations annuelles non fléchées. Cela s'explique par la forte hausse des dépenses de fluides et par les mesures salariales gouvernementales 2023 (revalorisation point d'indice, hausses du SMIC, primes pouvoir d'achat...) non couvertes par des recettes, mais aussi dans une moindre mesure par les investissements tels que ceux portés par la direction du patrimoine.

Ce solde budgétaire négatif est légèrement excédentaire au BR 2023 sur les opérations fléchées qui ont un impact de 0,64M€ comme constaté en annexe budgétaire n°8. Les opérations pluriannuelles fléchées ont un impact sur la trésorerie du fait de volumes d'encaissements et de décaissements pouvant être décalés sur des exercices différents.

5.1.2 La trésorerie du BR 2023

De quoi parle-t-on ?

Il s'agit des liquidités dont l'École dispose quoiqu'il arrive et quasi immédiatement.

La trésorerie est depuis le décret GBCP gérée à la fois en comptabilité budgétaire, en encaissements (recettes encaissées) et décaissements (crédits de paiement) et en comptabilité générale (compte financier de classe 5).

Le BR 2023 prévoit une mobilisation de la trésorerie pour 12,73M€, ce qui portera le niveau de la trésorerie de l'établissement à **21,45M€** fin 2023 soit 51 jours (seuil d'alerte = 30 jours).

Ce montant est calculé en prenant en compte comme base de départ le niveau de trésorerie constaté au 31/12/2022 pour un montant de 34,18M€.

Au vu du tableau 4 présenté en annexe, ce prélèvement de 12,73M€ sur la trésorerie en 2023 s'explique par :

- un solde budgétaire déficitaire de 12,03M€
- un décalage déficitaire de 0,7M€ entre les encaissements et décaissements liés aux opérations non budgétaires présentées dans le tableau 5 "opérations pour comptes de tiers"

La différence entre le niveau prévisionnel de la trésorerie et celui du fonds de roulement entraîne un besoin en fonds de roulement (BFR) de -9,96M€. Le besoin en fonds de roulement correspond à la somme que l'établissement doit financer pour couvrir le besoin résultant des décalages de trésorerie entre les entrées et les sorties.

La prévision de cet indicateur étant négative, l'établissement n'est pas en difficulté immédiate dans la mesure où sa trésorerie couvre ses besoins.

5.1.3 Les restes-à-payer

Les restes-à-payer (RAP) font partie des indicateurs significatifs introduits par le décret GBCP. Ils permettent en effet d'appréhender la soutenabilité budgétaire de l'établissement à moyen et long terme. Ils représentent un montant inéluctable des décaissements à venir.

L'évolution des RAP, la durée sur laquelle ils s'étalent ainsi que les ressources permettant de couvrir les futurs décaissements constituent des points d'analyse essentiels de la soutenabilité budgétaire.

Le niveau final des restes-à-payer au 31/12/2023 pour l'ENS de Lyon est estimé à **48,7M€**. Ce montant figure dans l'annexe budgétaire intitulée « tableau de synthèse budgétaire et comptable ».

Le tableau 9 des opérations pluriannuelles permet d'identifier les principaux volumes de restes-à-payer par catégorie, qui sont le loyer du contrat de partenariat et les contrats d'enseignement (représentant à eux seuls 84% des restes-à-payer).

Nous constatons en effet que 23,4M€ de restes-à-payer concernent le loyer du contrat de

partenariat public-privé, soit 48% de l'ensemble des restes-à-payer de l'établissement.

Les contrats d'enseignement constituent quant à eux 17,5M€ des restes-à-payer soit 36% du total des RAP. Ce volume important s'explique par l'intégration dans cette catégorie des reversements CDSN auprès des établissements partenaires, pour lesquels les engagements sont pris pour une durée de 3 ans pour chaque promotion d'étudiants.

5.1.4 Les ratios en comptabilité budgétaire

5.1.4.1 Poids relatif des dépenses de personnel

Ce ratio permet d'indiquer le degré de rigidité du budget lié à la part des dépenses destinées à la rémunération des personnels. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : dépenses de personnel / dépenses totales hors investissement.

2020	2021	2022	BI 2023	BR 2023
76,8%	77,5%	76,8%	73,3%	72,8%

Le transfert des CDSN depuis 2018 fait baisser le poids des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses de l'établissement.

5.1.4.1.2 Poids relatif des recettes propres

Cet indicateur mesure le degré de dépendance de l'établissement vis-à-vis des financements publics. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : recettes propres (globalisées et fléchées) / total des recettes.

2020	2021	2022	BI 2023	BR 2023
5,6%	4,9%	5,1%	5,4%	6,0%

La SCSP est la principale ressource de l'établissement, ce qui explique logiquement une dépendance élevée aux financements publics.

5.1.4.1.3 Poids des crédits de paiement issus d'engagements pris antérieurement

Cet indicateur permet de préciser les hypothèses de budgétisation retenues pour déterminer le volume de crédits de paiement de l'année. Il permet également de mesurer le poids des décaissements inéluctables, car liés à des engagements déjà pris qu'il conviendra d'honorer quoiqu'il arrive, par rapport aux décaissements sur lesquels des marges de manœuvre existent davantage. Le calcul est : montant des CP relatifs à des AE consommées sur exercices antérieurs / montant total des CP de l'année issu du tableau 2.

2020	2021	2022	BI 2023	BR 2023
6,7%	5,7%	5,9%	6,1%	2,6%

Le poids des crédits de paiement issus d'engagements antérieurs prévus en 2023 est en forte diminution. Cela signifie que l'établissement a moins d'engagements à dénouer liés aux années antérieures, ce qui s'explique par les engagements des reversements CDSN qui n'ont pas pu être réalisés en 2022.

5.1.4.1.4 Poids relatif des restes à payer

Ce ratio permet de mesurer le degré de rigidité de la dépense (hors dépenses de personnel) et l'inertie générée par les engagements pris au cours de l'exercice et des exercices précédents. Il se calcule comme tel : restes-à-payer (tous exercices confondus) issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable / montant des CP de l'année hors personnel issus du tableau 2 en annexe.

2020	2021	2022	BI 2023	BR 2023
117,8%	107,7%	122,4%	99,0%	93,6%

Les restes-à-payer de notre établissement concernent majoritairement les engagements pris pour de nombreuses années tel que le loyer du contrat de partenariat.

5.1.4.1.5 Poids des charges à payer au sein des restes à payer

Il permet de mesurer le poids des reste-à-payer les plus imminents. Si le pourcentage est élevé, il doit attirer l'attention sur la capacité ou non de l'établissement à faire face à cette sortie de trésorerie à venir. Il se calcule ainsi : charges à payer issues de la balance de comptabilité générale / restes-à-payer issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable.

2020	2021	2022	BI 2023	BR 2023
6,4%	14,1%	17,7%	5,5%	16,2%

Le taux est revu à la hausse et demeure élevé comme en 2022. Cela s'explique une nouvelle fois par le fait que des reversements liés aux CDSN ont été inscrits en charges à payer fin 2022 et que l'établissement va les décaisser sur l'exercice 2023.

5.2.1 Le résultat du BR 2023

De quoi parle-t-on ?

Le **résultat net comptable** correspond au bénéfice ou à la perte de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

Calcul : = Montant des recettes de fonctionnement (classe 7) – Montant des dépenses de fonctionnement (classe 6)

Le résultat prévisionnel de ce budget rectificatif est déficitaire. Il est estimé à **-6 769 991€**.

Il se calcule, en droits constatés, par des produits s'élevant à 154,08M€ et des charges de personnel et de fonctionnement à hauteur de 160,85M€.

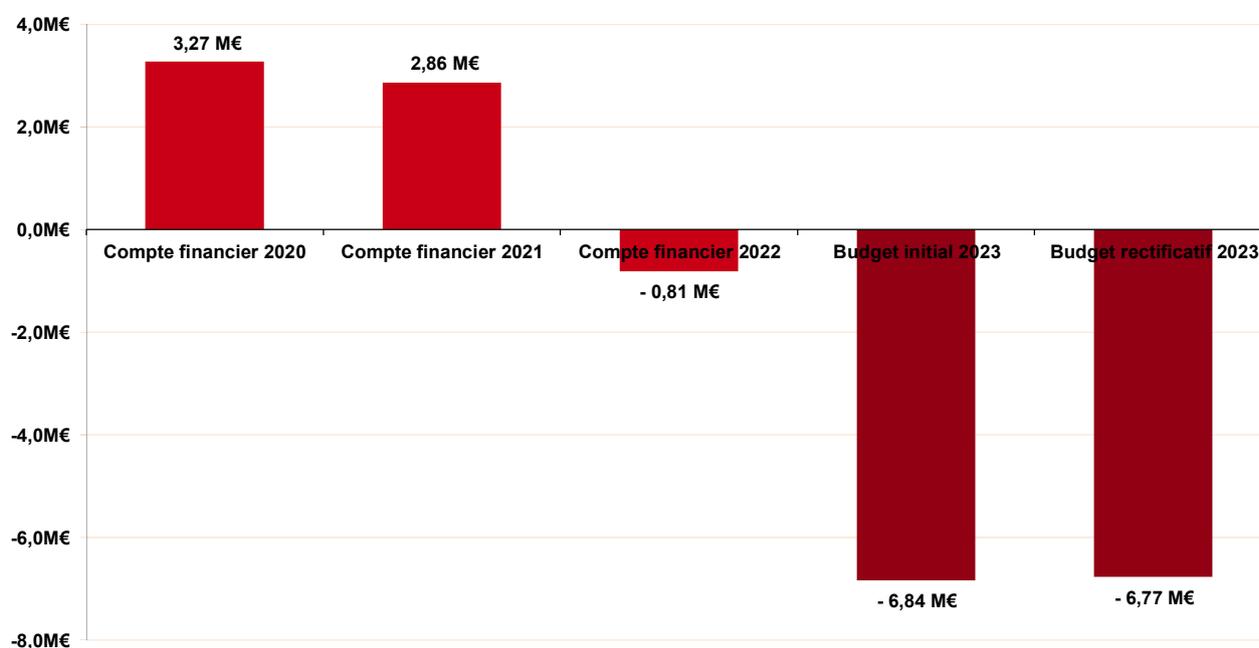


Figure 13 : évolution du résultat depuis le compte financier 2020 (résultat prévisionnel en 2023)

En 2022, le résultat de l'ENS de Lyon a été déficitaire de 813k€ en raison de la revalorisation du point d'indice et des hausses du SMIC qui ont alourdi de 2,2M€ les charges de l'établissement.

Comme au BI 2023, le résultat prévisionnel inscrit au budget rectificatif est fortement déficitaire et s'explique par :

- **+3,15M€ de dépenses énergétiques** par rapport à l'année de référence 2021, soit +87%. Ces coûts, qui contraignent la section de fonctionnement, sont dus

principalement à la hausse des tarifs. L'établissement parvient à maîtriser ses consommations dans le cadre du plan de sobriété, et ce malgré des surfaces supplémentaires avec le bâtiment M8 par exemple.

- **+4,17M€ de dépenses salariales** résultant des mesures qui ne sont pas à l'initiative de l'établissement dont :
 - **1,66M€** de reste à charge suite aux hausses successives du **SMIC** dont 1,47M€ concernent les rémunérations des élèves normaliens
 - **1,22M€** de **primes pouvoir d'achat** 2023 dont 720k€ pour les normaliens
 - **0,92M€** de revalorisations du **point d'indice**

L'ensemble de ces charges énergétiques et salariales s'élève à 7,3M€. A ce stade, le MESR n'a notifié aucune recette pour compenser ces éléments, ce qui explique un déficit prévisionnel majeur.

Dans son courrier du 10 novembre 2022, le MESR stipule que le compte de résultat prévisionnel 2023 peut présenter une perte comptable à titre exceptionnel au regard de la conjoncture. Dans leurs attributions de contrôle budgétaire, les rectorats de région académique autoriseront le prélèvement sur les réserves afin de réaliser l'équilibre réel conformément aux dispositions de l'article R 719-61 du code de l'éducation.

Il est à noter également que la charge d'amortissement non neutralisée augmente de 300k€ entre la prévision initiale et le budget rectificatif. Cette variation est liée aux sorties d'inventaire de biens de l'amphithéâtre Mérieux (suite à l'incendie) qui n'étaient pas totalement amortis. Il faut donc comptabiliser en 2023 la valeur nette comptable.

5.2.2 La capacité d'autofinancement (CAF) du BR 2023

De quoi parle-t-on ?

La **capacité d'autofinancement** (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins. Elle mesure donc la capacité de ce dernier à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Calcul (méthode additive) :

Résultat Net Comptable

- + Charges calculées (amortissements et provisions)
- Reprise sur charges calculées (reprises sur amortissements - dotation sur amortissements)
- + Valeur Nette Comptable d'éléments d'Actif Cédés
- Produits de Cession d'éléments d'Actif
- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

L'établissement présente une insuffisance d'autofinancement de **3 355 268€** pour ce BR 2023.

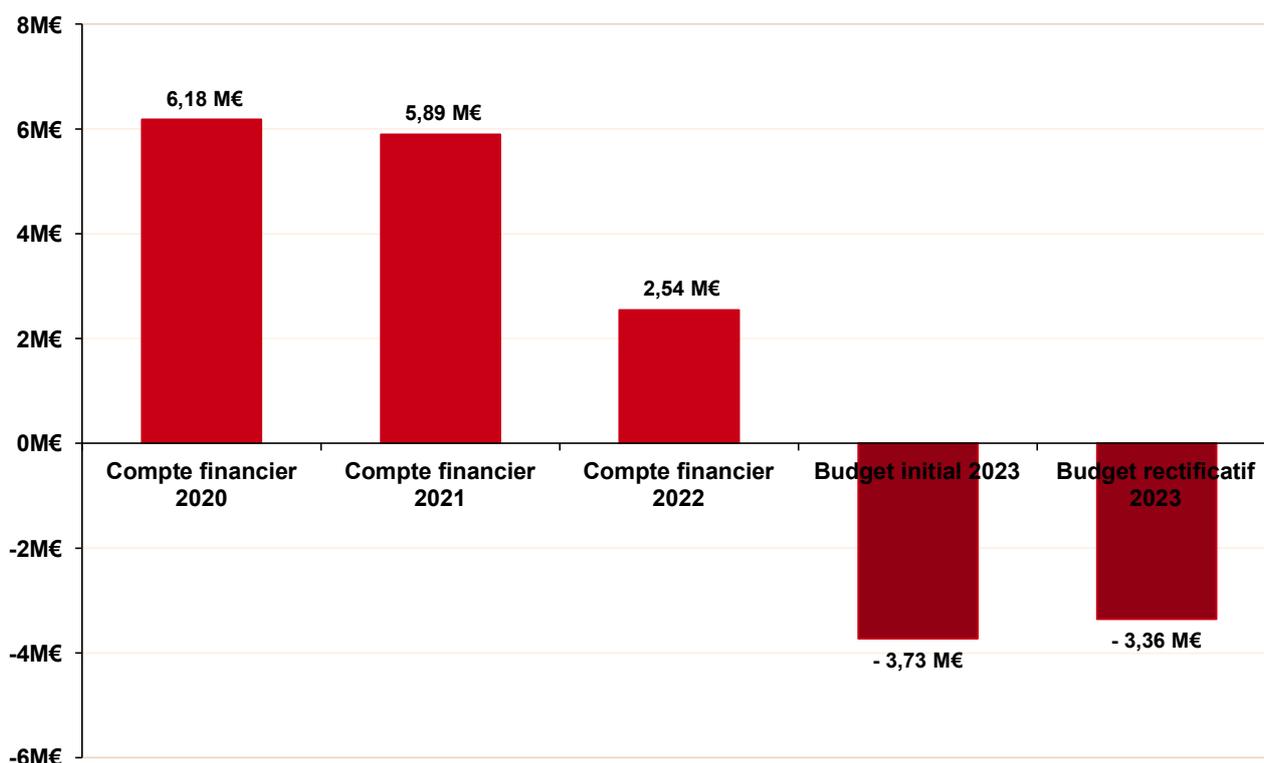


Figure 14 : évolution de la capacité d'autofinancement depuis le compte financier 2020 (CAF prévisionnelle en 2023)

Cette insuffisance d'autofinancement est la conséquence directe du résultat prévisionnel fortement déficitaire. L'annexe n°6 de situation patrimoniale montre que cette insuffisance d'autofinancement entraîne logiquement une forte diminution des ressources de l'établissement. L'ENS de Lyon ne peut donc pas couvrir l'ensemble de ses emplois (=dépenses d'investissement) et doit mobiliser son fonds de roulement pour y pallier.

5.2.3 Le fonds de roulement du BR 2023

De quoi parle-t-on ?

Le **fonds de roulement** constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'établissement appelés autrement besoins en fonds de roulement.

En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagé au cours du temps.

Calcul = Ressources stables (capitaux propres et provisions) – Actifs stables (actif immobilisé)

Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.

Le résultat déficitaire et la faible capacité d'autofinancement ont une répercussion sur le fonds de roulement de l'établissement qui ne peut pas couvrir l'ensemble de ses emplois par ses seules ressources.

L'ENS de Lyon est ainsi contrainte de prévoir un prélèvement sur son fonds de roulement de 9,01M€ au budget rectificatif 2023.

Le niveau du fonds de roulement de l'établissement au 31/12/2023 s'élèvera à **11 486 043€** représentant 27 jours de fonctionnement (le seuil d'alerte fixé par Bercy est de 15 jours). Pour rappel, le fonds de roulement a été prélevé de 1,22M€ en 2022 en raison du déficit du compte de résultat dû à la revalorisation du point d'indice non compensée par l'Etat et des hausses du SMIC.

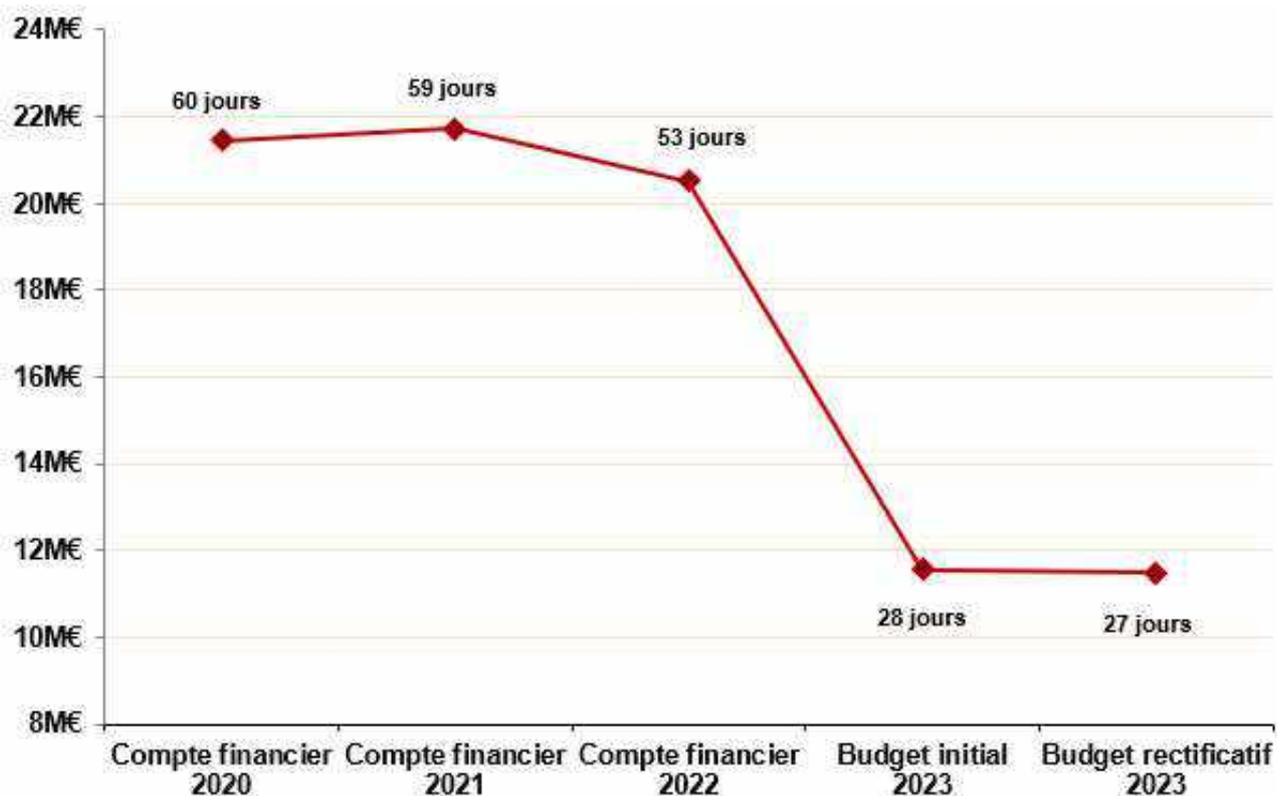


Figure 15 : évolution du fonds de roulement depuis le compte financier 2020 (prévisions en 2023)

Le prélèvement du fonds de roulement prévu en 2023 pour absorber la forte inflation des coûts de l'énergie et des mesures salariales non compensée par l'Etat est inédit et exceptionnel, dans la continuité du prélèvement intervenu en 2022 pour des raisons similaires.

Face à cette conjoncture, le fonds de roulement mobilisable pour des projets d'investissement se trouve fortement impacté. Des solutions devront être trouvées pour compléter le financement des opérations immobilières nécessaires au maintien des infrastructures, essentielles à la conduite des missions de l'École.

5.2.4 Les ratios en comptabilité générale

Les ratios présentés sont des indicateurs d'analyse dont le ministère de l'action et des comptes publics recommande l'usage dans la circulaire des opérateurs transmise à chaque ministère. Le rectorat de l'académie de Lyon s'appuie également sur ces ratios afin d'apprécier la trajectoire financière et budgétaire de notre établissement.

Pour précision, certains de ces ratios sont déjà intégrés dans le corps de ce rapport et n'apparaissent donc pas dans ce paragraphe, comme le fonds de roulement en nombre de jours par exemple.

Les données utilisées pour calculer ces ratios sont celles issues du tableau 6 de situation patrimoniale, qui se trouve parmi les annexes réglementaires de ce rapport.

5.2.4.1 Poids des charges décaissables de fonctionnement général

Ce ratio mesure l'évolution dans le temps du poids relatif des charges de fonctionnement décaissables, hors charges de masse salariale. Il se calcule de la manière suivante : charges décaissables de fonctionnement / produits encaissables.

2020	2021	2022	BI 2023	BR 2023
22,4%	23,9%	27,2%	28,6%	27,7%

Depuis 2017, le poids des charges de fonctionnement augmente. Cela s'explique principalement par le transfert de l'Etat des financements relatifs aux CDSN, dont une grande partie est reversée en fonctionnement par l'ENS de Lyon aux établissements dans lesquels les doctorants vont effectuer leur thèse. Au BR 2023, le poids des charges de fonctionnement doit sa hausse aux surcoûts des dépenses d'énergie essentiellement.

5.2.4.1.2 Dépendance aux financements de l'État

Cet indicateur mesure la dépendance de l'établissement à la subvention pour charges de service public et aux éventuelles autres subventions de l'État. Il se calcule de la manière suivante : ressources propres encaissables / produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 13% et 15%, et une alerte s'il est inférieur à 13%.

2020	2021	2022	BI 2023	BR 2023
15,4%	16,3%	17,1%	17,0%	18,5%

Pour ce BR, les ressources propres encaissables représentent 18,5% des produits encaissables. La dépendance de notre établissement aux financements de l'Etat demeure élevée, la subvention pour charges de service public (SCSP) étant la principale ressource de l'Ecole.

5.2.4.1.3 Taux de déficit

Ce ratio éclaire sur l'envergure du résultat de l'établissement. Le mode de calcul pour déterminer cet indicateur est le suivant : résultat / total des recettes de la classe 7.

2020	2021	2022	BI 2023	BR 2023
2,3%	2,0%	-0,6%	-4,6%	-4,4%

Au BR 2023, cet indicateur est négatif comme au BI et donc sous le seuil d'alerte. Cela s'explique par la prévision du résultat déficitaire qui tient compte du surcoût des dépenses d'énergie et de la non-compensation des mesures salariales.

5.2.4.1.4 Poids des charges de personnel

Ce ratio, appelé aussi taux de saturation, permet de mesurer le poids des charges de personnel par rapport à l'ensemble des produits encaissables de l'établissement. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 82% et 83%, et une alerte s'il dépasse 83%.

2020	2021	2022	BI 2023	BR 2023
73,0%	71,8%	73,4%	74,0%	74,6%

Le poids des charges de personnel est sous le seuil des 75% depuis 2017. Cet indicateur est toutefois à analyser avec précaution. En effet, le transfert des financements des CDSN par l'Etat augmente les produits de l'établissement, mais les dépenses de masse salariale n'augmentent pas en miroir puisque les versements aux établissements partenaires sont réalisés en fonctionnement.

5.2.4.1.5 Taux d'autofinancement

Ce ratio permet de mesurer l'amélioration ou la dégradation de la capacité d'autofinancement (CAF) par rapport à l'ensemble des produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 0,5% et 1%, et une alerte s'il est en dessous de 0,5%.

2020	2021	2022	BI 2023	BR 2023
4,6%	4,3%	1,8%	-2,6%	-2,3%

Le taux d'autofinancement prévu au BR est négatif comme au BI, ce qui est la conséquence du résultat déficitaire. Ce taux est au-dessus des seuils de vigilance et d'alerte.

6. Annexes réglementaires

6.1 Annexe 1 : tableau des emplois

TABLEAU DES EMPLOIS

TABLEAU DES EMPLOIS - BUDGET RECTIFICATIF 2023					
CATEGORIES D'EMPLOIS	NATURE DES EMPLOIS		EMPLOIS - ARTICLE L712-9		NOMBRE D'EMPLOIS
			EN ETPT	AUTRES EMPLOIS	EN ETPT
ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS -CHERCHEURS, CHERCHEURS	PERMANENTS	TITULAIRES	229,6	-	229,6
		CDI	1,0	-	1,0
	NON PERMANENTS	CDD	207,9	101,3	309,3
SOUS TOTAL EC			438,5	101,3	539,9
ELEVES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES					
BIATSS	PERMANENTS	TITULAIRES	409,8	-	409,8
		CDI	33,3	-	33,3
	NON PERMANENTS	CDD	83,6	52,8	136,3
SOUS TOTAL BIATSS			526,7	52,8	579,5
TOTAL			1 857,7	154,1	2 011,8
PLAFOND DES EMPLOIS FIXÉS PAR L'ÉTAT			1 981		
AUTRES EMPLOIS			154,1		
PLAFOND GLOBAL DES EMPLOIS PROPOSÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION					
2011,8					

6.2 Annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires

Tableau 2 : Tableau des autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	DÉPENSES						RECETTES		
	Exécution 2022		BI 2023		BR 2023		BI 2023	BR 2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Personnel	105 343 869 €	105 347 247 €	107 981 065 €	107 981 065 €	112 106 359 €	112 106 359 €	133 444 486 €	137 217 831 €	Recettes globalisées
<i>dont contributeurs employeur au CAS Pension</i>	31 027 331 €	31 027 331 €	31 716 628 €	31 716 628 €	32 449 321 €	32 449 321 €	123 910 629 €	125 911 093 €	Subvention pour charges de service public
<i>Infra-annuel</i>	100 064 757 €	100 068 135 €	102 039 894 €	102 039 894 €	105 982 810 €	105 982 810 €	0 €	0 €	Autres financements de l'Etat
<i>Pluri-annuel</i>	5 279 112 €	5 279 112 €	5 941 171 €	5 941 171 €	6 123 549 €	6 123 549 €	140 000 €	160 273 €	Fiscalité affectée
Fonctionnement	34 130 277 €	31 765 073 €	38 422 933 €	39 362 583 €	48 119 621 €	41 963 470 €	2 285 203 €	2 989 712 €	Autres financements publics
<i>Infra-annuel</i>	19 468 739 €	16 650 217 €	22 756 995 €	22 914 148 €	22 124 190 €	22 502 473 €	7 108 654 €	8 156 753 €	Recettes propres
<i>Pluri-annuel</i>	14 661 538 €	13 134 856 €	15 665 938 €	16 448 435 €	25 995 431 €	19 460 997 €			
<i>dont reversements CDSM</i>	11 800 151 €	9 038 498 €	12 072 565 €	11 568 494 €	19 682 270 €	13 812 857 €			
Intervention							10 621 723 €	14 878 729 €	Recettes flechées
Investissement	8 336 652 €	4 681 677 €	6 773 813 €	8 362 500 €	7 975 810 €	10 058 132 €	177 112 €	422 290 €	Financements de l'Etat flechés
<i>Infra-annuel</i>	4 521 558 €	2 776 159 €	3 840 721 €	4 695 018 €	4 413 572 €	5 383 271 €	9 834 955 €	13 496 221 €	Autres financements publics flechés
<i>Pluri-annuel</i>	3 815 094 €	1 905 518 €	2 933 092 €	3 666 482 €	3 562 238 €	4 674 861 €	609 657 €	960 218 €	Recettes propres flechées
TOTAL DES DÉPENSES	147 810 798 €	141 813 997 €	153 177 811 €	155 706 148 €	168 201 790 €	164 127 961 €	144 066 209 €	152 096 560 €	TOTAL DES RECETTES
SOLDE BUDGÉTAIRE (excédent)	668 203 €						-11 639 939 €	-12 031 401 €	SOLDE BUDGÉTAIRE (déficit)

6.3 Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine

Tableau 3 : Tableau des dépenses par destination

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Formation initiale et continue	24 247 669 €	20 669 752 €	14 620 292 €	51 000 €	51 000 €	44 968 421 €	38 918 961 €	
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	1 098 550 €	569 531 €	569 531 €	51 000 €	51 000 €	1 719 081 €	1 719 081 €	
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	16 974 336 €	217 650 €	217 650 €			17 191 986 €	17 191 986 €	
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	6 174 783 €	19 882 571 €	13 833 111 €			26 057 354 €	20 007 894 €	
D105 - Bibliothèques et documentation	5 394 395 €	973 964 €	978 845 €	17 500 €	17 500 €	6 385 859 €	6 390 740 €	
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	4 013 494 €	2 207 913 €	2 278 211 €	700 034 €	2 409 657 €	6 921 441 €	8 701 362 €	
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	2 719 663 €	591 995 €	600 260 €	59 868 €	63 189 €	3 371 526 €	3 383 112 €	
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	4 190 699 €	1 421 140 €	1 452 840 €	1 551 413 €	1 356 732 €	7 163 252 €	7 000 271 €	
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies						0 €	0 €	
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 358 055 €	481 619 €	719 508 €	44 495 €	654 996 €	1 884 169 €	2 732 559 €	
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	7 788 937 €	991 852 €	1 017 949 €	66 006 €	66 006 €	8 846 795 €	8 872 892 €	
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	4 641 578 €	3 010 139 €	3 012 439 €	1 052 589 €	1 154 682 €	8 704 306 €	8 808 699 €	
D113 - Diffusion des savoirs et musées	2 527 157 €	52 698 €	52 698 €	91 476 €	91 476 €	2 671 331 €	2 671 331 €	
D114 - Immobilier	1 570 978 €	10 964 541 €	10 370 932 €	3 725 600 €	3 111 940 €	16 251 119 €	15 053 850 €	
D115 - Pilotage et support	52 552 825 €	5 159 172 €	5 274 272 €	496 829 €	973 651 €	58 208 828 €	58 800 748 €	
Étudiants	1 100 909 €	1 604 836 €	1 585 224 €	119 000 €	107 303 €	2 824 745 €	2 793 436 €	
D201 - Aides directes aux étudiants	65 531 €	738 725 €	740 113 €			804 256 €	805 644 €	
D202 - Aides indirectes						0 €	0 €	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 035 378 €	866 111 €	845 111 €	119 000 €	107 303 €	2 020 489 €	1 987 792 €	
Total	112 106 359 €	48 119 621 €	41 963 470 €	7 975 810 €	10 058 132 €	168 201 790 €	164 127 961 €	
						SOLDE BUDGETAIRE (déficit)		
							-12 031 401 €	

Tableau 3 : Tableau des recettes par origine

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutélés, sont propres à l'organisme.

	Recettes globalisées							Recettes fléchées			Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées			
Subvention pour charges de service public	125 911 093 €					108 750 €				126 019 843 €	
Droits d'inscription					660 000 €					660 000 €	
Formation continue, diplômes propres et VAE					125 000 €					125 000 €	
Taxe d'apprentissage					30 000 €					30 000 €	
Contrats et prestations de recherche hors ANR					414 076 €				163 510 €	577 586 €	
Valorisation					137 731 €					137 731 €	
ANR investissements d'avenir				340 844 €				3 515 190 €		3 856 034 €	
ANR hors investissements d'avenir				1 032 311 €				3 633 983 €		4 666 294 €	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région								1 249 756 €		1 249 756 €	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne								3 988 278 €		3 988 278 €	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres				1 616 557 €		313 540 €		1 109 014 €		3 039 111 €	
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs									796 708 €	796 708 €	
Autres recettes			160 273 €							6 950 219 €	
Total	125 911 093 €	0 €	160 273 €	2 989 712 €	8 156 753 €	422 290 €	13 496 221 €	960 218 €		152 096 560 €	

6.4 Annexe 4 : tableau d'équilibre financier

Tableau 4 : Tableau d'équilibre financier

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Besoins (utilisation des financements)				Financements (couverture des besoins)			
	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	
Solde budgétaire (déficit) *		11 639 939 €	12 031 401 €	668 203 €			Solde budgétaire (excédent) *
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>							<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>							<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>							<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>							<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>							<i>dont solde budgétaire SIE (BDL)</i>
Cautions résidences étudiantes	182 805 €	195 000 €	203 000 €	193 664 €	195 000 €	203 000 €	Cautions résidences étudiantes
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	4 359 519 €	4 446 791 €	4 995 861 €	4 345 262 €	3 946 791 €	4 295 861 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	-60 456 €			266 333 €			Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	4 481 869 €	16 281 730 €	17 230 262 €	5 473 462 €	4 141 791 €	4 498 861 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
Variation de trésorerie	991 594 €				12 139 839 €	12 731 401 €	Variation de trésorerie
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>	775 779 €		636 289 €		1 270 871 €		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)</i>	215 814 €				10 869 068 €	13 367 690 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)</i>
TOTAL DES BESOINS	5 473 462 €	16 281 730 €	17 230 262 €	5 473 462 €	16 281 730 €	17 230 262 €	TOTAL DES FINANCEMENTS

6.5 Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers

Tableau 5 : Tableau des opérations pour le compte de tiers

POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers Établissement

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
Bourses Aide à la mobilité internationale	C 4671	AMI	49 200 €	49 200 €
TVA	C 445	TVA	4 000 000 €	3 300 000 €
Inscriptions banque d'épreuves littéraires	C47312	BEL	617 343 €	617 343 €
Retraite supplémentaire de la fonction publique	C47311	RAFP	16 000 €	16 000 €
Reversements partenaires - contrats de recherche	C4675/4434	Reversements	313 318 €	313 318 €
TOTAL			4 995 861 €	4 295 861 €

Nous constatons un décalage entre les encaissements et les décaissements de TVA car la TVA décaissée, correspondant à la TVA déductible sur les dépenses est plus importante que la TVA collectée.

6.6 Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale

Tableau 6 : Tableau de situation patrimoniale

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte de résultat prévisionnel

	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	PRODUITS	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023
CHARGES							
Personnel	104 170 521 €	106 283 213 €	110 613 221 €	Subventions de l'État	123 544 863 €	124 487 862 €	126 443 375 €
dont charges de pensions civiles*	31 027 331 €	31 718 728 €	32 449 321 €	Fiscalité affectée	105 427 €	140 000 €	160 273 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	44 497 743 €	49 574 923 €	50 237 509 €	Autres subventions	11 792 051 €	11 559 954 €	12 768 810 €
				Autres produits	12 412 448 €	12 829 867 €	14 708 281 €
TOTAL DES CHARGES (1)	148 668 264 €	155 858 136 €	160 850 730 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	147 854 789 €	149 017 783 €	154 080 739 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)				Résultat prévisionnel : déficit (3) = (2) - (1)	-813 475 €	-6 840 353 €	-6 769 991 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3)	148 668 264 €	155 858 136 €	160 850 730 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3)	147 041 314 €	142 177 430 €	147 310 748 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice bénéfice (3)	-813 475 €	-6 840 353 €	-6 769 991 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 319 746 €	8 455 114 €	9 126 237 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 963 238 €	5 341 308 €	5 711 514 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice			
= CAF *	2 543 033 €	-3 726 547 €	-3 355 268 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	RESSOURCES	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023
EMPLOIS							
Insuffisance d'autofinancement*		3 726 547 €	3 355 268 €	Capacité d'autofinancement*	2 543 033 €	0 €	0 €
Investissements	4 850 033 €	7 992 500 €	9 636 673 €	Financement de fait par l'État	741 906 €	1 884 117 €	3 164 085 €
				Financement de fait par des tiers autres que l'État			
Remboursement des dettes financières	182 880 €	195 000 €	203 000 €	Autres ressources	335 981 €	550 014 €	816 141 €
				Augmentation des dettes financières	193 839 €	195 000 €	203 000 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	5 033 013 €	11 914 047 €	13 194 941 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 814 759 €	2 629 131 €	4 183 196 €
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)				Diminution du fonds de roulement (8) = (6)-(7)	1 218 254 €	9 284 916 €	9 011 745 €

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION OU DIMINUTION			
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-2 209 848 €	2 855 023 €	3 719 656 €
Variation de la TRESORERIE : AUGMENTATION OU DIMINUTION	991 594 €	-12 139 939 €	-12 731 401 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	20 497 788 €	11 556 204 €	11 486 043 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-13 879 959 €	-7 771 376 €	-9 860 303 €
Niveau de la TRESORERIE	34 177 747 €	19 327 580 €	21 446 346 €

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

6.7 Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie

Plan de trésorerie
Tableau présentant le plan de trésorerie

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Moyenne mensuelle trésorerie annuelle
POUR INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION													
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	34 177 747 €	54 817 959 €	44 738 301 €	37 251 745 €	54 148 996 €	43 160 578 €	32 868 160 €	70 387 698 €	52 044 707 €	40 856 091 €	46 077 382 €	35 531 522 €	
<i>déplacements</i>	0												
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	86 426 €	31 961 519 €	484 315 €	33 935 329 €	1 506 622 €	634 958 €	44 826 124 €	511 148 €	321 915 €	19 207 872 €	1 400 000 €	2 539 602 €	137 217 831 €
Subvention pour charges de service public	0 €	30 861 111 €	0 €	33 055 306 €	0 €	0 €	43 596 804 €	0 €	0 €	18 407 872 €	0 €	0 €	125 911 093 €
Autres financements de l'Etat	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Facilité affectée	81 399 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	78 874 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	160 273 €
Autres financements publics	0 €	420 107 €	189 177 €	23 888 €	939 058 €	94 926 €	545 935 €	140 014 €	221 915 €	200 000 €	100 000 €	114 792 €	2 989 772 €
Recettes propres	5 027 €	680 301 €	295 138 €	859 135 €	567 564 €	540 032 €	416 811 €	371 135 €	100 000 €	600 000 €	1 300 000 €	2 424 810 €	8 150 753 €
A2. Recettes budgétaires filiales	0 €	94 811 €	14 794 €	28 305 €	1 674 159 €	1 443 627 €	-2 783 461 €	394 602 €	645 809 €	2 124 500 €	2 637 800 €	3 037 593 €	-14 878 720 €
Financements de l'Etat filiales	0 €	0 €	2 403 €	0 €	119 925 €	0 €	0 €	0 €	-2 803 €	44 500 €	242 885 €	15 000 €	422 290 €
Autres financements publics filiales	0 €	74 420 €	9 000 €	0 €	1 318 210 €	1 223 863 €	2 701 887 €	393 591 €	552 667 €	2 000 000 €	2 200 000 €	3 022 593 €	13 498 221 €
Recettes propres filiales	0 €	20 391 €	3 191 €	28 305 €	236 024 €	219 764 €	81 574 €	1 011 €	95 744 €	80 000 €	194 215 €	0 €	880 218 €
A3. Opérations non budgétaires	32 387 274 €	-29 570 527 €	3 751 220 €	-1 914 149 €	-1 311 910 €	1 162 896 €	-2 552 163 €	1 080 287 €	2 227 031 €	-831 409 €	3 55 625 €	-285 314 €	4 498 861 €
Nouveaux emprunts - cautions des résidences étudiants	7 858 €	2 130 €	0 €	1 095 €	0 €	342 €	415 €	138 890 €	52 521 €	1 000 €	889 €	0 €	203 000 €
Opérations gérées en compte de tiers (encaissements de loyers) hors TVA	612 899 €	17 119 €	2 278 €	191 537 €	34 440 €	0 €	10 000 €	3 772 €	1 289 €	117 591 €	4 938 €	0 €	995 861 €
TVA encasée	69 €	837 600 €	22 302 €	70 931 €	37 173 €	35 987 €	44 355 €	36 486 €	1 515 722 €	50 000 €	600 000 €	49 385 €	3 300 000 €
Autres encaissements sur comptes de tiers	31 740 448 €	-30 427 376 €	3 726 640 €	-2 177 682 €	-1 383 523 €	1 126 587 €	-2 806 933 €	903 039 €	657 499 €	-1 000 000 €	-250 000 €	-314 679 €	0 €
A. TOTAL	52 453 700 €	2 455 609 €	4 295 329 €	32 049 485 €	1 888 971 €	3 241 481 €	44 859 422 €	1 866 036 €	3 194 754 €	20 500 863 €	4 392 705 €	5 311 871 €	155 595 521 €
DECAISSEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes filiales	2 385 764 €	2 998 607 €	10 346 807 €	13 517 104 €	11 420 016 €	12 349 280 €	23 218 171 €	1 188 920 €	12 526 341 €	21 458 050 €	12 707 802 €	25 875 589 €	149 895 521 €
Personnel	29 761 €	1 943 €	8 472 998 €	8 594 021 €	8 094 837 €	8 520 700 €	17 173 202 €	3 795 €	8 626 646 €	17 458 050 €	8 897 802 €	19 709 053 €	105 992 810 €
Fonctionnement	2 032 825 €	2 628 412 €	1 647 070 €	4 424 475 €	2 251 520 €	3 610 788 €	4 882 506 €	1 035 242 €	3 396 695 €	3 600 000 €	3 500 000 €	4 702 619 €	37 715 130 €
Intervention	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Investissement	323 177 €	369 312 €	226 740 €	498 609 €	473 659 €	217 822 €	1 162 469 €	149 893 €	500 000 €	400 000 €	600 000 €	1 286 917 €	6 187 591 €
B2. Dépenses sur recettes filiales	302 575 €	266 546 €	921 496 €	759 427 €	890 070 €	1 848 121 €	1 499 424 €	419 947 €	1 070 509 €	1 804 024 €	1 754 827 €	2 811 474 €	14 242 440 €
Personnel	0 €	0 €	454 875 €	484 089 €	464 420 €	442 011 €	860 136 €	0 €	457 602 €	1 064 024 €	654 827 €	1 241 564 €	6 123 549 €
Fonctionnement	138 184 €	128 234 €	178 369 €	210 041 €	183 708 €	287 089 €	288 033 €	140 747 €	150 000 €	700 000 €	800 000 €	1 043 935 €	4 245 340 €
Intervention	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Investissement	164 391 €	138 311 €	288 252 €	99 298 €	241 944 €	1 119 030 €	351 255 €	279 200 €	462 907 €	100 000 €	300 000 €	325 975 €	3 870 551 €
B3. Opérations non budgétaires	9 125 149 €	9 300 248 €	46 8 593 €	841 703 €	547 203 €	-603 512 €	-17 417 710 €	18 690 159 €	9 96 521 €	-9 242 402 €	386 936 €	-8 893 016 €	5 108 861 €
Nouveaux emprunts - cautions des résidences étudiants	10 015 €	8 764 €	8 314 €	0 €	44 794 €	52 683 €	62 902 €	7 680 €	2 624 €	2 500 €	2 745 €	0 €	203 000 €
Opérations gérées en compte de tiers (décaissements de loyers) hors TVA	0 €	2 800 €	4 051 €	196 527 €	14 400 €	1 200 €	11 200 €	0 €	3 600 €	824 543 €	17 135 €	121 405 €	995 861 €
TVA décaissée	225 588 €	295 534 €	178 798 €	372 359 €	272 299 €	661 015 €	350 444 €	188 902 €	345 000 €	300 000 €	400 000 €	411 693 €	4 000 000 €
Autres décaissements sur comptes de tiers	8 889 176 €	8 993 150 €	277 422 €	273 817 €	215 710 €	-1 318 409 €	-17 842 257 €	18 495 597 €	645 297 €	-9 169 445 €	-33 944 €	-9 426 114 €	0 €
B. TOTAL	11 813 488 €	12 565 461 €	11 736 885 €	15 152 234 €	12 857 285 €	13 583 900 €	7 299 885 €	20 299 026 €	14 583 371 €	15 079 872 €	14 038 565 €	19 397 047 €	169 336 622 €
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	20 640 212 €	-10 079 658 €	-7 498 565 €	16 897 251 €	-10 988 417 €	-10 352 419 €	-18 312 989 €	-16 312 989 €	-11 398 617 €	5 421 291 €	-10 545 800 €	-14 085 176 €	-12 731 401 €
SOLDE CUMULE (1) + (2)	54 817 959 €	44 738 301 €	37 251 745 €	54 148 996 €	43 160 578 €	32 868 160 €	70 387 698 €	52 044 707 €	40 856 091 €	46 077 382 €	35 531 522 €	21 446 346 €	155 595 521 €
<i>dont trésorerie filiales = A2 - B2</i>													638 289 €
<i>dont trésorerie sur op. non budgétaires = A3-B3</i>													-700 000 €

6.8 Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées

Tableau 8 - EPSCP
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT
Suivi des opérations liées aux recettes fléchées *

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	8 862 096 €	636 289 €	-2 929 526 €	-513 328 €	
Recettes fléchées (b)	33 750 094 €	14 878 729 €	8 357 946 €	5 919 682 €	
Financements de l'Etat fléchés	1 041 470 €	273 850 €	196 650 €	133 335 €	
Autres financements publics fléchés	29 141 020 €	11 080 896 €	7 857 727 €	5 685 181 €	
Recettes propres fléchées	3 567 604 €	559 398 €	303 569 €	91 166 €	
Dépenses sur recettes fléchées (c)	24 887 998 €	14 242 440 €	8 871 274 €	4 721 110 €	
Personnel					
AE=CP	13 688 198 €	7 992 830 €	5 322 609 €	2 928 805 €	
Fonctionnement et intervention					
AE	6 626 906 €	4 943 184 €	3 278 690 €	1 723 285 €	
CP	6 362 725 €	4 977 216 €	3 301 664 €	1 720 705 €	
Investissement					
AE	7 210 605 €	1 237 814 €	38 500 €	71 600 €	
CP	4 837 075 €	1 873 624 €	247 000 €	71 600 €	
Soide budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	8 862 096 €	-2 929 526 €	-513 328 €	1 198 572 €	

X repris au tableau "Equilibre financier" en (d)

6.9 Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles

Tableau 9 - EPSCP
Tableau agrégé des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement				Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures (2)	AE reportées ou reportables en années n (4=2+3)	AE nouvelles ouvertes en années n (5)	Total des AE ouvertes au titre de l'année n (6=4+5)	CP consommés au titre des années antérieures (7)	CP consommés au titre de l'année n (8)	CP reportés ou reportables en années n (9=7+8)	Total des CP ouverts pour l'année n (10)	Restes à engager en fin d'année n (AE) (12=11+10)	Restes à payer sur AE consommés en fin d'année n (CP) (13=12+9+11)
Comité ANR commençaient en 2016	300 310 €	365 124 €	0 €	0 €	365 124 €	364 788 €	0 €	0 €	0 €	15 336 €	338 €
Comité ANR commençaient en 2017	778 956 €	1 239 284 €	0 €	0 €	1 239 284 €	1 239 284 €	0 €	0 €	0 €	47 201 €	1 318 €
Comité ANR commençaient en 2018	2 211 738 €	1 632 960 €	0 €	178 564 €	1 811 524 €	1 811 524 €	0 €	0 €	190 596 €	980 038 €	2 071 624 €
Comité ANR commençaient en 2019	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €	0 €	2 000 000 €	2 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 000 €
Comité ANR commençaient en 2020	3 107 912 €	1 279 384 €	0 €	300 000 €	1 579 384 €	1 544 435 €	0 €	0 €	324 949 €	807 200 €	1 352 149 €
Comité ANR commençaient en 2021	9 233 513 €	1 424 317 €	0 €	2 127 717 €	3 552 034 €	3 552 034 €	0 €	0 €	2 123 302 €	1 424 317 €	4 976 351 €
Comité ANR commençaient en 2022	4 879 222 €	45 295 €	0 €	578 170 €	633 465 €	633 465 €	0 €	0 €	578 170 €	4 879 222 €	5 457 392 €
Comité ANR commençaient en 2023	4 899 107 €	71 971 €	0 €	544 454 €	636 426 €	636 426 €	0 €	0 €	544 454 €	4 899 107 €	5 443 561 €
Comité Investissement Avenir commençaient en 2018	3 022 633 €	2 557 328 €	0 €	31 932 €	2 589 260 €	2 589 260 €	0 €	0 €	31 932 €	433 371 €	7 432 €
Comité Investissement Avenir commençaient en 2019	1 089 988 €	869 917 €	0 €	37 435 €	907 352 €	869 724 €	0 €	0 €	37 435 €	102 617 €	1 89 €
Comité Investissement Avenir commençaient en 2020	179 291 €	124 637 €	0 €	34 292 €	158 929 €	158 929 €	0 €	0 €	34 292 €	20 392 €	5 770 €
Comité Investissement Avenir commençaient en 2021	1 526 971 €	1 000 000 €	0 €	319 297 €	1 846 267 €	1 846 267 €	0 €	0 €	319 297 €	1 526 971 €	2 373 238 €
Comité Investissement Avenir commençaient en 2022	8 161 198 €	1 744 714 €	0 €	312 200 €	9 218 112 €	9 218 112 €	0 €	0 €	1 830 307 €	3 123 098 €	11 041 410 €
Comité Investissement Avenir commençaient en 2023	2 128 888 €	0 €	0 €	2 788 €	2 788 €	2 788 €	0 €	0 €	2 788 €	2 128 888 €	0 €
Comité Européens commençaient en 2017	2 409 243 €	1 465 434 €	0 €	194 427 €	1 659 861 €	1 659 861 €	0 €	0 €	194 427 €	838 302 €	2 398 €
Comité Européens commençaient en 2018	7 823 167 €	2 152 054 €	0 €	477 105 €	10 452 326 €	10 452 326 €	0 €	0 €	917 448 €	9 534 878 €	3 915 €
Comité Européens commençaient en 2019	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €	0 €	2 000 000 €	2 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 000 €
Comité Européens commençaient en 2020	1 908 370 €	655 909 €	0 €	115 000 €	1 679 279 €	1 679 279 €	0 €	0 €	330 927 €	1 348 352 €	2 009 €
Comité Européens commençaient en 2021	6 167 268 €	812 147 €	0 €	789 813 €	7 769 228 €	7 769 228 €	0 €	0 €	789 813 €	4 559 309 €	28 806 €
Comité Européens commençaient en 2022	1 225 398 €	123 200 €	0 €	316 037 €	441 437 €	441 437 €	0 €	0 €	316 037 €	788 131 €	27 €
Comité Européens commençaient en 2023	2 597 308 €	31 800 €	0 €	32 100 €	35 900 €	35 900 €	0 €	0 €	32 100 €	2 484 408 €	0 €
Comité Région commençaient en 2017	214 000 €	143 761 €	0 €	0 €	143 761 €	143 761 €	0 €	0 €	0 €	70 230 €	65 €
Comité Région commençaient en 2018	810 038 €	514 253 €	0 €	101 557 €	501 810 €	501 810 €	0 €	0 €	102 342 €	194 422 €	1 438 €
Comité Région commençaient en 2019	1 010 617 €	590 632 €	0 €	197 465 €	788 097 €	788 097 €	0 €	0 €	200 411 €	208 422 €	19 422 €
Comité Région commençaient en 2020	2 000 000 €	1 000 000 €	0 €	0 €	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €
Comité Région commençaient en 2021	266 470 €	183 207 €	0 €	97 644 €	280 851 €	280 851 €	0 €	0 €	97 644 €	173 207 €	718 €
Comité Région commençaient en 2022	178 011 €	11 584 €	0 €	15 906 €	11 800 €	11 800 €	0 €	0 €	16 137 €	160 511 €	0 €
Comité Région commençaient en 2023	24 250 €	5 750 €	0 €	9 750 €	5 750 €	5 750 €	0 €	0 €	9 750 €	8 750 €	0 €
Comité Fondations commençaient en 2019	1 578 985 €	922 281 €	0 €	170 940 €	1 072 221 €	1 072 221 €	0 €	0 €	594 273 €	594 273 €	54 €
Comité Fondations commençaient en 2020	1 522 522 €	1 148 148 €	0 €	158 312 €	1 286 460 €	1 286 460 €	0 €	0 €	170 565 €	269 104 €	30 813 €
Comité Fondations commençaient en 2021	294 000 €	62 876 €	0 €	60 807 €	61 683 €	61 683 €	0 €	0 €	61 512 €	170 517 €	0 €
Comité Fondations commençaient en 2022	251 946 €	50 546 €	0 €	18 799 €	50 546 €	50 546 €	0 €	0 €	18 799 €	139 789 €	0 €
Comité Fondations commençaient en 2023	916 388 €	248 515 €	0 €	115 897 €	364 412 €	364 412 €	0 €	0 €	115 897 €	135 897 €	80 701 €
Autres contrats de prestation de recherche	361 674 €	116 260 €	0 €	108 569 €	115 540 €	115 540 €	0 €	0 €	108 569 €	138 465 €	720 €
Autres subventions subordonnées, organismes et collectivités	5 023 308 €	2 178 392 €	0 €	2 204 092 €	2 178 392 €	2 178 392 €	0 €	0 €	2 278 092 €	1 278 092 €	15 030 €
Audafinancement	1 431 735 €	623 841 €	0 €	840 000 €	619 478 €	619 478 €	0 €	0 €	85 500 €	52 990 €	95 537 €
Total contrats de recherche	83 225 924 €	26 624 882 €	0 €	12 009 446 €	22 837 404 €	22 837 404 €	0 €	0 €	13 681 488 €	46 661 497 €	985 137 €
CDSPN 2020/2023	10 554 264 €	10 554 264 €	0 €	0 €	10 554 264 €	10 554 264 €	0 €	0 €	2 677 802 €	0 €	0 €
CDSPN 2021/2024	11 853 338 €	9 779 739 €	2 172 779 €	2 950 529 €	7 799 268 €	7 799 268 €	0 €	0 €	2 973 044 €	0 €	2 827 485 €
CDSPN 2022/2025	12 401 508 €	7 946 816 €	4 454 692 €	7 058 315 €	7 058 315 €	7 058 315 €	0 €	0 €	550 270 €	5 345 109 €	6 906 115 €
Comité Investissement Avenir commençaient en 2017	20 000 €	15 282 €	0 €	107 €	15 389 €	15 389 €	0 €	0 €	107 €	4 411 €	0 €
Comité Investissement Avenir commençaient en 2018	99 000 €	47 998 €	0 €	29 439 €	47 998 €	47 998 €	0 €	0 €	29 439 €	21 906 €	1 €
Comité Investissement Avenir commençaient en 2019	4 800 000 €	1 173 832 €	0 €	174 290 €	1 348 122 €	1 348 122 €	0 €	0 €	174 290 €	4 199 307 €	340 €
Comité Investissement Avenir commençaient en 2020	24 000 €	10 500 €	0 €	0 €	10 500 €	10 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 500 €
Comité Région commençaient en 2018	24 000 €	23 927 €	0 €	0 €	23 927 €	23 927 €	0 €	0 €	0 €	328 €	2 218 €
Comité Région commençaient en 2019	29 500 €	16 427 €	0 €	4 823 €	16 427 €	16 427 €	0 €	0 €	4 823 €	4 230 €	0 €
Comité Région commençaient en 2020	75 000 €	32 422 €	0 €	38 122 €	31 399 €	31 399 €	0 €	0 €	38 122 €	6 458 €	1 032 €
Comité Région commençaient en 2021	40 000 €	30 422 €	0 €	22 000 €	30 422 €	30 422 €	0 €	0 €	22 000 €	0 €	0 €
Comité Région commençaient en 2022	40 000 €	50 844 €	0 €	22 000 €	50 844 €	50 844 €	0 €	0 €	22 000 €	0 €	0 €
Comité Région commençaient en 2023	1 703 800 €	1 418 183 €	0 €	30 000 €	1 418 183 €	1 418 183 €	0 €	0 €	30 000 €	205 677 €	0 €
Comité Européens commençaient en 2019	78 545 €	1 590 €	0 €	1 590 €	1 590 €	1 590 €	0 €	0 €	1 590 €	77 955 €	88 €
Comité Européens commençaient en 2020	68 000 €	58 942 €	0 €	25 700 €	58 942 €	58 942 €	0 €	0 €	25 700 €	16 337 €	1 200 €
Comité Européens commençaient en 2022	37 152 €	9 400 €	0 €	9 400 €	9 400 €	9 400 €	0 €	0 €	9 400 €	27 752 €	0 €
Autres subventions subordonnées, organismes et collectivités	392 126 €	70 714 €	0 €	188 410 €	69 410 €	69 410 €	0 €	0 €	194 222 €	107 501 €	122 €
Total crédits de paiement	54 830 979 €	24 329 834 €	7 689 767 €	12 807 488 €	12 860 755 €	12 860 755 €	0 €	0 €	14 373 612 €	9 863 498 €	17 627 723 €
Revenu d'habitation des étudiants sans Description	7 334 546 €	22 280 €	0 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	0 €	0 €	18 990 €	7 012 356 €	300 000 €
Revenu d'habitation et salaires de cours	674 000 €	163 732 €	0 €	0 €	163 732 €	163 732 €	0 €	0 €	65 320 €	510 285 €	0 €
Revenu attribué et innovation intérieure EDL	1 100 000 €	297 130 €	0 €	800 868 €	800 868 €	800 868 €	0 €	0 €	600 000 €	288 000 €	454 447 €
Revenu aménagement locaux de IM - locaux	10 881 684 €	506 652 €	0 €	1 230 908 €	1 677 760 €	1 677 760 €	0 €	0 €	1 240 000 €	397 000 €	0 €
Loyer contrat de partenariat	31 725 863 €	29 741 954 €	0 €	1 983 609 €	6 676 248 €	6 676 248 €	0 €	0 €	1 400 000 €	0 €	794 447 €
Contrat de partenariat public-privé	31 725 863 €	29 741 954 €	0 €	1 983 609 €	6 676 248 €	6 676 248 €	0 €	0 €	1 400 000 €	0 €	23 449 315 €
Total	680 073 360 €	61 661 688 €	60 101 822 €	28 181 481 €	42 832 110 €	42 832 110 €	0 €	0 €	30 239 407 €	64 239 210 €	42 681 623 €

Pour information, répartition de opérations pluriannuelles par année de paiement :

Sur total personnel	13 681 199 €	13 688 199 €	6 123 549 €	13 688 199 €	6 123 549 €	6 123 549 €	0 €	0 €	6 123 549 €	0 €	0 €
Sur total fonctionnement	68 217 526 €	59 717 526 €	29 999 431 €	24 139 135 €	24 139 135 €	24 139 135 €	0 €	0 €	19 460 997 €	19 460 997 €	0 €
Sur total investissement	7 695 158 €	7 686 158 €	3 962 238 €	3 962 238 €	3 962 238 €	3 962 238 €	0 €	0 €	4 674 881 €	4 674 881 €	0 €



B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			Restes à encaisser (18)=(15)+(16)-(17)
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)
Contrats ANR commençant en 2016	380 310 €	0 €	380 310 €	343 573 €	76 061 €	0 €
Contrats ANR commençant en 2017	776 995 €	0 €	776 995 €	623 859 €	152 143 €	992 €
Contrats ANR commençant en 2018	2 211 738 €	0 €	2 211 738 €	1 958 332 €	188 305 €	55 101 €
Contrats ANR commençant en 2019	1 712 845 €	0 €	1 712 845 €	1 541 865 €	18 000 €	153 280 €
Contrats ANR commençant en 2020	3 107 212 €	0 €	3 107 212 €	2 414 079 €	415 824 €	277 308 €
Contrats ANR commençant en 2021	6 233 513 €	0 €	6 233 513 €	3 240 753 €	1 211 436 €	1 781 324 €
Contrats ANR commençant en 2022	2 470 223 €	0 €	2 470 223 €	454 839 €	583 957 €	1 431 427 €
Contrats ANR commençant en 2023	4 899 497 €	0 €	4 899 497 €	623 425 €	978 257 €	3 297 815 €
Contrats ANR commençant en 2024	1 571 949 €	0 €	1 571 949 €	0 €	1 571 949 €	0 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2018	3 022 633 €	0 €	3 022 633 €	2 434 409 €	302 518 €	285 706 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2019	1 069 988 €	0 €	1 069 988 €	672 074 €	167 994 €	229 900 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2020	179 261 €	0 €	179 261 €	157 642 €	24 420 €	-2 801 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2021	6 855 996 €	0 €	6 855 996 €	1 293 444 €	952 044 €	4 610 508 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2022	4 861 158 €	0 €	4 861 158 €	661 757 €	1 223 179 €	2 976 222 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2023	2 128 688 €	0 €	2 128 688 €	0 €	28 350 €	2 100 338 €
Contrats Européens commençant en 2017	2 496 243 €	0 €	2 496 243 €	2 083 744 €	0 €	412 498 €
Contrats Européens commençant en 2018	7 823 457 €	0 €	7 823 457 €	1 724 149 €	404 356 €	5 694 952 €
Contrats Européens commençant en 2019	731 583 €	0 €	731 583 €	383 914 €	189 416 €	148 253 €
Contrats Européens commençant en 2020	1 908 370 €	0 €	1 908 370 €	966 264 €	624 118 €	317 988 €
Contrats Européens commençant en 2021	6 161 265 €	0 €	6 161 265 €	2 521 759 €	1 069 261 €	2 570 246 €
Contrats Européens commençant en 2022	1 225 368 €	0 €	1 225 368 €	635 480 €	0 €	589 909 €
Contrats Européens commençant en 2023	2 547 308 €	0 €	2 547 308 €	0 €	0 €	1 018 923 €
Contrats Européens commençant en 2024	1 930 418 €	0 €	1 930 418 €	0 €	137 641 €	1 792 777 €
Contrats Région commençant en 2017	214 000 €	0 €	214 000 €	42 800 €	171 200 €	0 €
Contrats Région commençant en 2018	810 033 €	0 €	810 033 €	162 792 €	647 178 €	64 €
Contrats Région commençant en 2019	1 010 617 €	0 €	1 010 617 €	296 482 €	208 433 €	505 703 €
Contrats Région commençant en 2020	266 809 €	0 €	266 809 €	4 000 €	91 179 €	171 630 €
Contrats Région commençant en 2021	244 473 €	0 €	244 473 €	20 512 €	5 750 €	218 210 €
Contrats Région commençant en 2022	178 011 €	0 €	178 011 €	3 000 €	14 551 €	160 460 €
Contrats Région commençant en 2023	24 250 €	0 €	24 250 €	0 €	24 250 €	0 €
Contrats Fondations commençant en 2018	1 576 863 €	0 €	1 576 863 €	1 059 334 €	0 €	517 530 €
Contrats Fondations commençant en 2019	922 260 €	0 €	922 260 €	638 616 €	91 492 €	192 151 €
Contrats Fondations commençant en 2020	1 552 592 €	0 €	1 552 592 €	1 422 269 €	46 500 €	83 793 €
Contrats Fondations commençant en 2021	284 000 €	0 €	284 000 €	166 000 €	50 000 €	78 000 €
Contrats Fondations commençant en 2022	251 948 €	0 €	251 948 €	80 150 €	272 945 €	-81 148 €
Contrats Fondations commençant en 2023	918 388 €	0 €	918 388 €	0 €	385 771 €	580 599 €
Contrats Etat	1 240 000 €	0 €	1 240 000 €	613 750 €	123 750 €	502 500 €
Autres : contrats de prestation de recherche	361 674 €	0 €	361 674 €	154 884 €	163 510 €	43 280 €
Autres subventions publiques : organismes et collectivités	5 623 905 €	0 €	5 623 905 €	2 130 895 €	1 353 054 €	2 140 257 €
Autofinancement	1 431 755 €	1 431 755 €	0 €	0 €	0 €	0 €
total contrats de recherche	83 228 524 €	1 431 755 €	81 793 769 €	31 510 324 €	13 870 978 €	36 412 587 €
CDSN 2020-2023	10 554 264 €	0 €	10 554 264 €	8 208 872 €	2 345 392 €	0 €
CDSN 2021-2024	11 953 038 €	0 €	11 953 038 €	5 312 461 €	3 984 346 €	2 656 231 €
CDSN 2022-2025	12 673 368 €	0 €	12 673 368 €	1 408 152 €	4 224 456 €	7 040 760 €
CDSN 2023-2026	12 401 508 €	0 €	12 401 508 €	0 €	1 377 945 €	11 023 563 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2017	20 000 €	0 €	20 000 €	16 000 €	0 €	4 000 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2018	96 000 €	0 €	96 000 €	76 000 €	0 €	20 000 €
Contrats investissement Avenir commençant en 2019	4 408 000 €	0 €	4 408 000 €	0 €	816 686 €	3 591 314 €
Contrats Région commençant en 2017	20 000 €	0 €	20 000 €	6 000 €	11 703 €	2 297 €
Contrats Région commençant en 2018	24 000 €	0 €	24 000 €	0 €	21 454 €	2 546 €
Contrats Région commençant en 2019	25 500 €	0 €	25 500 €	15 250 €	1 200 €	9 050 €
Contrats Région commençant en 2020	75 000 €	0 €	75 000 €	10 000 €	17 707 €	47 293 €
Contrats Région commençant en 2021	70 000 €	0 €	70 000 €	0 €	55 000 €	15 000 €
Contrats Région commençant en 2022	22 000 €	0 €	22 000 €	0 €	4 400 €	17 600 €
Contrats Région commençant en 2023	40 000 €	0 €	40 000 €	0 €	0 €	40 000 €
Contrats Européens commençant en 2012	1 703 860 €	0 €	1 703 860 €	1 703 860 €	0 €	0 €
Contrats Européens commençant en 2020	76 856 €	0 €	76 856 €	65 607 €	11 800 €	251 €
Contrats Européens commençant en 2021	68 005 €	0 €	68 005 €	54 404 €	13 601 €	0 €
Contrats Européens commençant en 2022	37 155 €	0 €	37 155 €	29 724 €	7 431 €	0 €
Autres subventions publiques : organismes et collectivités	362 025 €	0 €	362 025 €	263 025 €	54 500 €	44 500 €
Total contrats d'enseignement	54 630 579 €	0 €	54 630 579 €	17 169 355 €	12 939 680 €	24 521 334 €
Travaux réhabilitation résidence étudiante site Descartes	7 334 646 €	7 334 646 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux réhabilitation amphité et salles de cours	674 000 €	674 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux élargissement et rénovation intérieure BDL	1 383 038 €	1 383 038 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux aménagement sous-sol M6 - sources	1 100 000 €	500 000 €	600 000 €	250 000 €	0 €	350 000 €
Total programmes pluriannuels d'investissement	10 491 684 €	9 891 684 €	600 000 €	250 000 €	0 €	360 000 €
Loyer contrat de partenariat	31 725 563 €	0 €	31 725 563 €	6 876 248 €	1 400 000 €	23 449 315 €
Total contrat partenariat public-privé	31 725 563 €	0 €	31 725 563 €	6 876 248 €	1 400 000 €	23 449 315 €
Total	180 073 350 €	11 323 439 €	168 749 911 €	55 805 827 €	28 210 868 €	84 733 216 €

6.11 Annexe 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles

Tableau 10 EPSCP
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Opération	Nature	Prévision pluriannuelle										Prévision N (B+BR)					Prévision N+1 et suivants										
		Coût de l'opération	(2)	(3)	(4) = (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) = (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP consommées les années antérieures à N	CP reprogrammées ou reportées en N	CP nouveaux ouverts en N	CP prévues en N-1	AE prévues en N-1	CP prévues en N-2	AE prévues en N-2	CP prévues en N-2	CP prévues > N-2		
Opérations immobilières	Investissement	10 491 684 €	505 522 €	505 522 €	0 €	1 220 908 €	1 220 908 €	1 677 032 €	1 677 032 €	0 €	804 310 €	804 310 €	0 €	804 310 €	804 310 €	6 107 600 €	3 384 447 €	2 25 288 €	3 384 447 €	6 107 600 €	3 384 447 €	2 25 288 €	3 384 447 €	6 107 600 €	3 384 447 €	2 25 288 €	2 612 365 €
	Total Dépenses d'investissement 1	10 491 684 €	505 522 €	505 522 €	0 €	1 220 908 €	1 220 908 €	1 677 032 €	1 677 032 €	0 €	804 310 €	804 310 €	0 €	804 310 €	804 310 €	6 107 600 €	3 384 447 €	2 25 288 €	3 384 447 €	6 107 600 €	3 384 447 €	2 25 288 €	3 384 447 €	6 107 600 €	3 384 447 €	2 25 288 €	2 612 365 €
Contrats de recherche	Personnel		13 386 610 €	13 386 610 €	0 €	5 989 876 €	5 989 876 €	13 386 610 €	13 386 610 €	0 €	5 989 876 €	5 989 876 €	0 €	5 989 876 €	5 989 876 €	7 327 830 €	7 327 830 €	4 702 809 €	7 327 830 €	7 327 830 €	4 702 809 €	4 702 809 €	8 000 000 €	8 000 000 €	8 000 000 €	8 000 000 €	
	Fonctionnement et intervention		4 964 629 €	4 964 628 €	0 €	3 766 590 €	3 766 590 €	4 721 221 €	4 721 221 €	0 €	3 879 399 €	3 879 399 €	0 €	3 879 399 €	3 879 399 €	4 768 976 €	4 802 948 €	3 109 490 €	4 802 948 €	4 768 976 €	4 802 948 €	3 109 490 €	3 132 464 €	10 000 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €	
	Investissement		7 713 144 €	7 713 144 €	0 €	2 282 907 €	2 282 907 €	4 819 573 €	4 819 573 €	0 €	3 812 208 €	3 812 208 €	0 €	3 812 208 €	3 812 208 €	1 217 814 €	1 853 624 €	38 500 €	1 853 624 €	1 217 814 €	1 853 624 €	38 500 €	6 496 278 €	6 500 280 €	6 500 280 €	6 500 280 €	
	Total contrat de recherche 2	83 225 524 €	25 524 502 €	25 524 502 €	0 €	12 039 446 €	12 039 446 €	22 927 404 €	22 927 404 €	0 €	13 661 485 €	13 661 485 €	0 €	13 661 485 €	13 661 485 €	13 314 620 €	13 884 302 €	7 659 599 €	13 884 302 €	13 314 620 €	13 884 302 €	7 659 599 €	8 082 074 €	24 496 278 €	24 500 280 €	24 500 280 €	
Contrat de formation continue	Personnel																										
	Fonctionnement et intervention																										
	Investissement																										
	Total contrat de formation continue 3	0 €																									
Contrat d'enseignement	Personnel		301 589 €	301 589 €	0 €	133 671 €	133 671 €	301 589 €	301 589 €	0 €	133 671 €	133 671 €	0 €	133 671 €	133 671 €	665 000 €	665 000 €	620 000 €	665 000 €	665 000 €	665 000 €	620 000 €	620 000 €	1 933 041 €	1 933 041 €	1 933 041 €	
	Fonctionnement et intervention		31 510 510 €	24 017 749 €	7 499 467 €	12 745 475 €	20 245 242 €	12 541 666 €	12 541 666 €	0 €	14 181 598 €	14 181 598 €	0 €	14 181 598 €	14 181 598 €	5 519 400 €	11 800 124 €	1 69 200 €	11 800 124 €	5 519 400 €	11 800 124 €	1 69 200 €	7 119 340 €	8 68 848 €	8 68 848 €	5 238 707 €	
	Investissement		17 502 €	17 502 €	0 €	58 343 €	58 343 €	17 500 €	17 500 €	0 €	58 343 €	58 343 €	0 €	58 343 €	58 343 €	20 000 €	20 000 €	0 €	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Total contrat de formation 4	54 630 679 €	31 629 601 €	24 329 834 €	7 499 467 €	12 937 468 €	20 437 256 €	12 860 755 €	12 860 755 €	0 €	14 373 612 €	14 373 612 €	0 €	14 373 612 €	14 373 612 €	6 204 400 €	12 885 124 €	7 69 200 €	12 885 124 €	6 204 400 €	12 885 124 €	7 69 200 €	7 739 340 €	2 868 898 €	2 868 898 €	7 171 748 €	
Contrat de partenariat public-privé	Personnel		29 741 954 €	29 741 954 €	0 €	1 938 609 €	1 938 609 €	6 876 248 €	6 876 248 €	0 €	1 400 000 €	1 400 000 €	0 €	1 400 000 €	1 400 000 €	0 €	1 400 000 €	0 €	1 400 000 €	0 €	1 400 000 €	0 €	1 400 000 €	0 €	20 840 315 €	20 840 315 €	
	Fonctionnement et intervention																										
	Investissement																										
	Total contrat partenariat public-privé 5	31 725 633 €	29 741 954 €	29 741 954 €	0 €	1 938 609 €	1 938 609 €	6 876 248 €	6 876 248 €	0 €	1 400 000 €	1 400 000 €	0 €	1 400 000 €	1 400 000 €	0 €	1 400 000 €	0 €	1 400 000 €	0 €	1 400 000 €	0 €	1 400 000 €	0 €	20 840 315 €	20 840 315 €	
	Ss total personnel		13 688 199 €	13 688 199 €	0 €	6 123 549 €	6 123 549 €	13 688 199 €	13 688 199 €	0 €	6 123 549 €	6 123 549 €	0 €	6 123 549 €	6 123 549 €	7 992 830 €	7 992 830 €	5 322 609 €	7 992 830 €	7 992 830 €	5 322 609 €	5 322 609 €	9 933 041 €	9 933 041 €	9 933 041 €	9 933 041 €	
	Ss total fonctionnement et intervention		6 627 292 €	59 773 525 €	7 499 467 €	18 495 664 €	25 995 431 €	24 139 135 €	24 139 135 €	0 €	19 603 997 €	19 469 997 €	0 €	19 603 997 €	19 469 997 €	10 288 376 €	18 802 972 €	3 278 690 €	18 802 972 €	10 288 376 €	18 802 972 €	3 278 690 €	11 851 804 €	10 998 848 €	35 888 022 €	35 888 022 €	
	Ss total investissement		7 666 198 €	7 666 198 €	0 €	3 662 238 €	3 662 238 €	5 004 776 €	5 004 776 €	0 €	4 674 661 €	4 674 661 €	0 €	4 674 661 €	4 674 661 €	7 345 414 €	5 268 071 €	263 768 €	5 268 071 €	7 345 414 €	5 268 071 €	263 768 €	3 769 866 €	8 925 634 €	9 162 316 €	9 162 316 €	
	TOTAL	180 073 390 €	87 601 609 €	80 101 922 €	7 499 467 €	28 181 451 €	35 661 210 €	42 832 110 €	42 832 110 €	0 €	30 859 407 €	30 259 407 €	0 €	30 859 407 €	30 259 407 €	25 626 620 €	31 263 873 €	8 865 167 €	31 263 873 €	25 626 620 €	31 263 873 €	8 865 167 €	20 744 262 €	29 796 523 €	54 983 679 €	54 983 679 €	

A l'occasion du budget initial N, cette colonne registre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présente avec le compte financier N-1, cette colonne registre les éventuels reports en AE et en CP.

* Dans les décaissements, ne sont pas comptabilisés les paiements des contrats et les frais de gestion. Ils sont rélevés dans les dépenses infra-annuelles.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
		Financement de l'opération (18)	Encaissements des années antérieures à N (19)	Encaissement prévus en N (20)	Encaissements prévus en N+1 (21)	Encaissements prévus en N+2 (22)	Encaissements prévus > N+2 (23)
Opérations immobilières	Financement de l'Etat*	250 000 €	250 000 €	0 €		0 €	
	Autres financements publics**					0 €	
	Autres financements***	350 000 €	0 €	0 €	350 000 €		0 €
Total PPI.1		600 000 €	250 000 €	0 €	350 000 €	0 €	0 €
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	1 893 203 €	801 570 €	377 790 €	229 350 €	196 650 €	287 843 €
	Autres financements publics**	73 678 620 €	27 141 050 €	12 532 970 €	7 873 749 €	5 286 464 €	20 844 387 €
	Autres financements***	6 221 946 €	3 567 604 €	960 218 €	559 398 €	303 569 €	831 156 €
Total contrat de recherche.2		81 793 769 €	31 510 224 €	13 870 978 €	8 662 497 €	5 786 683 €	21 963 387 €
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
Total contrat de formation continue.3		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*	47 911 078 €	15 169 385 €	11 976 639 €	11 059 023 €	6 950 140 €	2 755 891 €
	Autres financements publics**	6 719 501 €	1 999 970 €	963 251 €	6 17 917 €	945 886 €	2 192 478 €
	Autres financements***						0 €
Total contrat de formation .4		54 630 579 €	17 169 355 €	12 939 890 €	11 676 940 €	7 896 026 €	4 948 369 €
Contrat de partenariat public-privé	Financement de l'Etat*	31 725 563 €	6 876 248 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	20 649 315 €
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
Total contrat partenariat public-privé.5		31 725 563 €	6 876 248 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	20 649 315 €
Ss total financement de l'Etat		81 779 844 €	23 097 203 €	13 754 429 €	12 688 373 €	8 546 790 €	23 693 049 €
Ss total autres financements publics		80 398 121 €	29 141 020 €	13 496 221 €	8 491 665 €	6 232 349 €	23 036 865 €
Ss total autres financements		6 571 946 €	3 567 604 €	960 218 €	909 398 €	303 569 €	831 156 €
TOTAL		168 749 911 €	55 805 827 €	28 210 868 €	22 089 437 €	15 082 709 €	47 561 071 €

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

6.12 Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche

Unités		MOYENS HORS BUDGET DE L'ETABLISSEMENT											
		CNRS	INRA	INRIA	INSERM	UCBL	LYON2	IEP	Autres établissements				
L11 - CHAM Histoire et Archéologie des Mondes Chrétiens et Musulmans Médiévaux UMR 5648	Fonctionnement						40 700 €						
	Personnel												43 250 €
L12 - EVS Environnement, Ville et Société UMR 5600	Investissement												
	Fonctionnement						51 000 €						239 799 €
L15 - IAO Institut d'Asie Orientale UMR 5062	Personnel												
	Investissement												
L14 - CMW Centre Max WEBER UMR 5040	Fonctionnement						69 500 €						29 000 €
	Investissement												
L16 - ICAR Interactions, Corpus, Apprentissages et Représentations UMR5191	Fonctionnement												
	Personnel	14 795 €											
L17 - LARHRA Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine) UMR 5190	Investissement												
	Fonctionnement						56 000 €						58 140 €
L19 - TRIANGLE Action, Discours, Pensée politique et économique UMR 5206	Personnel												
	Investissement						78 000 €						44 000 €
L21 - HISOMA Histoire et sources des Mondes Antiques UMR5189	Fonctionnement												
	Personnel												42 363 €
L22 - CERGC Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict	Investissement												
	Fonctionnement	38 035 €											
L29 - HRIM Institut d'Histoire des représentations et des idées dans les modernités UMR5037 + UMR5611	Personnel												
	Investissement												68 450 €
S10 - LGL Laboratoire de Géologie de Lyon UMR 5570	Fonctionnement												
	Personnel												
S11 - CRAL Centre de Recherche Astrophysique de Lyon UMR 5574	Investissement												
	Fonctionnement												
S60 - LBMC Laboratoire de Biologie Moléculaire de la Cellule UMR 5239	Personnel												
	Investissement	61 142 €								50 000 €			
S61 - CIR Centre International de Recherche en Infectiologie (UVH) U1111 - UMR5308	Fonctionnement												
	Personnel									88 700 €			
S62 - IGEI Institut de Génétique Fonctionnelle de Lyon UMR 5242	Investissement												
	Fonctionnement	14 795 €								862 000 €			
S63 - RDP Laboratoire de Reproduction et Développement des Plantes UMR 5667	Personnel												
	Investissement												215 700 €
S70 - UMPA Unité de Mathématiques Pures et Appliquées UMR 5669	Fonctionnement												
	Personnel												
S71 - LIP Laboratoire de l'Informatique du Parallélisme UMR5668	Investissement												
	Fonctionnement	54 600 €											
S80 - Laboratoire de Physique UMR5672	Personnel												
	Investissement												
S81 - Laboratoire de Chimie UMR 5182	Fonctionnement												
	Personnel	5 800 €											
S82 - FRE CRMINFRE 2034	Investissement												
	Fonctionnement												

Tableau 2 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPC) - Suivi des dépenses de personnel des EPSCP et EPA RCE

Année	Phase	N° UJA	Libellé établissement	2023				Nouveaux emplois (décaissements prévus sur 2022)	écart BI 2023 / BI 2022	écart réévaluation 2023 / exécution 2022	écart exécution 2023 / exécution 2022																				
				Budget initial	Exécution (décaissements)	Budget initial	Exécution (décaissements)																								
A				B				C																							
1				2				3																							
2				3				4																							
3				4				5																							
4				5				6																							
5				6				7																							
6				7				8																							
7				8				9																							
8				9				10																							
9				10				11																							
10				11				12																							
11				12				13																							
12				13				14																							
13				14				15																							
14				15				16																							
15				16				17																							
16				17				18																							
17				18				19																							
18				19				20																							
19				20				21																							
20				21				22																							
21				22				23																							
22				23				24																							
23				24				25																							
24				25				26																							
25				26				27																							
26				27				28																							
27				28				29																							
Masses salariales Etat notifiées par la DGESIP :				1				112 765 084 €																							
Masses salariales votées au budget initial (ou soumises au vote du CA) : montant limitatif en AE=CP				2				107 981 065 €																							
Masses salariales votées après dernier budget rectificatif : montant limitatif en AE=CP				3				112 106 389,00																							
N° DBM :				4				1																							
Dépenses de personnel				Budget initial				Exécution (décaissements)				2023				écart réévaluation 2023 / exécution 2022				écart exécution 2023 / exécution 2022											
				B				D				G				H				L				M							
Emplois sous plafond 1				1				84 903 768				86 484 504				89 606 329				4 121 769				4 702 561				- 64 903 768			
				2																											
Titulaires				3				1				1				1															
				4				84 903 768				86 484 504				89 606 329				4 121 769				4 702 561				- 64 903 768			
Emplois sous plafond 2				5																											
				6				12 271 935				12 520 317				13 481 544				394 946				1 209 609				- 12 271 935			
Non titulaires				7																											
				8				12 271 935				12 520 317				13 481 544				394 946				1 209 609				- 12 271 935			
Total titulaires et non titulaires (plafond 1)				9				12 271 935				12 520 317				13 481 544				394 946				1 209 609				- 12 271 935			
				10				97 175 703				99 004 821				103 087 873				4 516 705				5 912 170				- 97 175 703			
Emplois sous plafond 3				11																											
				12																											
Non titulaires				13				5 970 863				6 838 617				6 563 166				505 236				592 323				- 5 970 863			
				14				5 970 863				6 838 617				6 563 166				505 236				592 323				- 5 970 863			
Total non titulaires (plafond 2)				15				5 970 863				6 838 617				6 563 166				505 236				592 323				- 5 970 863			
				16				84 903 768				86 484 504				89 606 329				4 121 769				4 702 561				- 84 903 768			
Titulaires (plafond 1)				17																											
				18				18 242 798				19 358 934				20 044 730				904 182				1 801 932				- 18 242 798			
Total général (emplois rémunérés rattachés au répertoire)				19				18 242 798				19 358 934				20 044 730				904 182				1 801 932				- 18 242 798			
				20				18 242 798				19 358 934				20 044 730				904 182				1 801 932				- 18 242 798			
Autres dépenses non ventilables par catégories d'emplois (3)				21				103 146 566				105 843 438				109 651 059				5 025 941				6 504 493				- 103 146 566			
				22				1 639 514				1 595 627				1 670 057				- 105 346				230 543				- 1 639 514			
Autres dépenses de personnel autres que OREMS (données par OREMS en dépenses comptables dans OREMS)				23				104 786 080				107 439 065				111 521 116				4 920 593				6 735 036				- 104 786 080			
				24				561 167				542 000				585 243				- 48 878				24 076				- 561 167			
Autres dépenses de personnel autres que OREMS (données par OREMS en dépenses comptables dans OREMS)				25				105 347 247				107 981 065				112 106 389				4 871 715				6 759 112				- 105 347 247			
				26				34 697 079				35 572 132				37 300 215				2 126 517				2 603 136				- 34 697 079			
Autres dépenses de personnel sur contrats de recherche (6) (saies de l'exécution fin septembre 2020 obligatoire)				27				5 823 504				6 185 642				6 492 451				- 97 739				668 947				- 5 823 504			
				28																											

Tableau 3 : Document prévisionnel de gestion de emplois et crédits de personnel (DPC) - Décomposition des facteurs d'évolution de la masse salariale entre 2022 et 2023 (en € en flux)

Articles		2023		Mesures entrant en vigueur en année 2023													Total des flux de 2023		Evolution de la masse salariale de 2022 à 2023					
DPC		ENS DE LYON		Obligations						Dispositions							Evolution de la masse salariale de 2022 à 2023		Evolution de la masse salariale de 2022 à 2023					
Libellé de l'opération		Libellé de l'opération		Evolution de la masse salariale de 2022 à 2023		Evolution de la masse salariale de 2022 à 2023		Evolution de la masse salariale de 2022 à 2023		Evolution de la masse salariale de 2022 à 2023		Evolution de la masse salariale de 2022 à 2023		Evolution de la masse salariale de 2022 à 2023		Evolution de la masse salariale de 2022 à 2023		Evolution de la masse salariale de 2022 à 2023						
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
1	53 884 879	-	338 827	-	1 651 519	538 198	-	-	-	-	93 823	-	-	85 941	-	-	488 823	98 819	-	2 188 721	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
2	4 877 738	-	53 030	-	1 038 889	498 078	-	-	-	-	35 384	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	60 481 566	41 972 309	1 038 057	
3	18 183 231	-	95 948	-	4 945 411	37 037	-	-	-	-	109 823	-	-	-	-	-	488 823	98 819	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
4	297 91 996	-	202 867	-	738 996	48 195	-	-	-	-	66 411	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
5	1 602 744	-	777 227	-	297 993	9 174	-	-	-	-	97 468	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
6	83 82 509	-	947 709	-	347 762	0 016	-	-	-	-	107 730	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
7	3 789 229	-	50 703	-	68 229	24 422	-	-	-	-	2 820 206	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
8	73 038	-	-	-	8 666	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
9	53 8 837	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
10	8 666	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
11	7 234 248	-	-	-	24 338	-	-	-	-	-	1 038 727	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
12	5 554 209	-	-	-	8 172	-	-	-	-	-	832 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
13	18 79 034	-	-	-	6 833	-	-	-	-	-	307 726	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
14	548 341	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
15	10 90 722	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
16	2 2 68 996	-	-	-	25 308	-	-	-	-	-	942 220	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
17	3 3 31 752	-	-	-	-	-	-	-	-	-	97 410	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
18	45 292 842	-	98 465	-	1 038 827	42 844	-	-	-	-	1 038 727	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
19	32 152 242	-	19 879	-	3 845 515	42 922	-	-	-	-	1 038 727	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
20	8 747 446	-	34 236	-	1 177 233	26 418	-	-	-	-	1 038 727	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
21	30 882 430	-	88 280	-	728 081	248 930	-	-	-	-	1 038 727	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
22	7 4 88 036	-	27 627	-	228 987	10 197	-	-	-	-	42 796	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
23	50 05 018	-	5 346	-	1 155	1 005	-	-	-	-	1 038 727	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
24	45 88 085	-	79 371	-	160 001	11 610	-	-	-	-	1 038 727	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
25	965 179	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
26	10 51 847 247	-	820 822	-	2 487 723	15 99 957	-	-	-	-	1 038 727	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
27	10 51 847 247	-	820 822	-	2 487 723	15 99 957	-	-	-	-	1 038 727	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
28	8 335 411	-	24 109	-	2 487 723	15 99 957	-	-	-	-	1 038 727	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
29	19 038 664	-	27 823	-	888 829	54 723	-	-	-	-	1 038 727	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
30		-	1 038 727	-	1 038 727	-	-	-	-	-	1 038 727	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
31		-	1 038 727	-	1 038 727	-	-	-	-	-	1 038 727	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
32		-	1 038 727	-	1 038 727	-	-	-	-	-	1 038 727	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	
33		-	1 038 727	-	1 038 727	-	-	-	-	-	1 038 727	-	-	-	-	-	-	-	-	1 038 827	58 819 071	84 479 427	2 338 984	

6.15 Projet annuel de performance (PAP)

Données budgétaires

Montant des budgets		Unité	BI 2023	BR 2023	Variation BR 2023 - BI 2023	
Budget de l'établissement (en crédits de paiements)						
Budget de fonctionnement de l'établissement (hors masse salariale)	(k€)	155 706 k€	164 128 k€	5,4%		
Budget de la masse salariale de l'établissement	(k€)	39 363 k€	41 963 k€	6,6%		
Budget d'investissement de l'établissement	(k€)	107 981 k€	112 106 k€	3,8%		
	(k€)	8 363 k€	10 058 k€	20,3%		
Part des actions LOLF au sein du budget global de la recherche BR 2023						
Montant du budget de la recherche						
	Unité	BI 2023	BR 2023	Variation BR 2023 - BI 2023		
	(k€)	35 741 k€	39 499 k€	10,5%		
Budget de recherche (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(k€)	11 713 k€	14 786 k€	26,2%		
Budget de recherche - Sciences de la vie, biotechnologie et santé (Code LOLF D106) (fonctionnement et investissement)	(k€)	3 437 k€	4 688 k€	36,4%		11,9%
Budget de recherche - Mathématiques, sciences et techniques de l'information, micro et nano technologie (Code LOLF D107) (fonctionnement et investissement)	(k€)	405 k€	663 k€	63,9%		1,7%
Budget de recherche - Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (Code LOLF D108) (fonctionnement et investissement)	(k€)	2 132 k€	2 810 k€	31,8%		7,1%
Budget de recherche - Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement (Code LOLF D110) (fonctionnement et investissement)	(k€)	909 k€	1 375 k€	51,2%		3,5%
Budget de recherche - Sciences humaines et sociales (Code LOLF D111) (fonctionnement et investissement)	(k€)	972 k€	1 084 k€	11,5%		2,7%
Budget de recherche interdisciplinaire & transversale (Code LOLF D112) (fonctionnement et investissement)	(k€)	3 857 k€	4 167 k€	8,0%		10,6%
Part des actions LOLF au sein du budget global de la formation BR 2023						
Montant du budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires						
	Unité	BI 2023	BR 2023	Variation BR 2023 - BI 2023		
	(k€)	73 731 k€	79 013 k€	7,2%		
Budget global de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)	(k€)	13 753 k€	16 364 k€	19,0%		
dont budget de la Formation, de la vie étudiante et santé des étudiants (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(k€)	400 k€	621 k€	55,1%		0,8%
Budget Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence (Code LOLF D101)	(k€)	343 k€	218 k€	-36,5%		0,3%
Budget Formation initiale et continue de niveau master (Code LOLF D102)	(k€)	11 588 k€	13 833 k€	19,6%		17,8%
Budget Formation initiale et continue de niveau doctorat (Code LOLF D103)	(k€)	1 442 k€	1 693 k€	17,4%		2,1%
Budget de la vie étudiante et santé des étudiants (Code LOLF D201, D202 et D203)	(k€)	35 572 k€	37 300 k€	4,9%		
Rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	%	48%	47%			
Part de la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires sur le budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires						
Part des actions LOLF au sein du budget global de la diffusion des savoirs BR 2023						
Montant du budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation						
	Unité	BI 2023	BR 2023	Variation BR 2023 - BI 2023		
	(k€)	8 787 k€	9 062 k€	3,1%		
Budget global de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)	(k€)	1 046 k€	1 141 k€	9,0%		
dont budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(k€)	871 k€	986 k€	14,4%		11,0%
Budget Bibliothèque et documentation (Code LOLF D105)	(k€)	175 k€	144 k€	-17,4%		1,6%
Budget Diffusion des savoirs et musées (Code LOLF D113)	(k€)					
Part des actions LOLF au sein du budget global pilotage BR 2023						
Montant du budget pilotage & immobilier						
	Unité	BI 2023	BR 2023	Variation BR 2023 - BI 2023		
	(k€)	37 448 k€	36 554 k€	-2,4%		
Budget global du pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement) - hors rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires.	(k€)	21 214 k€	19 731 k€	-7,0%		
dont budget de pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(k€)	5 625 k€	6 248 k€	11,1%		17,1%
Budget Pilotage (Code LOLF D115)	(k€)	15 589 k€	13 483 k€	-13,5%		36,9%
Budget Immobilier (Code LOLF D114)	(k€)					
Part des dépenses de personnels sur le budget de fonctionnement						
	Unité	BI 2023	BR 2023	Variation BR 2023 - BI 2023		
	%	73,3%	72,8%			
	%	32,9%	33,3%			
Part des dépenses de personnels dans le budget de l'établissement						
	%	69,3%	68,3%			
	%	81,3%	79,3%			
Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Formation, de la vie étudiante et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires						
	%	88,1%	87,4%			
Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Recherche						
	%	67,2%	62,6%			
Part des dépenses de personnel dans le budget global du Pilotage et de l'immobilier de l'établissement						
	%	43,4%	46,0%			

OBJECTIF : Développer l'autonomie financière

Taux d'exécution budgétaire	Unité	Budget Exécuté 2020 (BR) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2021 (BR) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2022 (BR) de l'ENS de Lyon
Taux d'exécution des dépenses	%	96,8%	95,2%	91,3%
Taux d'exécution des dépenses fonctionnement (hors masse salariale)	%	90,5%	87,9%	84,3%
Taux d'exécution des dépenses masse salariale	%	99,2%	99,1%	98,7%
Taux d'exécution des dépenses investissement	%	92,2%	77,5%	42,8%
Taux d'exécution des recettes	%	100,2%	98,1%	99,0%

Sources des données : Rapports de gestion ENS de Lyon

Montants des ressources (en encaissements)	Unité	BI 2023	BR 2023	Variation BR 2023 - BI 2023
Montant total des ressources	(K€)	144 066 K€	152 097 K€	5,6%
Montant total des ressources publiques (fonctionnement + investissement)	(K€)	134 262 K€	140 094 K€	4,3%
- Crédits Etat (y compris masse salariale si responsabilités et compétences élargies) issus du système de répartition annuelle des moyens et du contrat quinquennal	(K€)	124 088 K€	126 333 K€	1,8%
- Crédits issus des agences de moyens nationales, européennes et internationales	(K€)	9 021 K€	12 511 K€	38,7%
- Montant des ressources issues des collectivités locales et territoriales (hors immobilier)	(K€)	1 153 K€	1 250 K€	8,4%
- Crédits immobiliers consommés, plan campus et CPER	(K€)	0 K€	0 K€	
Montant total des ressources propres	(K€)	9 805 K€	12 003 K€	22,4%
- Montant des droits d'inscription	(K€)	660 K€	660 K€	0,0%
- Montant de la taxe d'apprentissage	(K€)	30 K€	30 K€	0,0%
- Montant des ressources issues de la formation continue	(K€)	125 K€	125 K€	0,0%
- Montant des ressources issues des activités partenariales avec le secteur socio-économique (€)	(K€)	562 K€	578 K€	2,8%
- Montant des ressources issues de la propriété intellectuelle (€)	(K€)	84 K€	138 K€	63,7%
- Montant des ressources issues des fondations, des dons et autres financements	(K€)	8 149 K€	10 277 K€	26,1%
- Montant des autres ressources propres (Prod, Except., cautions...)	(K€)	195 K€	195 K€	0,0%

Part des recettes propres sur le total des recettes	Unité	BI 2023	BR 2023
Part des recettes propres sur le total des recettes	%	7%	8%

7. Structure budgétaire 2023

Établissement :		ENS de LYON	
CRB	PRESIDENCE	CRB	VICE-PRESIDENCE A LA RECHERCHE
SO	D00 Moyens non répartis	SO	R01 Fonctionnement de la Vice-Présidence
SO	D10 Fonctionnement de la Présidence	SO	R02 Fonds recherche
SO	D11 Communication	SO	R03 Cellule congrès et manifestations
SO	D40 Mission formation continue	SO	S10 LGL Laboratoire de Géologie Lyon
SO	D50 Direction des affaires internationales	SO	S11 CRAL Centre de recherche astrophysique de Lyon
SO	D60 DUNES Développement des usages du numérique pour l'enseignement et les savoirs	SO	S20 DXXI Institut des systèmes complexes Rhône Alpes
CRB	DIRECTION GENERALE DES SERVICES	SO	S22 CBP Centre Blaise Pascal
SO	A10 Fonctionnement de la Direction Générale des Services	SO	S60 LBMC Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule
SO	A20 Direction des ressources humaines	SO	S61 CIRI Centre International de recherche en Infectiologie (UVH)
SO	A30 Direction des Moyens Généraux	SO	S62 IGFL Institut de génomique fonctionnelle de Lyon
SO	A32 Direction du Patrimoine	SO	S63 RDP laboratoires de reproduction des plantes
SO	A35 Accueil et sécurité	SO	S70 UMPA Unité de mathématiques pures et appliquées
SO	A40 Direction des Systèmes d'Information	SO	S71 LIP Laboratoire d'informatique du parallélisme
SO	A50 Prévention et santé au travail	SO	S80 Laboratoire de Physique
SO	A60 ENS Médi@	SO	S81 Laboratoire de Chimie
CRB	VICE-PRESIDENCE AUX ETUDES	SO	S82 FRE CRAN Centre de Résonance Magnétique
SO	E10 Fonctionnement de la Vice-Présidence	SO	S83 ICL Institut de chimie de Lyon
SO	E20 Admissions et concours	SO	S80 PSMN Pôle scientifique de modélisation numérique
SO	E30 Vie étudiante et Partenariats-Formations	SO	S91 Biosciences Gerland Lyon Sud (PBES)
SO	E50 Départements et formations	SO	S95 Service Ingénierie Mécanique
CRB	INSTITUT FRANÇAIS DE L'EDUCATION	SO	S96 Magasin de biologie
SO	IFE Institut Français de l'Éducation	SO	S97 Coordination de biologie
CRB	BDL Bibliothèque Denis Diderot	SO	L11 CIHAM Histoire & archéologie des mondes chrétiens & musulmans
		SO	L12 EVS Environnement, ville, société
		SO	L14 CMW Centre Max Weber
		SO	L15 LAO Institut d'Asie Orientale
		SO	L16 ICAR Interactions, corps, apprentissages, représentations
		SO	L17 LARHRA Laboratoire de recherche historique Rhône Alpes
		SO	L19 TRIANGLE Actions, discours, pensée politique et économique
		SO	L20 CERCC Centre d'études et de recherches comparées sur la création
		SO	L21 HISOMA Centre d'études et de recherche sur l'occident romain
		SO	L22 CERGIIC Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict
		SO	L28 PERSEE
		SO	L29 IHRIM Institut d'Histoire des représentations et des idées dans les modernités
		SO	L30 LLE le laboratoire de l'éducation
		SO	L31 ENS Éditions

8. Critères des recettes fléchées

CRITERES DES RECETTES FLECHEES DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DU DECRET 2012-1246 DU 07/11/2012 DIT GBCP

La réforme GBCP est édictée par le décret 2012-1246 du 07 Novembre 2012 et s'applique de manière obligatoire au 01/01/2016.

Elle a pour objet principal de mettre en place un ensemble de règles de gestion budgétaire et financière.

En particulier les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe une recette est une recette globalisée. En particulier, la Subvention pour charges de service public est une recette globalisée.

Les recettes fléchées sont donc une exception à ce principe. La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes dans le Budget rectificatif et les Budgets Rectificatifs, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité, en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire en recette et dans le plan de trésorerie.

Une recette fléchée est une recette ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinée à des dépenses explicitement identifiées potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement.

Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

En préalable de la définition des recettes fléchées, il convient de rappeler l'attachement d'un établissement comme le nôtre à pouvoir maintenir la capacité d'anticipation sur l'exécution des opérations pluri annuelles tracées en recettes fléchées avant les premiers encaissements, en s'appuyant sur la trésorerie de l'Ecole qui doit conserver un volume suffisant pour le permettre.

En application de la définition des recettes fléchées et des recommandations émises dans les Dossiers de prescription Générales (DPG) édictés par le Ministère de Finances, il convient de distinguer les critères suivants pour les recettes fléchées.

Seront considérées comme des recettes fléchées les recettes regroupant les trois critères suivants cumulatifs :

- Ayant une utilisation prédéterminée par le financeur ;
- Destinées à des dépenses explicitement identifiées ;
- Ces dépenses étant potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement et entraînant un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

Les grandes catégories de recettes fléchées sont sous réserve de la survenance de nouveaux modes de financement se rajoutant à cette liste :

Les Contrats avec l'Union Européenne

Les Conventions avec l'Agence Nationale de la Recherche

Les conventions avec l'Institut Universitaire de France

Les conventions avec l'Etat

Les contrats avec les collectivités locales

Les autres contrats de recherche

Les autres subventions.

Sont exclues du périmètre des recettes fléchées les prestations de recherche.

Ce principe s'applique à tous les actes budgétaires depuis le BI 2017 et a fait l'objet d'un vote du conseil d'administration le 15 décembre 2016.

9. Glossaire

ACE	Activité complémentaire d'enseignement
AE	Autorisation d'engagement
ANR	Agence nationale de la recherche
BDL	Bibliothèque Diderot de Lyon
BI	Budget rectificatif
BIATSS	Personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé
BR	Budget rectificatif
CAF	Capacité d'autofinancement
CIB	Contrôle interne budgétaire
CF	Compte financier
CNU	Conseil National des Universités
CP	Crédit de paiement
CRB	Centre de Responsabilité Budgétaire
DGS	Direction générale des services
DRFIP	Direction régionale des finances publiques
EPST	Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique
GBCP	Gestion Budgétaire et Comptable Publique
GPEEC	Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
IDEX	Initiative d'excellence
Ifé	Institut Français de l'Éducation
MESRI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MOP	Maîtrise d'ouvrage publique
MSE	Masse salariale État
PAP	Projet annuel de performance

PPCR	Parcours professionnels, carrières et rémunérations
PPI	Plan pluriannuel d'investissement
PPP	Partenariat Public Privé
Recettes globalisées	Recettes qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée (SCSP par exemple)
Recettes fléchées	Recettes destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement (ex : contrats de recherche, ressources propres pour un investissement particulier...)
RIFSEEP	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
RIPEC	Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs
RP	Ressources propres
SACD	Service à comptabilité distincte
SCSP	Subvention pour charges de service public
VP	Vice-Présidence

** Papier issu des forêts européennes*

**DIRECTION
DES AFFAIRES FINANCIÈRES**
Octobre 2023

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60
www.ens-lyon.fr